

**CONVENTION DE GÉNÉRALISATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CGEAC)  
ALÈS AGGLOMÉRATION  
2025 – 2027**

**ENTRE**

Alès Agglomération, représentée par Monsieur Christophe RIVENQ,  
Président d'Alès Agglomération  
Ci-après dénommée « Alès Agglomération »

Et

Le département du Gard, représenté par Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT,  
Présidente du Conseil Départemental du Gard, et par délégation,  
par Monsieur Patrick MALAVIEILLE, Vice-président délégué à la Culture, au patrimoine,  
à l'éducation artistique  
Ci-après dénommé « le Département du Gard »

Et

L'État – ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
représentée par Monsieur Christophe MAUNY,  
Directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard, et par délégation,  
par Monsieur Régis BÉGORRE, Directeur académique adjoint des services  
de l'éducation nationale du Gard  
Ci-après dénommée « l'Éducation Nationale »

Et

L'État – ministère de la Culture, représenté par Monsieur Pierre-André DURAND,  
Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, et par délégation,  
par Monsieur Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles Occitanie  
Ci-après dénommé « l'État » ou « La DRAC Occitanie »

Ci-après dénommés « Les parties ».

**CADRE**

Vu la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) qui a donné une existence légale aux droits culturels. « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 » ;

Vu la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) indiquant dans son Article 3 :«L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique » ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif à la part individuelle du « Pass Culture » ouverte aux personnes âgées de quinze à dix-sept ans remplissant les conditions définies aux 3° et 4° de l'article 2 de ce même décret ;

Vu le décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « Pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée ; la part collective du « Pass Culture » est ouverte à tout élève scolarisé en classe de 4e ou de 3e dans un collège public ou privé sous contrat, ainsi qu'à tout élève inscrit en certificat d'aptitude professionnelle sous statut scolaire ou en classe de seconde, première ou terminale dans un lycée public ou privé sous contrat. Les conditions sont définies aux 3° et 4° de l'article 2 de ce même décret. Vue par ailleurs l'annonce faite par le président de la République le 21 mai 2022, prise en compte par la loi de finance 2022, permettant un élargissement du dispositif aux 6eme et 5eme à compter de la rentrée scolaire 2023-24 ;

Vu la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie des enfants et adolescents ;

Vu la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle, qui définit l'éducation artistique et culturelle comme « l'ensemble des connaissances acquises par l'élève des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine dans le cadre des enseignements des projets spécifiques d'actions éducatives » ;

Vu la charte pour l'éducation artistique et culturelle qui rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes qui fondent l'éducation artistique et culturelle, et qui complète le cadre posé par le référentiel de 2015 sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle, et vient conforter les nombreuses actions menées dans les établissements et dans les réseaux associatifs ;

Vu le protocole du 20 mars 2017 pour « l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants » entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Il a été convenu ce qui suit :

## **PRÉAMBULE**

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible des personnes. Elle contribue à la formation de la personnalité et est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun. Elle intègre aussi bien les enseignements obligatoires et optionnels que les dispositifs nationaux, régionaux, départementaux et locaux d'activités et de formation déjà existants en matière d'art et de culture. Elle s'appuie sur les œuvres et les présences d'artistes, sur l'offre et les ressources des structures culturelles professionnelles. Elle s'inscrit dans les différents temps de l'enfant et du jeune comme de l'adulte.

La CGEAC permet à la fois une harmonisation et une optimisation progressive de l'existant, elle permet également par un effort supplémentaire consenti par les différents partenaires de proposer de nouvelles formes d'intervention complémentaires, favorisant ainsi l'objectif de généralisation condition d'une démocratisation culturelle avérée.

## **CONTEXTE TERRITORIAL D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Forte de ses 136 510 habitants (17,6 % de la population du Gard – recensement 2019), Alès Agglomération, 5<sup>e</sup> Agglo d'Occitanie et 2<sup>e</sup> Agglo du Gard, se situe au carrefour du grand Sud. Territoire du bien-vivre aux paysages contrastés et aux atouts touristiques certains, elle se positionne également comme le 2<sup>e</sup> pôle industriel d'Occitanie. Les 72 communes qui la composent forment un vaste territoire de 921 km<sup>2</sup> mêlant communes rurales et urbaines.

En matière de services éducatifs, Alès Agglomération bénéficie de 27 crèches et haltes-garderies, 109 écoles, 13 collèges, 6 lycées et 1 école d'ingénieurs (IMT Mines-Alès). En terme d'accès à la culture, l'Agglomération peut, entre autres, se targuer d'accueillir en son sein 13 musées, 52 médiathèques et bibliothèques, 1 Conservatoire et ses 9 antennes, 1 Pôle National Cirque « La Verrerie », 1 Scène Nationale « Le Cratère » et de nombreuses manifestations d'envergure comme le Festival Cinéma d'Alès – Itinérances.

## **PROJET SOCIAL 2022-2026**

Suite à l'actualisation du projet de territoire en 2021 et en complément des éléments de diagnostic réalisés par les services d'Alès Agglomération, la phase d'écoute des acteurs de terrain a fait émerger différents constats sur l'organisation actuelle du champ de l'action sociale avec :

- Une action sociale composée d'un archipel de mondes hétérogènes et indépendants les uns des autres ;
- Une offre de services pertinente, à compléter pour certains publics (15-18 ans, public en situation de handicap) et thématiques (numérique, parentalité, mobilité) ;
- Des dynamiques collectives qui émergent, à consolider et renforcer ;
- Des demandes d'évolutions des acteurs de l'action sociale principalement centrées sur l'amélioration du mode d'action en interne ;

- Une forme de précarité des structures qui dépendent des financements annuels : frein au projet à long terme, tâches administratives importantes et répétitives, concurrence entre structures...

Partant de ces constats, les élus, services, et acteurs du territoire ont élaboré, à travers une démarche partenariale, un Projet Social visant à répondre aux enjeux suivants :

- Adapter la politique sociale et les outils contractuels aux spécificités du territoire et à ses principaux besoins ;
- Simplifier le cadre administratif des démarches pour gagner du temps et se centrer sur les missions essentielles ;
- Favoriser la visibilité temporelle et la pérennisation des structures de l'action sociale ;
- Créer une dynamique constructive et positive entre les différentes parties prenantes ;
- Développer la coordination entre les différents services et intervenants existants ;
- Être pragmatique en orientant dans un premier temps le projet social sur les publics et thématiques prioritaires pour amorcer une dynamique qui se déclinera dans le temps.

En réponse aux problématiques pointé dans le diagnostic du territoire, le Projet Social d'Alès Agglomération s'est donc structuré autour de 3 axes thématiques :

- Agir pour la petite enfance et l'enfance (0-11 ans) en développant des offres à destination des publics spécifiques pour répondre aux besoins des familles, en créant un réseau entre les différentes structures du territoire pour faciliter le partage d'informations et améliorer l'accompagnement des familles, en valorisant la ressource humaine dans le domaine de la petite enfance – enfance, en améliorant l'information et la communication auprès des familles pour promouvoir l'offre existante, en améliorant la formation des professionnels petite enfance – enfance y compris sur des domaines spécifiques, et en renforçant l'offre de services existants.
- Agir pour la jeunesse (11-25 ans) en responsabilisant les jeunes et en les rendant acteurs de leurs projets, en développant une offre à destination des 11-25 ans pour aider les jeunes à sortir de leur quotidien et s'ouvrir au monde et aux autres, en renforçant l'accompagnement des jeunes dans l'enseignement pour prévenir le décrochage scolaire et soutenir la poursuite d'études, en développant les services de prévention et de soutien aux jeunes en difficulté sociale, en facilitant la découverte et l'intégration des jeunes à la vie professionnelle dans le milieu scolaire et extra-scolaire, et en améliorant les mobilités pour faciliter l'accès des 11-25 ans aux services et aux droits afin de réduire l'isolement géographique.
- Soutenir le développement de la vie associative en simplifiant les démarches administratives pour diminuer la charge administrative des structures, en mutualisant les compétences et les ressources pour faciliter et optimiser l'action des associations tout en préservant leur autonomie pédagogique, en préservant la diversité du tissu associatif et l'existence de petites associations au côté des grosses structures, et en incitant les jeunes à s'impliquer dans la vie associative.

La réalisation de l'ambition portée par les élus de l'agglomération et les partenaires dans le Projet Social nécessite une implication et une participation de l'ensemble des acteurs, dans le sens du bien commun de la communauté.

Après l'élaboration du Projet Social 2022-2026, Alès Agglomération souhaite poursuivre son travail de démocratisation de la culture à travers la signature d'une Convention de Généralisation de

l'Éducation Artistique et Culturelle avec les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, et avec le Département du Gard. Elle vise à consolider les partenariats de l'État avec les collectivités en allant plus loin dans les actions d'éducation artistique.

Par conséquent, les parties ont souhaité travailler particulièrement sur trois axes, identifiés grâce au diagnostic de territoire préalable à la présente convention.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

L'objet de la présente convention est d'œuvrer conjointement en faveur d'une politique commune entre les parties autour de l'Éducation Artistique et Culturelle pour toutes et tous, à tous les âges et tout au long de la vie.

Cette convention vise à définir une nouvelle politique territoriale, autour de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), adaptée au contexte de l'Agglomération, et coconstruite avec les territoires.

Enfin, cette convention tient compte des dynamiques engagées par le Ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale, notamment des priorités en terme de généralisation de l'EAC, et de l'objectif de 2h/semaine de pratiques artistiques dans une démarche de « villes et territoires 100% EAC ».

Les publics concernés sont entre autres les jeunes de 0 à 18 ans, dans les temps d'accueil en crèche, les temps scolaires, périscolaires ou extrascolaires, afin de répondre aux orientations nationales de généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle pour que toutes et tous, dès le plus jeune âge, puissent bénéficier des actions culturelles. Plus largement l'EAC a vocation à concerner tous les âges de la vie dans une logique de parcours des individus, de dialogue intergénérationnel, de prises en compte des droits culturels et du développement durable.

En outre, la CGEAC mettant en œuvre l'éducation artistique pour tous et tout au long de la vie, elle s'adresse également à la population dans sa diversité d'âges et de situations.

La présente convention précise les objectifs, les axes d'intervention et les engagements de chacun.

## **ARTICLE 2 – AXES D'INTERVENTION**

La Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) s'appuie sur le réseau des structures culturelles et associatives du territoire, et concerne l'ensemble des établissements scolaires (1er et 2nd degré et enseignement supérieur). Elle concerne également l'ensemble des structures du hors temps scolaire, du périscolaire, ainsi que celles accueillant les enfants en situation de handicap.

Pour atteindre ses objectifs, les partenaires signataires font le choix de privilégier trois axes d'intervention :

### **2.1 L'éveil Culturel :**

En mettant en œuvre une politique d'éveil artistique et culturel qui s'inscrit dans la reconnaissance des droits culturels de la personne, dans laquelle l'implication des parents en tant que passeur de culture est valorisée.

En accompagnant les enfants dans la construction de leur sensibilité, de leurs choix, de leur conscience et de leur culture liée aux différents domaines artistiques.

En mettant en place des dispositifs de formation en direction des communautés professionnelles (enseignants, encadrants des enfants, formateurs spécialisés dans des disciplines artistiques).

### **2.2 Les 16-25 ans :**

En travaillant sur les difficultés que rencontre cette tranche d'âge particulièrement en milieu rural. En travaillant sur des dispositifs qui les rendent acteurs de leur vie culturelle.

En travaillant sur des projets intergénérationnels.

En mettant en place des dispositifs de formation en direction des communautés professionnelles (enseignants, formateurs spécialisés dans des disciplines artistiques, animateurs de centre sociaux, travailleurs sociaux).

### **2.3 Le Rééquilibrage Territorial :**

En favorisant les dynamiques d'équilibre culturel urbain/rural.

En encourageant l'équité culturelle en incitant les principaux acteurs culturels, les labels et les services publics culturels à rayonner sur l'ensemble du territoire en faveur des publics ciblés prioritairement.

Afin de travailler ces axes, les parties s'accordent sur la nécessité de :

- Coconstruire une démarche pour une éducation artistique et culturelle sur le territoire de l'Agglomération en mobilisant tous les acteurs culturels du territoire et particulièrement les lieux labellisés ou sous conventionnement avec l'État ;
- Faciliter l'accès des jeunes aux lieux culturels, dans une perspective d'appropriation de ces lieux et de développement d'une pratique culturelle autonome, notamment en renforçant les liens avec les établissements scolaires présents sur le territoire ;
- Favoriser la solidarité territoriale, notamment les dynamiques d'équilibre culturel urbain/rural ;
- Encourager l'équité culturelle en incitant les principaux acteurs culturels, les labels et les services publics culturels à rayonner sur l'ensemble du territoire en faveur des publics ciblés prioritairement.

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### **3.1 Alès Agglomération s'engage à :**

- Piloter et coordonner le dispositif pour garantir le développement des projets culturels, notamment en nommant une personne référente qui sera l'interlocuteur privilégié des parties.
- Mobiliser des crédits et des ressources (budgets dédiés, équipes, équipements...),
- Associer les acteurs du territoire œuvrant dans les domaines artistiques et culturels, afin d'élaborer des projets et mener des actions culturelles conjointes, en impulsant notamment des résidences d'artistes,
- Diffuser et valoriser les projets s'inscrivant dans cette démarche,
- Organiser la proposition des offres selon des modalités garantissant l'équité,
- Mettre en œuvre les suivis et évaluations des actions,
- Obtenir l'aval de l'Éducation Nationale pour les actions sur temps scolaire.

### **3.2 Le Département du Gard s'engage à :**

- Apporter son expertise et conseil dans les différents domaines artistiques et culturels qui font l'objet de convention,
- Accompagner et soutenir les opérateurs culturels pour développer leurs différentes missions, notamment en matière éducative et développer des actions culturelles conjointes,
- Mettre en lien les opérateurs culturels et les collèges du territoire pour faciliter l'éclosion des projets d'éducation artistique et culturelle notamment à travers le dispositif « Artistes au Collège »,
- Lorsque les actions cofinancées par la DRAC et Alès Agglomération dans le cadre de la CGEAC correspondent à la politique culturelle départementale, apporter aux structures culturelles qui en font la demande, des soutiens techniques et financiers pour créer des synergies positives sur le territoire en matière d'éducation artistique et culturelle,
- Participer au suivi et à l'évaluation de la convention en lien étroit avec les partenaires.

### **3.3 L'Éducation Nationale s'engage à :**

- Participer aux concertations et instances de pilotage de la présente convention,
- Apporter son expertise dans le domaine de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en temps scolaire,
- Faciliter les articulations et les continuités entre le temps scolaire et les autres temps de l'élève,
- Mobiliser ses personnels (enseignants, équipe de circonscription, conseillers pédagogiques départementaux, chargés de mission des services éducatifs),
- Conforter dans le 1<sup>er</sup> degré les dispositifs prioritaires définis et soutenus en commun avec les partenaires de la présente convention, notamment dans un souci de continuité école/collège,
- Favoriser, sur le terrain de l'Éducation à l'image et au numérique, les déclinaisons locales des dispositifs nationaux École, Collège, Lycéens et apprentis au cinéma,

- Favoriser la signature des conventions entre les structures du secteur et les établissements scolaires,
- S'appuyer sur les temps de formation des personnels de l'Éducation Nationale pour présenter et accompagner certains projets.

### **3.4 Le ministère de la Culture – DRAC Occitanie s'engage à :**

- Apporter son expertise et conseil dans les différents domaines artistiques et culturels qui font l'objet de convention,
- Accompagner et soutenir les opérateurs culturels pour développer leurs différentes missions, notamment en matière éducative et développer des actions culturelles conjointes,
- Accompagner les acteurs du territoire travaillant avec les publics susceptibles d'être impliqués dans les actions,
- Mobiliser des crédits d'intervention pour contribuer au financement des projets retenus hors champs couverts par les crédits Pass culture et à leur valorisation en direction des enfants et des jeunes sur l'ensemble des temps de leur vie,
- Participer au suivi et à l'évaluation de la convention en lien étroit avec les partenaires.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE GOUVERNANCE**

La coordination générale des actions est assurée par Alès Agglomération en accord avec l'ensemble des partenaires. Deux instances de concertation, d'évaluation et de suivi du dispositif seront mises en place :

### **Un comité de pilotage**

Le comité de pilotage veillera à l'application de la présente convention. Il élaborera les programmes opérationnels associés aux axes d'intervention cités en article 2 de la présente convention. Il se réunira au moins une fois par an pour veiller à la cohérence des actions menées avec les axes d'intervention énoncés dans l'article 2, valider le programme d'actions et les financements attendus.

Le comité de pilotage sera composé de représentants des différents signataires de la présente convention :

- Du Directeur régional des affaires culturelles Occitanie, ou son représentant ;
- Du Président d'Alès Agglomération et du Vice-Président en charge de la culture ou leurs représentants ;
- Du Directeur académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant ;
- De la Présidente du Département du Gard ou son représentant.

### **Un comité technique**

Le comité technique est placé sous l'autorité du comité de pilotage. Il se réunira autant de fois que nécessaire pour assurer la pleine mise en œuvre de la présente convention. Il définira un calendrier et une méthodologie de travail. Il proposera les orientations artistiques et le choix des équipes artistiques intervenantes. Il veillera à la meilleure articulation possible des présences artistiques entre les établissements scolaires, les structures culturelles et les structures socio-éducatives. Enfin, il évaluera chaque année les actions mises en place sur le territoire et mesurera notamment mais pas seulement le nombre de bénéficiaires d'actions d'EAC.



Le comité technique sera composé des techniciens ou référents concernés :

- Le conseiller / la conseillère action culturelle et territoriale de la DRAC ;
- Le directeur du Pôle Temps Libre d'Alès Agglomération ou son représentant ;
- Le coordinateur de la délégation académique à l'action culturelle du rectorat de l'Académie de Montpellier (ou son représentant) ;
- Le membre de la Mission Arts et Culture de la DSDEN du Gard référent (ou son représentant) ;
- Le responsable du service culture du département du Gard (ou son représentant).

## **ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et concerne les années civiles 2025, 2026 et 2027. Elle est susceptible de reconduction et d'élargissement à d'autres partenaires.

Chaque année le comité de pilotage se réunira afin d'une part, de faire le bilan annuel du dispositif et d'autre part d'examiner les conditions d'une éventuelle reconduction du partenariat.

Si une reconduction est décidée, elle ne sera pas obligatoirement une reconduction à l'identique. La nouvelle convention s'appuiera sur le bilan de la précédente et travaillera, si le besoin en est constaté, sur de nouveaux axes d'intervention, identifiés conjointement par les parties.

Sans reconduction à l'issue de la présente convention, Alès Agglomération poursuivra l'action menée et le travail avec les partenaires, en son nom propre, dans la limite des crédits budgétaires votés annuellement pour cette typologie de projet.

Un soutien de la direction régionale des affaires culturelles et du service culture du département du Gard, sous une forme plus ponctuelle, pourra venir conforter ce travail.

## **ARTICLE 6 – FINANCEMENT**

Les différents partenaires s'engagent à mobiliser au sein de chaque dispositif qui le concerne et sous réserve du vote des crédits correspondants, les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation des actions qui concourent aux objectifs cités à l'article 2.

Le financement du programme d'actions sera validé lors d'un comité de pilotage. Chaque partenaire signataire de la convention s'engagera à participer au financement des actions suivant ses possibilités. L'engagement des partenaires est soumis à la règle de l'annualité budgétaire.

## **ARTICLE 7 – PROGRAMME D'ACTIONS**

Afin de mettre en place un parcours éducatif artistique et culturel territorial en lien avec les axes d'intervention cités dans l'article 2 de la présente convention et cohérent pour tous et tout au long de la vie, un plan d'action sera élaboré en s'appuyant sur l'offre culturelle de référence proposée par les structures du territoire et sur leur mise en réseau.

Les domaines culturels et artistiques concernés sont :

- les enseignements artistiques
- lecture et écriture

- arts du quotidien (objet, design...)
- arts de la scène et de la rue (théâtre, danse, cirque...)
- arts audiovisuels et numériques (éducation à l'image)
- champ du patrimoine (éducation au patrimoine)
- culture scientifique
- musique et arts du son

Afin de répondre aux orientations nationales de généralisation de l'EAC, une priorité est accordée aux publics éloignés de l'offre culturelle dans et hors le temps scolaire ainsi que sur les temps d'insertion, de remobilisation, d'apprentissage, les temps libres et de loisirs. Les projets devront proposer des actions qui permettront la pratique artistique avec un artiste professionnel. Pour les projets se développant sur le temps scolaire du premier degré, la présence d'artistes auprès des élèves s'inscrira dans le cadre réglementaire départemental : Inscription préalable au répertoire DSDEN du Gard des artistes susceptibles d'intervenir en milieu scolaire pour les arts et la culture. Les projets devront aussi développer la participation des publics jeunes sur l'ensemble des temps d'activités (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et de loisirs) en appui des autres dispositifs.

Un appel à projets sera lancé chaque année, les propositions seront examinées en comité de pilotage afin d'établir chaque année le programme d'actions.

## **ARTICLE 8 – ÉVALUATION ET SUIVI**

Une évaluation des actions menées sera réalisée conjointement par les signataires de la convention, chaque année, lors de la réunion du bilan annuel.

Cette évaluation se fera sur la base d'un compte-rendu des actions mises en place autour des différents projets et du bilan financier, réalisés par Alès Agglomération au regard des axes d'intervention définis dans la convention.

### **8.1 Indicateurs**

Les actions réalisées dans le cadre de la présente convention sont évaluées à l'aide d'indicateurs présentés en ANNEXE 2 de la convention. Définis conjointement par les parties, ces indicateurs doivent permettre d'évaluer la participation des actions à travailler les axes définis dans l'article 2.

### **8.2 Évaluation finale**

Alès Agglomération s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre de la convention et des évolutions relatives aux axes d'intervention.

## **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

Chaque partenaire s'engage à mentionner dans les documents de communication produits par lui en direction des parents, du grand public ou des médias, que les actions programmées s'inscrivent dans le cadre d'une convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle précisant la participation financière de la DRAC Occitanie et des autres partenaires financiers.

Cette mention se caractérise par l'inscription des logos de tous les partenaires sur les supports imprimés ou digitaux liés à l'action subventionnée.

## **ARTICLE 10 – AUTRES ENGAGEMENTS**

### **10.1 Développement Durable**

Alès Agglomération, en accord avec l'ensemble des partenaires, veille à intégrer une démarche de développement durable dans toutes les actions couvertes par la présente convention :

- en réalisant des économies lors de ses achats (par exemple, en achetant des quantités adaptées à ses besoins et pas davantage...);
- en réduisant les impacts de ses actions sur l'environnement (par exemple, en ramenant les emballages et les produits non utilisés afin qu'ils soient recyclés...);
- en contrôlant l'énergie sur les différents sites concernés par le présent partenariat;
- en maîtrisant l'impact de ses actions sur la santé, la sécurité et les conditions de travail de son personnel (par exemple, en respectant les différentes normes en vigueur dans ces domaines);
- en favorisant l'émergence de certaines filières économiques et d'insertion (par exemple, en insérant des personnes éloignées de l'emploi, des personnes en situation d'handicap...).

### **10.2 Diversité/Égalité**

Le ministère de la Culture a obtenu le label « Diversité égalité ». La DRAC souhaite donc poursuivre son action en faveur de la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et incite ses partenaires à en faire autant.

Les parties s'engagent à être attentifs à ces questions dans la mise en œuvre des actions couvertes par la présente convention.

### **10.3 Soutien à la langue de Française et aux langues de France**

Les actions menées dans le cadre de cette convention respectent la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi du français et promeuvent, autant qu'elles le peuvent, la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise de la langue française.

### **10.4 Droits Culturels**

Les parties s'engagent au respect des droits culturels dans la mise en œuvre des actions couvertes par cette convention, tel qu'indiqué dans l'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP : « L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique. »).

## **10.5 Pass Culture**

Dans le contexte d'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'accès à la culture, la fréquentation des lieux dédiés aux arts comme au patrimoine, et afin de ponctuer le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque jeune à la majorité, la mise en place du « Pass Culture » en région Occitanie fait partie des objectifs à poursuivre par le ministère de la Culture et la DRAC Occitanie conformément aux priorités fixées par le Président de la République.

En ce sens, la DRAC Occitanie s'engage à contribuer à la mise en place du « Pass Culture » sur le territoire occitan. Il conviendra ainsi que les parties s'engagent à poursuivre cette démarche d'inscription sur le « Pass Culture », contribuent à recueillir l'avis des bénéficiaires et participent à l'évaluation des moyens mis en œuvre, de la ressource culturelle, des points forts et des faiblesses.

### **ARTICLE 11 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause ses objectifs généraux.

Les partenaires souhaitant s'inscrire et se rattacher au projet pourront le faire par avenant en formulant au préalable la demande au comité de pilotage.

### **ARTICLE 12 – LITIGES ET RÉSILIATION**

En cas de différend entre les parties, celles-ci s'engagent à régler le différend à l'amiable, Le différend aura été porté par l'une des parties à la connaissance des autres au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Les éventuels litiges résultant de l'exécution de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Nîmes.

## ARTICLE 13 – ANNEXES

Les annexes 1 et 2 font partie intégrante de la convention.

Annexe 1 – Projet Social de territoire 2022-2026 reprenant le Diagnostic territorial d'Alès Agglomération 2022

Annexe 2 – Tableau des indicateurs

Fait à Alès, le 31 janvier 2025

En quatre exemplaires

Pour l'État – ministère de la Culture,  
Par délégation de  
Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet de  
la région Occitanie, Préfet de la Haute-  
Garonne,  
Monsieur Michel ROUSSEL, Directeur  
régional des affaires culturelles Occitanie

Pour le Département du Gard,  
Par délégation de  
Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT,  
Présidente,  
Monsieur Patrick MALAVIEILLE, Vice-  
président délégué à la Culture,  
au patrimoine, à l'éducation artistique

Pour l'État – ministère de l'Éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Par délégation de  
Monsieur Christophe MAUNY, Directeur  
académique des services de l'éducation nationale  
du Gard  
Monsieur Régis BÉGORRE, Directeur académique  
adjoint des services de l'éducation nationale  
du Gard

Pour Alès Agglomération,  
Monsieur Christophe RIVENQ,  
Président



## **ANNEXE 1 – Projet Social de territoire 2022-2026 d'Alès Agglomération**



# Projet Social de territoire 2022-2026



# Sommaire

Le mot du Président.....	3	Synthèse des enjeux par public prioritaire .....	11
Un projet co-élaboré.....	4	Axes et orientations du projet social .....	14
Le calendrier de l'élaboration partenariale .....	5	Déclinaison des objectifs .....	15
Les partenaires du projet social .....	6	Ressources et moyens.....	20
Le territoire en quelques chiffres .....	7	Annexe Diagnostic du territoire.....	21
Le sens du projet social 2022-2026 .....	10		



# Le mot du Président



Suite à l'actualisation du projet de territoire d'Alès Agglomération en 2021, j'ai souhaité que, dans cette lignée, notre territoire construise sa nouvelle politique sociale.

En effet, de très nombreux acteurs œuvrent ici dans le domaine social, une multitude d'actions sont conduites par l'ensemble des partenaires et des sommes importantes sont investies chaque année : il apparaît donc important de construire un Projet Social commun pour guider l'action collective.

En définissant une vision partagée de la politique d'action sociale, l'objectif est de renforcer l'efficacité de notre action, d'optimiser les ressources et les moyens et de répondre aux besoins des familles, de la jeunesse et des associations du territoire.

Dans l'esprit des démarches participatives mises en œuvre depuis les États Généraux du cœur de ville, les élus communautaires ont souhaité nourrir leur réflexion en s'appuyant sur les forces vives et les acteurs locaux. Une nouvelle démarche de travail collectif a donc été engagée réunissant élus, services, partenaires associatifs et institutionnels : j'ai nommé ce processus "Le Cazot de l'action sociale" car il s'est déroulé en grande partie à l'Espace Alès-Cazot.

Trois forums de travail collectif ont permis de partager un état des lieux, de définir 16 grandes orientations que nous souhaitons prendre en matière d'action sociale et de lister plus de 90 actions que nous engagerons dans le cadre de ce Projet Social.

Je remercie sincèrement tous les participants qui ont contribué à la démarche et je me félicite de la qualité des échanges qui ont permis d'aboutir à ce Projet social 2022-2026, qui sera décliné dans la nouvelle contractualisation avec la Caisse d'Allocation Familiale, via la Convention Territoriale Globale.

Christophe Rivenq  
Président d'Alès Agglomération

# Un projet co-élaboré

Sous l'impulsion du Président d'Alès Agglomération, les élus communautaires ont décidé d'engager l'élaboration d'un **projet social de territoire**, déclinaison thématique du projet de territoire voté en 2021.

Une nouvelle fois, les élus ont souhaité nourrir leur réflexion d'un processus d'élaboration concertée en s'appuyant sur les forces vives et les acteurs du territoire. Dans cette perspective, Alès Agglomération a décidé de lancer une démarche d'élaboration partenariale alliant des séances de préparation avec les partenaires, des temps d'intelligence collective et des temps d'analyse et de structuration du projet.

Appuyé dans l'animation de cette démarche par les services d'Alès Agglomération, de l'observatoire Alès-Cévennes Point de Myr', de la CAF du Gard et du cabinet Nicaya conseil, les élus ont travaillé au cours des 9 derniers mois sur la définition du projet social de territoire.

Une **première étape d'écoute et de compréhension des acteurs concernés** a ainsi permis de faire émerger les perspectives et axes de travail en cohérence avec les problématiques du terrain.

L'analyse de contexte qui en découle a conduit à la définition d'une **démarche partenariale volontaire** pour permettre de :

- **Faire émerger des enjeux communs**
- **Définir des orientations partagées**
- **Formuler des propositions d'actions**

Baptisée « **Cazot de l'action sociale** » en lien avec le bâtiment qui a accueilli les rencontres, cette démarche de travail collectif a **réuni élus, services, associations et institutions autour de 3 temps forts entre janvier et février 2022** :

- Forum 1 : connaissance partagée
- Forum 2 : orientations partagées
- Forum 3 : déclinaison des actions

En appui du travail qualitatif produit dans chacun des forums, **2 enquêtes numériques** adressées aux participants ont permis de définir les enjeux et orientations prioritaires.

Ces enjeux ont été le support du travail de déclinaison des actions sur trois thématiques prioritaires :

- Agir pour la petite-enfance et l'enfance
- Agir pour la jeunesse
- Soutenir et accompagner la vie associative

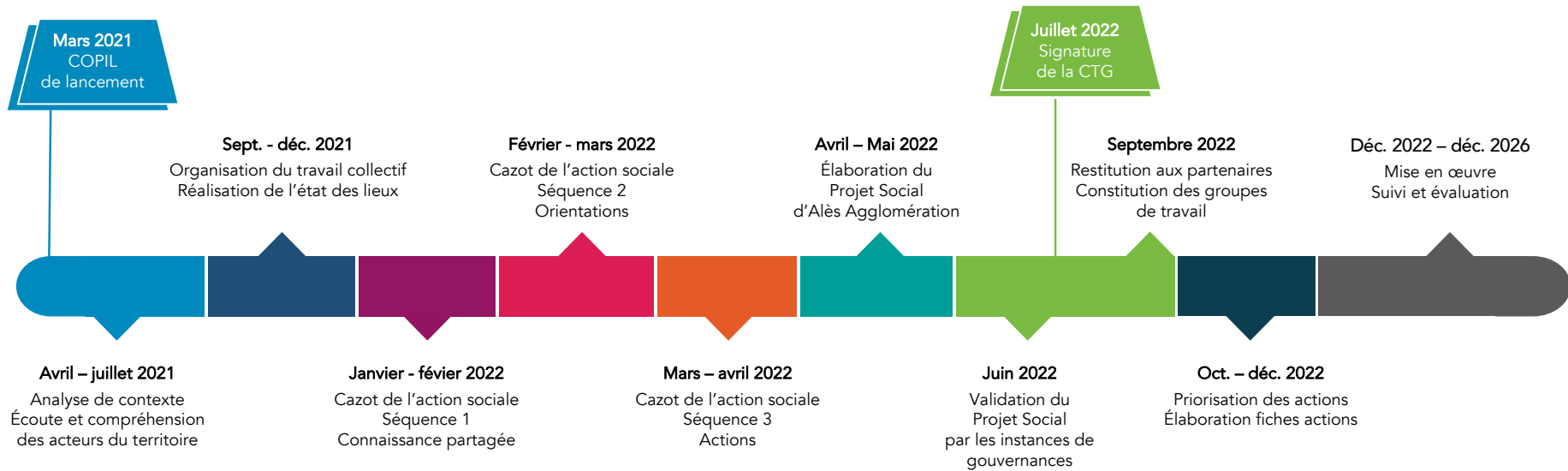
Ce processus de réflexion et de maturation collective a occasionné de nombreux échanges entre les acteurs, élus et partenaires du territoire. Entre janvier et avril 2022, 130 personnes (associations, structures partenaires, acteurs intentionnels, services et élus d'Alès Agglomération) ont ainsi activement participé à l'élaboration du projet social.

## LES CHIFFRES CLES de la démarche de co-construction

9 mois de travail dont 4 mois de travail collectif  
42 entretiens individuels  
3 forums réunissant 130 participants  
2 enquêtes adressées aux acteurs de l'action sociale du territoire et totalisant 211 réponses

Le Projet Social ainsi défini est notamment décliné dans la nouvelle contractualisation avec la Caisse d'Allocation Familiale via la Convention Territoriale Globale.

# Le calendrier de l'élaboration partenariale



# Les partenaires du projet social

- **Élus d'Alès Agglomération**
- **Institutions :**
  - Préfecture 30
  - Conseil départemental 30
  - Caisse des Allocations Familiales 30
  - Mutuelle Sociale Agricole
  - GIP Politique de la Ville
  - Relais loisirs handicap 30
  - Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- **Associations, structures partenariales et structures d'accueil du territoire**
  - ALSH les p'tits potes
  - ALSH le Mas Sanier
  - ALSH les Cocci Malins
  - ALSH Mistral partage
  - MAC La Ribouldingue
  - MAC Les Pequelets
  - MAC Les Petits Princes
  - MAC Danielle Casanova
  - MAC L'île aux enfants
  - MAC Les Marmousets
  - MAC / LAEP Les Blacous
  - LAEP Parent'Aise
  - Relais Petite enfance
  - EVS Collectif animateurs 30
  - EVS SESAMES
  - EVS RAIA
  - EVS ADeaux Mino
  - EVS La Gerbe
  - EVS Foyer rural de Tornac
  - Centre social CCAS La Grand'Combe
  - Centre social « La cour des miracles »
  - Centre social Le kiosque
  - Centre social Lucie Aubrac Cendras
  - Centre social et socioculturel L'Oustal
  - Centre social Les bancs publics
  - Centre social Les Hérissons
  - ACEGAA
  - Avenir Jeunesse
  - Maison des adolescents
  - CEMAFOR
  - Les Cardamômes
  - L'Oeuvre de la Miséricorde
  - EPISOL
  - Fondation Rollin
  - Foyer Saint Joseph Alès
  - ANCA
  - La Clède
  - Le langage des papillons
  - Voyages culturels
  - Maison des Familles Anduze
  - Samuel Vincent
  - Solidarnet
  - UNAPEI 30
  - Fédération des foyers ruraux
  - RESEDA
  - Mission Locale Jeune
  - CCAS Alès
- **Services internes de la Ville d'Alès et d'Alès Agglomération**
- **L'observatoire Alès-Cévennes Point de Myr'**

# Le territoire en quelques chiffres

5<sup>ème</sup> Agglomération d'Occitanie et 29<sup>ème</sup> agglomération de France



**955 km<sup>2</sup>**

de superficie



**131 290**

habitants, dont 40 802 à Alès



**72**

communes



**2<sup>ème</sup>**

Agglo du Gard



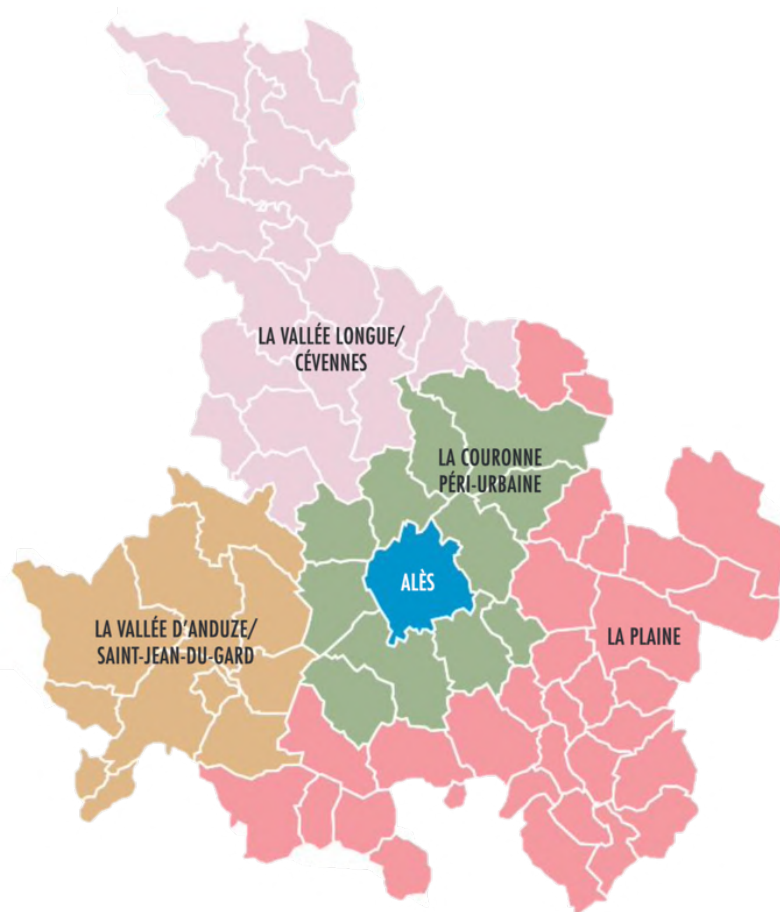
**112**

élus communautaires



**2 100**

Agents territoriaux  
(Alès Agglomération, Ville d'Alès, et CCAS mutualisés)



## Un écosystème économique riche



**2<sup>ème</sup>**  
pôle industriel de la  
Région Occitanie



**12 300**  
établissements et



**33 000**  
emplois sur le bassin d'Alès



**13,7%**  
de taux moyen de création  
d'entreprise



**90**  
espaces d'accueil à  
vocation économique



**870**  
agriculteurs

**650**  
vignerons et caves  
coopératives

## Un territoire de services



**27**  
crèches



**128**  
écoles, collèges et  
lycées



**644**  
lits hospitaliers



**1**  
théâtre Scène nationale  
« Le Cratère »



**52**  
médiathèque et  
bibliothèques



**110**  
gymnases, halles et  
terrains de sport

## Une destination touristique



**13**  
musées



**16**  
sites remarquables



**24**  
monuments



**2**  
villages de caractère



**1 000**  
hébergements  
touristiques



**1 800 000**  
nuitées touristiques / an

## Les services ressources de l'action sociale



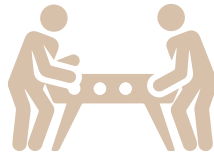
**1**  
Antenne CAF  
**6**  
Points info CAF



**25**  
Accueils de loisirs sans  
hébergement  
**8**  
Accueils de loisirs  
périscolaire



**4**  
Relais petite enfance  
**27**  
Établissements d'accueil  
du jeune enfant  
**3**  
Ludothèques



**3**  
Maisons de la  
Jeunesse  
**5**  
Espaces jeunes



**7**  
Centres Sociaux  
**8**  
Espace de vie sociale



**6**  
Lieux d'accueil  
enfants parents  
**2**  
Maisons des  
familles



**2**  
Maison France Services



**7**  
Espaces publics numériques  
*2 EPN fixes*  
*4 permanences*  
*numériques*  
*1 EPN mobile*



**1**  
Point justice (conciliateur,  
médiateur, huissier...)  
**1**  
Écrivain public

# Le sens du projet social 2022-2026

En compléments des éléments de diagnostic réalisés par les services d'Alès Agglomération (cf. annexe 1), la phase d'écoute des acteurs de terrain a fait émerger différents constats sur l'organisation actuelle du champ de l'action sociale sur Alès Agglomération :

- L'action sociale, un **archipel de mondes hétérogènes et indépendants les uns des autres** :
  - Un domaine composé de mondes différents parfois éloignés les uns des autres s'adressant à des publics variés.
  - Des entités centrées en premier lieu sur leur fonctionnement quotidien et leur mission auprès des personnes accompagnées.
  - Deux domaines d'intervention principaux : services à la personne de prise en charge / accueil, services d'aide à la personne
- Une **offre de services pertinente, à compléter** pour certains publics (15-18 ans, public en situation de handicap) et thématiques (numérique, parentalité, mobilité)
- Des **dynamiques collectives** qui émergent, à consolider et renforcer.
- Des demandes d'évolutions des acteurs de l'action sociale principalement centrées sur **l'amélioration du mode d'action en interne**
- Une forme de **précarité des structures** qui dépendent des financements annuels : frein au projet à long terme, tâches administratives importantes et répétitives, concurrence entre structures...

Partant de ces constats, les élus, services, et acteurs du territoire ont élaboré, à travers une démarche partenariale, un Projet Social visant à répondre aux enjeux suivants :

- Adapter la politique sociale et les outils contractuels aux spécificités du territoire et à ses principaux besoins ;
- Simplifier le cadre administratif des démarches pour gagner du temps et se centrer sur les missions essentielles ;
- Favoriser la visibilité temporelle et la pérennisation des structures de l'action sociale ;
- Créer une dynamique constructive et positive entre les différentes parties prenantes ;
- Développer la coordination entre les différents services et intervenants existants ;
- Être pragmatique, orienter dans un premier temps le projet social sur les publics et thématiques prioritaires pour amorcer une dynamique qui se déclinera dans le temps.

Le projet social 2022-2026 d'Alès Agglomération s'adresse à **3 publics prioritaires** pour structurer le cadre de l'action sociale du territoire.

- **Petite enfance – enfance (0-11 ans)**
- **Enfance (11-14 ans)**
- **Vie associative**



# Synthèse des enjeux par public prioritaire

## AFOM de l'offre à l'attention de la petite enfance - enfance (0-11 ans)

### Atouts

- Éveil à l'éducation, l'écologie, la culture, la différence, la diversité, la citoyenneté ...
- Personnel formé et motivé : réelles expertises et qualités humaines
- Accessibilité tarifaire pour les revenus les plus modestes
- Maillage territorial important avec d'implantation de nombreuses structures
- Diversité des structures, des activités et des projets
- Offre de service qui soutient l'inclusivité et la mixité
- Offre de service qui favorise le travail des femmes et l'accompagnement à l'emploi des parents

### Opportunités

- Mutualisation des ressources et mise en contact des acteurs : partenariats et coordination inter-structures
- Convention territoriale globale : possibilité de faire des propositions innovantes
- Outils communs entre l'agglomération et les associations
- Développement des actions de prévention
- Lois favorisant l'inclusion et les familles monoparentales : labellisation crèche inclusive et équipes « petite enfance handicap » mobiles...

### Faiblesses

- Manque de place dans les structures en accueil collectif
- Contrats de travail précaires, baisse des aides pour les contrats aidés
- Problème d'inclusion pour les enfants sujets de pathologies ou de handicap
- Manque de structures à l'échelle du territoire : halte-garderie, micro-crèches
- Inégalité des moyens sur le territoire
- Lourdeurs administratives

### Menaces

- Petite enfance et animation, des secteurs peu attractifs qui connaissent des difficultés de recrutement : perte de sens par rapport à la vocation, salaires bas, contrats précaires
- Manque de place pour les situations d'urgence ou les parents aux horaires atypiques
- Manque de moyens humains et financiers alloués
- Qualité de l'accueil menacé par l'épuisement général des professionnels et par un fort absentéisme
- Offre des services pas toujours adaptée aux besoins : monoparentalité, handicap
- Augmentation des tâches administratives

## Enjeux prioritaires pour la petite enfance - enfance

- Accompagnement des acteurs de la petite enfance - enfance
- Accès à une offre de services adaptée aux besoins de toutes les familles
- Information et communication sur l'offre et les services existants
- Coopération et travail partenarial

## AFOM de l'offre à l'attention de la jeunesse (11-25 ans)

### Atouts

- Existence de lieux d'accueil pour les jeunes : Maison de la Jeunesse, Mission locale jeune, Maison des familles (jeunes parents), accueil des loisirs sans hébergement...
- Présence de lycées-collèges-écoles sur le territoire (y compris CFA)
- Volonté des politiques d'agir pour la jeunesse
- Tissu associatif et associations de proximité : Espace de vie social, Centres sociaux...
- Infrastructures sportives et culturelles sur le territoire
- Activités de pleine nature et situation géographique intéressante du territoire mer/montagne
- Présence des services sociaux et services publics de proximité

### Opportunités

- Accompagner les jeunes dans leur orientation pour éviter l'isolement, le manque de valorisation et la perte de confiance
- Rendre responsable les jeunes, mettre en place des politiques publiques en faveur de l'engagement des jeunes : contrat d'engagement jeune
- Faciliter la découverte du monde extérieur par les jeunes à travers des expériences professionnelles et éducatives
- Développer les lieux et les partenariats sur la formation en associant l'éducation nationale : identifier le besoin, se donner un objectif de formation auprès des jeunes, créer des opportunités de parrainage avec des fachs et des licences pros (ex. Campus CAPELLE)
- Inciter voire obliger les entreprises à inviter les jeunes, à accueillir un certain pourcentage de stagiaires étudiants

### Faiblesses

- Pression scolaire, décrochage et perte de motivation dans l'orientation
- Manque de coordination des acteurs
- Manque de soutien à la parentalité et banaliser l'aide
- Faible visibilité des propositions à l'intention des 12-25 ans
- Inadaptation de la communication institutionnelle en direction des jeunes
- Manque de lieux et d'actions de socialisation
- Pas assez d'espace de concertation et d'engagement utile avec les jeunes
- Parcours emmaillés de ruptures

### Menaces

- Hausse du temps passé devant les écrans
- Impact de la pandémie : isolement, rupture sociale, rupture familiale, rupture scolaire/phobies, interruption des études
- Perte de la notion de travail
- Le décrochage scolaire
- Trafic de drogues / appât de l'argent facile
- Une vision négative du territoire, de leur quartier (quartier politique de la ville notamment) et de leur propre image
- Difficulté des acteurs de l'action sociale (élus, institutions, association) à s'adapter à l'évolution des besoins et des attentes de cette tranche d'âge
- Hausse de la précarité et augmentation du coût de la vie : carburant et mobilité

## Enjeux prioritaires pour la jeunesse

- Prise en compte des besoins des 11-25 ans
- Autonomie et engagement des jeunes
- Orientation et intégration dans le monde professionnel
- Accompagnement aux usages du numérique

## Enjeux prioritaires pour la vie associative

### Atouts

- Soutien des associations par les institutions en termes de moyens : salles, financements...
- Vie associative dense, visible et variée, diversité des activités proposées et bon maillage sur l'agglomération
- Des structures qui portent la parole des habitants et qui contribuent à l'animation du territoire : centres sociaux, associations, Espaces de Vie Sociale...
- Des bénévoles des associations à l'écoute et bienveillants
- Bonne interaction entre associations et institutions
- Présence d'une Maison des associations

### Opportunités

- Développer la coordination entre les associations, les partenariats et le travail en réseau
- CAZOT de l'action sociale : démarche engagée par la collectivité qui permet l'interconnaissance mutuelle, échange des bonnes pratiques d'innovation et de création
- CTG : meilleure clarté dans les partenariats et les financements, valoriser les spécificités des associations, alléger la lourdeur administrative
- Valoriser le fait associatif, lui redonner ses lettres de noblesse
- Interactions entre la collectivité les associations
- Associations et centres sociaux, vecteurs de liens sociaux et construction des citoyens de demain
- Des structures qui ont une bonne connaissance du territoire

### Faiblesses

- Manque de bénévoles, difficulté à mobiliser les habitants
- Difficulté à recruter des personnes pour les bureaux d'association en raison de l'implication et des responsabilités que cela demande
- Difficultés à obtenir des moyens financiers et à recruter du personnel
- Déconnexion entre le rythme de l'administration et le rythme de la vie associative
- Manque de jeune dans les bénévoles
- Course aux appels à projet qui met en défaut l'objectif initial

### Menaces

- Complexité des dispositifs pour déposer les demandes de subventions (renforcé et démultiplié par la dématérialisation) et incertitude du financement
- Recrutement difficile et turn-over des salariés : salaire peu attractif, charge de travail importante
- Baisse du recrutement des bénévoles : nombre, tranche d'âge, crainte de la responsabilité civile et pénale
- Hausse des difficultés financières : trésorerie compliquée en fins de mois, subventions payées tardivement
- Principe d'appel à projet qui induit des stratégies à courtes vues bien qu'innovantes
- Manque de temps et de personnels pour entretenir les partenariats
- Petites structures menacées : impact sur le bénévolat et les professionnels

## Enjeux prioritaires pour la vie associative

- Information sur l'offre et les services
- Simplification et développement des coopérations
- Accès à une offre d'animation sociale locale de proximité et de qualité
- Accompagnement des équipes et des structures

# Axes et orientations du projet social

En réponse aux problématiques pointées dans le diagnostic du territoire et aux enjeux prioritaires identifiés par les participants au « Cazot de l'action sociale », le projet social d'Alès Agglomération se structure autour de 3 axes thématiques et 16 orientations déclinées en actions.

## AXE 1

Agir pour  
la petite enfance  
et l'enfance

- A.** Développer des offres à destination des publics spécifiques pour répondre aux besoins des familles
- B.** Créer un réseau entre les différentes structures du territoire pour faciliter le partage d'informations et améliorer l'accompagnement des familles
- C.** Valoriser la ressource humaine dans le domaine de la petite enfance – enfance
- D.** Améliorer l'information et la communication auprès des familles pour promouvoir l'offre existante, y compris offre spécifique
- E.** Améliorer la formation des professionnels petite enfance & enfance y compris sur des domaines spécifiques
- F.** Renforcer l'offre de services existants

## AXE 2

Agir pour  
la jeunesse

- A.** Responsabiliser les jeunes et les rendre acteurs de leurs projets
- B.** Développer une offre à destination des 11-25 ans pour aider les jeunes à sortir de leur quotidien et s'ouvrir au monde et aux autres
- C.** Renforcer l'accompagnement des jeunes dans l'enseignement pour prévenir le décrochage scolaire et soutenir la poursuite d'études
- D.** Développer les services de prévention et de soutien aux jeunes en difficulté sociale
- E.** Faciliter la découverte et l'intégration des jeunes à la vie professionnelle dans le milieu scolaire et extra-scolaire
- F.** Améliorer les mobilités pour faciliter l'accès des 11-25 ans aux services et aux droits et réduire l'isolement géographique

## AXE 3

Soutenir le  
développement  
de la vie  
associative

- A.** Simplifier les démarches administratives pour diminuer la charge administrative des structures
- B.** Mutualiser les compétences et les ressources pour faciliter et optimiser l'action des associations tout en préservant leur autonomie pédagogique
- C.** Préserver la diversité du tissu associatif et l'existence de petites associations au côté des grosses structures
- D.** Inciter les jeunes à s'impliquer dans la vie associative

# Déclinaison des objectifs

## AXE 1

Agir pour  
la petite enfance  
et l'enfance

**A.** Développer des offres à destination des publics spécifiques pour répondre aux besoins des familles

**B.** Créer un réseau entre les différentes structures du territoire pour faciliter le partage d'informations et améliorer l'accompagnement des familles

**C.** Valoriser la ressource humaine dans le domaine de la petite enfance – enfance

**D.** Améliorer l'information et la communication auprès des familles pour promouvoir l'offre existante, y compris offre spécifique

**E.** Améliorer la formation des professionnels petite enfance & enfance y compris sur des domaines spécifiques

**F.** Renforcer l'offre de services existants

- + **Proposer aux familles des lieux d'accueil adapté aux enfants en situation de handicap pour les tranches d'âge de 0 à 11 ans :** personnels, compétences, locaux (crèches, CAMPS, ALSH, ALP...)
- + **Organiser des temps d'accueil, d'écoute et d'information pour les familles au sein des structures :** parentalité, santé, numérique...
- + **Étoffer les équipes professionnelles du handicap :** formation et moyens humains
- + **Créer un service d'assistance mobile pour les publics en situation de handicap**
- + **Soutenir l'aménagement d'aires de jeux inclusives**
- + **Renforcer les partenariats entre les institutions** pour préparer le passage des enfants en situation de handicap de la crèche à la petite section et faciliter leur inclusion

- + **Communiquer sur l'existence du guichet unique** dématérialisé pour les inscriptions
- + **Créer une instance de coordination** des actions des structures intervenants pour le public 0-11 ans
- + **Créer un annuaire des associations et intervenants « experts »**
- + **Ouvrir une plateforme numérique** qui centralise les informations
- + **Organiser des journées à thème** entre acteurs concernés pour partager et diffuser de l'information et valoriser les métiers
- + **Renforcer les complémentarités** entre l'ensemble des acteurs publics et privés qui interviennent auprès du public 0-11 ans

- + **Former les cadres, manager et ressources humaines** sur l'amélioration de la qualité de vie au travail
- + **Consolider le pool d'agents volants** pour faciliter les remplacements
- + **Adapter l'environnement de travail pour limiter la pénibilité :** moyens matériels, matériel ergonomique, espaces pensés et réfléchis avec les professionnels du terrain
- + **Ouvrir une plateforme numérique** qui centralise les informations avec un forum de découverte et d'échange des différentes compétences entre associations, structures et collectivités
- + **Mutualiser les ressources humaines** en créant des groupements entre structures

# AXE 1

## Agir pour la petite enfance et l'enfance

**A.** Développer des offres à destination des publics spécifiques pour répondre aux besoins des familles

**B.** Créer un réseau entre les différentes structures du territoire pour faciliter le partage d'informations et améliorer l'accompagnement des familles

**C.** Valoriser la ressource humaine dans le domaine de la petite enfance – enfance

**D.** Améliorer l'information et la communication auprès des familles pour promouvoir l'offre existante, y compris offre spécifique

**E.** Améliorer la formation des professionnels petite enfance & enfance y compris sur des domaines spécifiques

**F.** Renforcer l'offre de services existants

+ **Communiquer plus largement sur les livrets** répertoriant l'offre « petite enfance – enfance » et la marche à suivre accéder aux services, avec un volet spécifique pour le handicap

+ **Faire connaître au public le portail numérique centralisé** Alès Agglomération « Espace familles et citoyens »  
 - Enrichi par des liens sur les sites numériques des communes et des associations  
 - Avec un interlocuteur physique formé pour guider les familles

+ **Mettre en place de l'information itinérante pour aller vers le public et les territoires plus ruraux**  
 - Journée des associations/ journée de la petite enfance  
 - Journées portes ouvertes/ structure en direction des familles

+ **Renforcer les partenariats avec l'éducation nationale, les médecins, les ENJE...** pour diffuser l'information

+ **Monter une réseau de formations mutualisées**

- Communiquer sur les formations dispensées dans les structures  
 - Mutualiser les formations entre les associations

+ **Favoriser l'apprentissage et agrandir le champ des compétences** : EJE, auxiliaire puéricultrice, EAJE, animations...  
 - Partenariats avec les écoles d'infirmières, EJE, auxiliaire (accueil en stage)  
 - Formation en alternance : CAP petite enfance, CAP uxiliaire puéricultrice, CP JEPS, BJ JEPS

+ **Accompagner les personnes et inciter à se former au-delà du CAP** (niveau 4)

+ **Partager le diagnostic de places en structures d'accueil collectif et évaluer les zones de tension**

+ **Mutualiser les ressources** : moyens humains et matériels, locaux

+ **Développer des partenariats pour créer de nouvelles structures d'accueil** :

- Partenariats entre entreprises / groupement d'entreprise / agglomération de communes  
 - Partenariat entre associations pour proposer ensemble des accueils (crèche inclusive)

+ **Étudier le financement des structures d'accueil pour améliorer l'offre de service** : ex. financement des travaux pour obtention d'un agrément

+ **Adapter les plages horaires de certaines structures** aux horaires des salariés et élargir l'amplitude d'accueil

+ **Harmoniser la politique publique d'animation sur le territoire**

+ **Repenser l'accompagnement scolaire** pour pallier le manque de temps ou de compétences des parents

+ **Soutenir les actions transversales** en faveur du développement durable, de la parentalité, de l'accompagnement à l'usage du numérique

## AXE 2

### Agir pour la jeunesse

**A.** Responsabiliser les jeunes et les rendre acteurs de leurs projets

**B.** Développer une offre à destination des 11-25 ans pour aider les jeunes à sortir de leur quotidien et s'ouvrir au monde et aux autres

**C.** Renforcer l'accompagnement des jeunes dans l'enseignement pour prévenir le décrochage scolaire et soutenir la poursuite d'études

**D.** Développer les services de prévention et de soutien aux jeunes en difficulté sociale

**E.** Faciliter la découverte et l'intégration des jeunes à la vie professionnelle dans le milieu scolaire et extra-scolaire

**F.** Améliorer les mobilités pour faciliter l'accès des 11-25 ans aux services et aux droits et réduire l'isolement géographique

- + Généraliser les instances de participation et de consultation des jeunes : « conseil citoyen jeunes », « comité consultatif jeune », « conseil municipal jeunes »
- + Soutenir les actions pour l'implication et la responsabilisation des jeunes : actions humanitaires, chantiers éducatifs, service civique, « jeunes volontaires européens »
- + Développer les résidences en partage jeunes / seniors avec possibilité de gratuité pour le jeune contre implication
- + Favoriser la « junior association »
- + Inciter les jeunes à se former dans les clubs de sport
- + Développer les emplois saisonniers lors des périodes de vacances
- + Soutenir les actions d'autofinancement menées par les jeunes
- + Organiser des actions autour de la citoyenneté

- + Mutualiser les moyens humains, financiers et logistiques
- + Proposer des actions collectives valorisantes pour les jeunes : chantier éducatifs jeunes 16-18 ans, séjours jeunes à l'international, diplôme plongée ...
- + Généraliser les aides pour faciliter l'accès des jeunes au sport et à la culture : ex. inscription en club sportif, « passeport jeune 18-25 ans »
- + Créer des structures sportives et de loisirs à destination des ados et des pré-ados
  - Mettre à disposition des locaux pour les structures associatives
  - Orienter les aides financières (subventions) sur la réalisation de ces structures
- + Organiser des activités innovantes à destination du public 11-25 ans : sorties nature, activités ludiques, inter-villes / olympiades intergénérationnelles
- + Développer sur le territoire des lieux ou activités mobiles dédiés aux jeunes : espaces jeunes, maison de la jeunesse, MJC...
- + Analyser les besoins collectifs et individuels des jeunes pour mieux y répondre et les accompagner
- + Communiquer auprès des 11 – 25 ans sur les structures et aides pour l'accès aux droits et à la santé
- + Développer l'accompagnement au numérique

- + Développer les parrainages et le mentorat physique ou numérique du primaire aux études supérieures : « arobases de la fraternité », « un jeune / un tuteur », professeurs bénévoles / étudiants...
- + Repenser l'accompagnement scolaire pour pallier le manque de temps ou de compétences des parents
- + Créer des passerelles avec l'Éducation Nationale pour favoriser la réussite éducative et prévenir le décrochage scolaire
- + Éduquer parents et enfants à la sobriété numérique

## AXE 2

### Agir pour la jeunesse

**A.** Responsabiliser les jeunes et les rendre acteurs de leurs projets

**B.** Développer une offre à destination des 11-25 ans pour aider les jeunes à sortir de leur quotidien et s'ouvrir au monde et aux autres

**C.** Renforcer l'accompagnement des jeunes dans l'enseignement pour prévenir le décrochage scolaire et soutenir la poursuite d'études

**D.** Développer les services de prévention et de soutien aux jeunes en difficulté sociale

**E.** Faciliter la découverte et l'intégration des jeunes à la vie professionnelle dans le milieu scolaire et extra-scolaire

**F.** Améliorer les mobilités pour faciliter l'accès des 11-25 ans aux services et aux droits et réduire l'isolement géographique

+ Favoriser la rencontre de spécialistes directement vers les jeunes : permanences dans les espaces jeunes ou établissement scolaire, présence sur le terrain (éducateurs de rue)

- Mettre en place des temps d'écoute avec des professionnels dans les espaces jeunes
- Développer les moyens humains pour aller à la rencontre des jeunes : adulte relais, éducateurs de rue, animateur prévention jeunesse

+ Ouvrir le milieu scolaire sur l'extérieur pour favoriser la rencontre avec les jeunes en difficulté sociale : création d'une cité éducative, association de la société civile aux instances de l'école

- Créer une cité éducative pour contribuer au décloisonnement de l'éducation nationale
- Associer la société civile aux instances de l'école

+ Développer la prévention spécialisée en se donnant les moyens humains, matériels et financiers

+ Accompagner les parents dans le développement de leurs compétences : cafés des parents, salon de jeux vidéo intergénérationnel, ateliers numériques...

+ Sensibiliser et former les adultes au repérage et à l'orientation des jeunes en difficulté sociale : immersion entre professionnels, formation des éducateurs sportifs

- Organiser des immersions (vis ma vie) entre professionnels de secteurs différents
- Former les éducateurs sportifs à la question de l'adolescence et au repérage des lieux ressources

+ Organiser des événements pour sensibiliser les jeunes à certaines problématiques, type « forum santé »

+ Développer des ressources pour faciliter la recherche de stages : foire aux stages, banque numérique aux stages à l'échelle de l'agglomération

+ Encourager les entreprises à proposer des stages :

- Renforcer la communication vers les entreprises
- Professionnaliser le démarchage des entreprises

+ Mettre en place des parrainages des jeunes par des professionnels spécialisés dans leur domaine : partage du réseau et de son expérience...

+ Soutenir et développer les formations BAFA : appui au financement, contrat d'engagement...

+ Faire connaître et diffuser les outils et événements de découverte des métiers : plateforme numérique, rencontres de professionnels, présentation des métiers sous forme de vidéos...

+ Organiser des rencontres physiques entre les jeunes et les acteurs publics : pompiers, police, auxiliaire de vie...

+ Améliorer l'offre en mobilités des jeunes : desserte bus, covoiturage, pistes cyclables

+ Développer les aides à la mobilité : prêt de véhicules aux + 18 ans, aides au permis, aide à l'achat ou la location d'un vélo électrique...

+ Déployer géographiquement certains services associatifs et institutionnels itinérants au sein des petites communes : ex. mission locale, France Service, PIGE, le forum de l'animation

+ Travailler sur une convention de mise à disposition des bus entre l'Agglomération et les communes et structures sociales

+ Soutenir les actions de prévention à la sécurité routière



# AXE 3

## Soutenir le développement de la vie associative

- A. Simplifier les démarches administratives pour diminuer la charge administrative des structures
- B. Mutualiser les compétences et les ressources pour faciliter et optimiser l'action des associations tout en préservant leur autonomie pédagogique
- C. Préserver la diversité du tissu associatif et l'existence de petites associations au côté des grosses structures
- D. Inciter les jeunes à s'impliquer dans la vie associative

- + **Soulager la charge administrative dans les réponses aux appels à projet** : former les associations, créer un poste mutualisé pour répondre au AAP
- + **Simplifier et uniformiser les dossiers de demande de subventions** : trame CERFA simplifiée et commune à l'ensemble des partenaires, dossier unique...
- + **Expérimentation la mise en place des conventions pluriannuelles d'objectifs sur 3 ans minimum**
- + **Identifier des interlocuteurs pour aider à la rédaction des appels à projet** : plateforme d'aide téléphonique, annuaire des interlocuteurs techniques des financeurs
  - Mettre en place une plateforme d'aide téléphonique
  - Créer un annuaire des interlocuteurs techniciens de chaque financeur pour faciliter les échanges en amont du dépôt

- + **Recenser les besoins d'aide et de soutien des associations**
- + **Faciliter l'interconnaissance et le partage de connaissance entre associations** : créer un observatoire de la vie associative locale avec un répertoire numérique unique, organiser des rencontres régulières entre associations, monter des stages d'immersion des directeurs / présidents de structure dans une autre structure que la leur
- + **Évaluer l'action des associations pour optimiser, éviter les superpositions et valoriser les actions innovantes**
- + **Créer des lieux « ressources » et de mutualisation de compétences au travers des groupements d'employeurs**
- + **Mutualiser les moyens des associations** : prêt de Minibus, création d'espaces communs type coworking pour les petites structures sur les zones à forte implantation d'associations
- + **Accompagner l'animation de la vie sociale**
- + **Monter des appels à projets incitant les associations à répondre à plusieurs**

- + **Prendre en compte l'ancrage territorial des associations dans les critères d'évaluation et de financement dans la mise en œuvre du Projet Social**
- + **Valoriser les partenariats entre petites structures et grosses structures** : appui, conseil notamment sur des points techniques
- + **Conserver un réseau de proximité**

- + **Réaliser des campagnes de promotion du monde associatif ciblées auprès des jeunes** : métiers, valeurs...
- + **Faciliter l'engagement associatif via les stages** : ouvrir aux associations les stages de 3ème, donner accès à des stages aux jeunes non scolarisés et sans structure d'accompagnement
  - Ouvrir aux associations les stages des collégiens de 3ème
  - Donner accès à des stages aux jeunes non scolarisés et qui n'ont pas de structure d'accompagnement (-16 ans)
- + **Promouvoir le passeport bénévole** : valorisation du bénévolat dans le compte de formation et la valorisation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE)
- + **Aménager des locaux attractifs**
- + **Mettre en place de mini-défis pour favoriser l'engagement de groupes de jeunes**
- + **Développer des « mesures de responsabilisation » en partenariat avec l'éducation nationale et des associations**
- + **Aller à la rencontre des jeunes pour leur présenter le monde associatif** : rencontres jeunes / assos, « forums des associations » de proximité
  - Organiser des rencontres entre les jeunes et les associations dans les espaces dédiés aux jeunes
  - Organiser des « forums des associations » de proximité : quartiers, villages ...
- + **Mieux valoriser et communiquer sur le service civique et les dispositifs d'emploi et d'insertion**

# Ressources et moyens

La réalisation de l'ambition portée par les élus de l'agglomération et les partenaires dans le projet social nécessite une implication et une participation de l'ensemble des acteurs, dans le sens du bien commun de la communauté.

Après avoir participé à l'élaboration du projet social avec les acteurs associatifs et institutionnels, les élus et les services d'Alès Agglomération vont travailler sur la déclinaison d'une feuille de route des actions en fonction des objectifs et des opportunités de réalisation.

La mise en œuvre du projet social nécessite par ailleurs un travail commun et partagé entre les différents acteurs concernés. La dynamique collective engagée par les « CAZOT de l'action sociale » sera donc amenée à se prolonger par la suite pour l'engagement et la réalisation des actions.

Document cadre de la politique sociale du territoire, le projet social définit une ambition partagée et donne un sens commun aux différentes actions menées en la matière. Ses orientations et ses actions seront déclinées dans différentes politiques publiques, programmes et dispositifs portés par Alès Agglomération et ses partenaires :

- La Convention Territoriale Globale, nouvelle contractualisation avec la Caisse des Allocations Familiales du Gard (CAF) ;
- Le contrat de ville ;
- Les projets d'éducation artistique et culturel portés avec la DRAC ;
- Le volet social du Nouveau programme national de renouvellement urbain
- Le projet alimentaire territorial
- ...

Le projet social 2022-2026 d'Alès Agglomération contribue ainsi à l'articulation des nombreux dispositifs transversaux du territoire.

## NOS PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOCIAL

Caisses des Allocations Familiales du Gard  
– État – Direction régionale des affaires culturelles - Région Occitanie –  
Département du Gard - Éducation nationale – Mutualité Sociale Agricole –  
DRAC - Associations, organismes locaux, citoyens – communes d'Alès  
Agglomération

# **Annexe**

## **Diagnostic territorial Alès Agglomération 2022**

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL D'ALES AGGLOMERATION 2022

## SUPPORT DE RÉFLEXION



11

Thématiques

17

Cartes

120

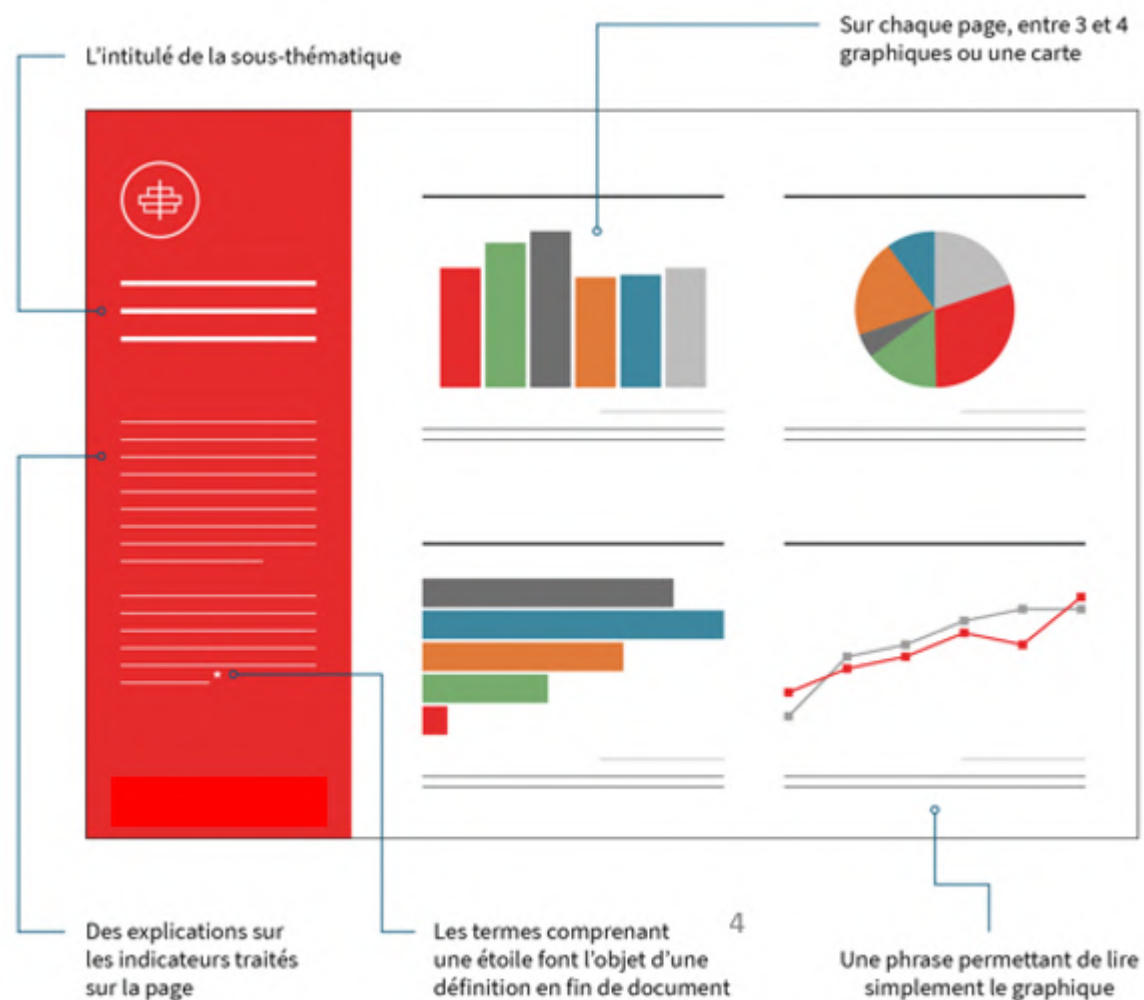
Graphiques

### BON A NOTER

Dés à présent, il est utile de noter que les données du recensement de l'INSEE sont exploitables à N+3 (publication en juin-juillet), à l'exception de la population légale (publication en fin d'année à N+2).

Le présent document mobilise les dernières données disponibles en Open Data pour chaque indicateur. Si vous souhaitez disposer de données plus récentes au moment de l'acquisition de votre portrait croisé, n'hésitez pas à nous le faire savoir afin que nous mettions à jour le document.

## Comment lire votre portrait croisé de territoire ?



# Thématiques

01. Démographie
02. Petite enfance
03. Enfance et jeunesse
04. Familles
05. Seniors
06. Logement
07. Emploi
08. Revenus
09. Entreprises
10. Tourisme
11. Vie locale

## Avant propos

Aujourd'hui plus que jamais, les données du territoire sont multiples, disponibles et actionnables. Afin de les rendre lisibles, l'observatoire d'Alès Myriapolis a développé le « portrait croisé du territoire » qui aborde 11 thématiques à travers plus de 30 cartes et représentations géographiques.

Ce rapport vous permettra d'appuyer vos discours et réflexions sur des données actualisées, découlant de plusieurs dizaines de sources de données (INSEE, SIRENE, CAF, DGFIP, CPAM...).

Nous vous souhaitons une bonne lecture, en espérant que ce document vous permettra de mieux appréhender les dynamiques de votre territoire.

**Annick LELAN**, directrice d'Alès Myriapolis

**Samar SAIEB**, chargée de l'observatoire économique



1

DÉMOGRAPHIE



## PRINCIPALES DYNAMIQUES (1/4)

Les données de l'INSEE sont publiées chaque année à la fin du mois de juin. Elles offrent une étonnante quantité d'informations.

Les délais de diffusion des résultats du recensement sont d'environ 3 ans.

Cependant, les données de l'état civil, transmises par les mairies, permettent de dresser une image des dynamiques démographiques les plus récentes.

NB : Les données 2018 sont entrées en vigueur en juillet 2021 et celles de 2019 sont entrées en vigueur en janvier 2022.

### Données de cadrage

Population légale en 2019 (2022) : 132 469

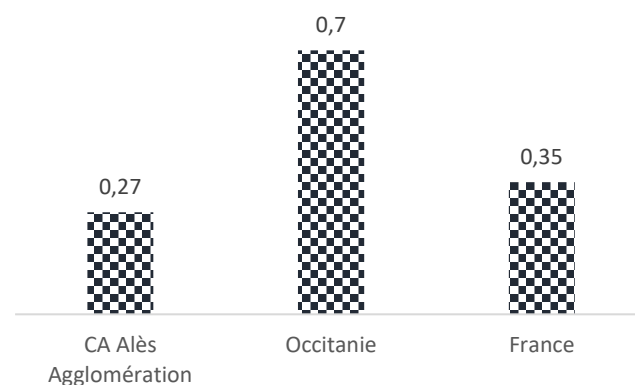
Superficie (en km<sup>2</sup>) : 920,9

Densité de population au km<sup>2</sup> : 142

Source : INSEE RGP 2019

La densité de population est de 142 habitants au km<sup>2</sup> contre 106 habitants au km<sup>2</sup> à l'échelle nationale.

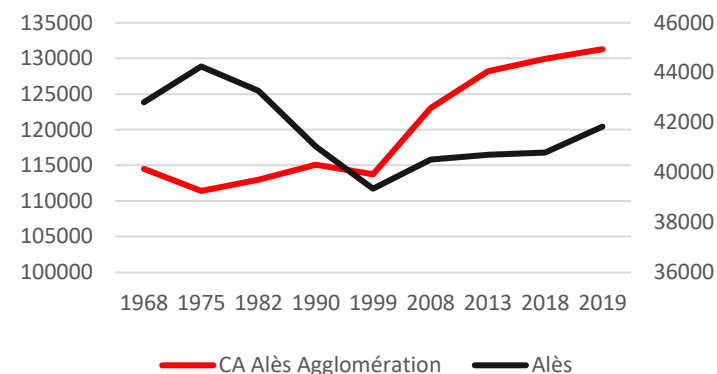
### Evolution annuelle moyenne de la population depuis 2013



Source : INSEE RGP 2013-2018

Depuis 2013, la population a enregistré une évolution de 1,3%, soit 1 729 habitants de plus.

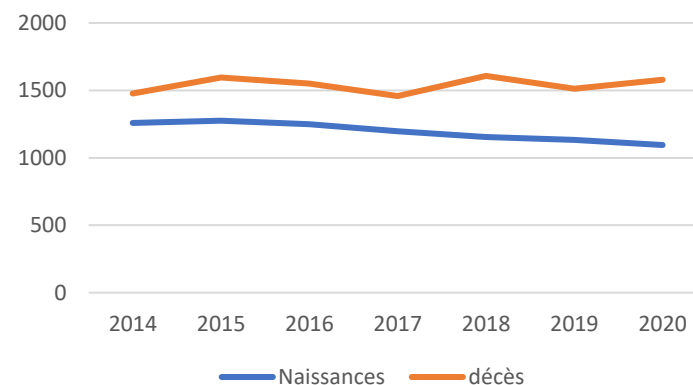
### Evolution de la population de 1968 à 2019



Source : INSEE RGP 1968-2019

La population légale (municipale) du territoire était, selon les derniers chiffres de l'INSEE, de 131 290 habitants.

### Les naissances et décès enregistrés de 2008 à 2020



Source : INSEE Etat Civil 2013 à 2018

En 2018, le nombre de naissances enregistrées sur le territoire était de 1094. Une hausse des décès inédite depuis 70 ans, elle est de +7% entre 2014 et 2019 et de +4% entre 2019 et 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19.





## PRINCIPALES DYNAMIQUES (2/4)

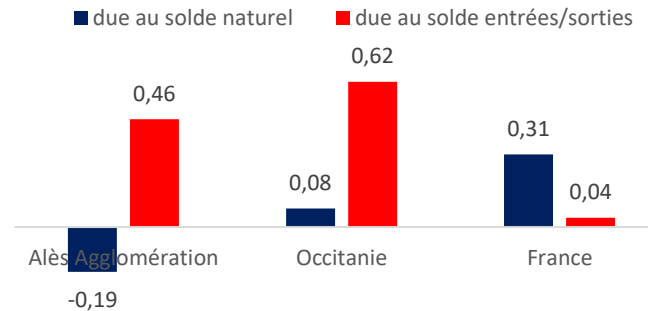
Un solde migratoire positif implique un nombre plus important d'arrivées que de départs, alors que le solde naturel correspond au rapport entre les naissances et les décès.

L'évolution des allocataires CAF\* est corrélée à l'évolution de la population. Elle permet donc en partie de compléter ces éléments démographiques.

Concernant la pyramide des âges deux clés de lecture peuvent être apportées :

- Plus la base sera faible, plus la population sera âgée
- Les différences entre 2013 et 2018 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements

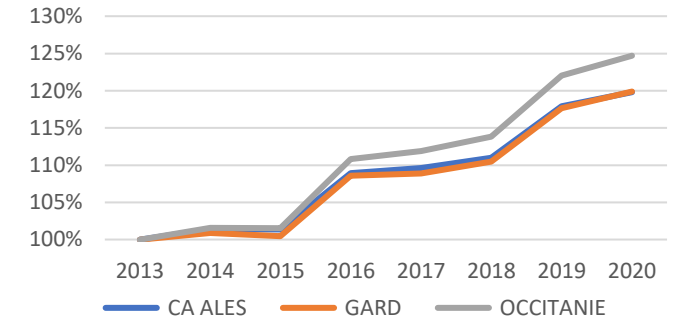
### Variation annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



Source : INSEE RGP 2013-2018

En moyenne, la population a évolué chaque année entre 2013 et 2018 de 0,27%. Cela équivaut à la somme du solde naturel\* et du solde migratoire\*.

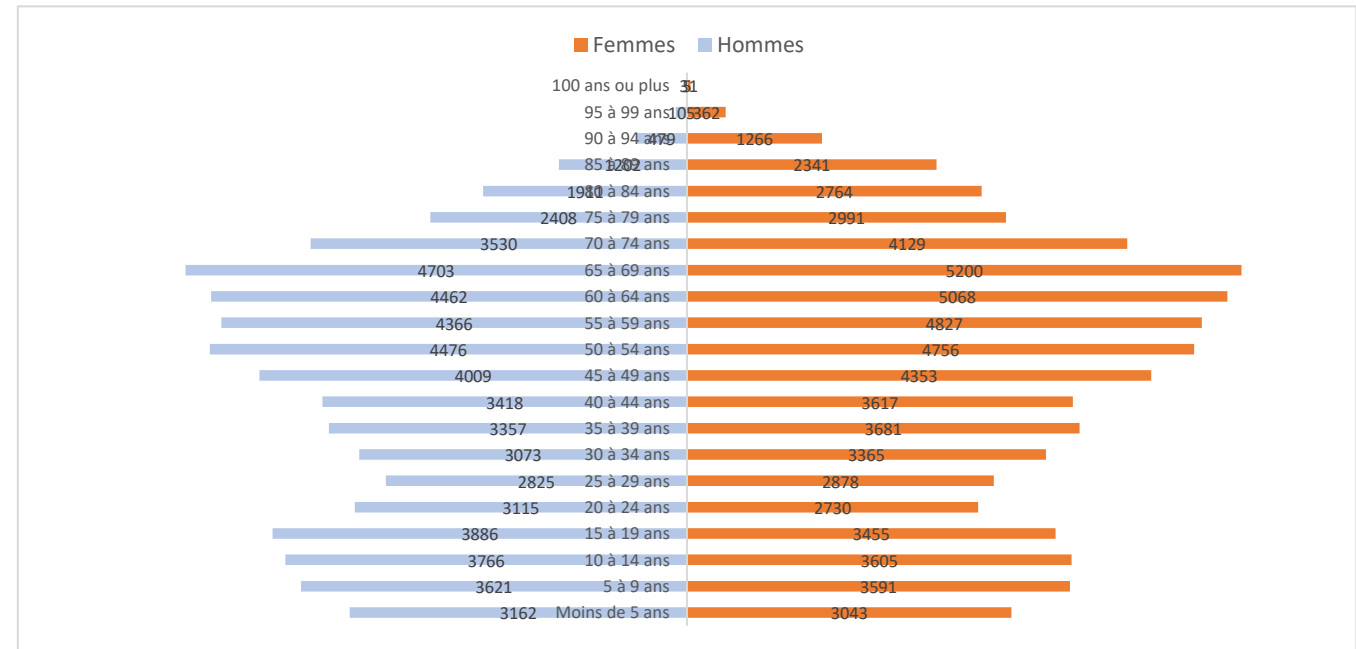
### Les allocataires de la CAF\* entre 2013 et 2020



Source : Caf.data, 2013-2020

Entre 2013 et 2020, le nombre d'allocataires de la CAF\* a évolué de 6,1%.

### Pyramide des âges de la population

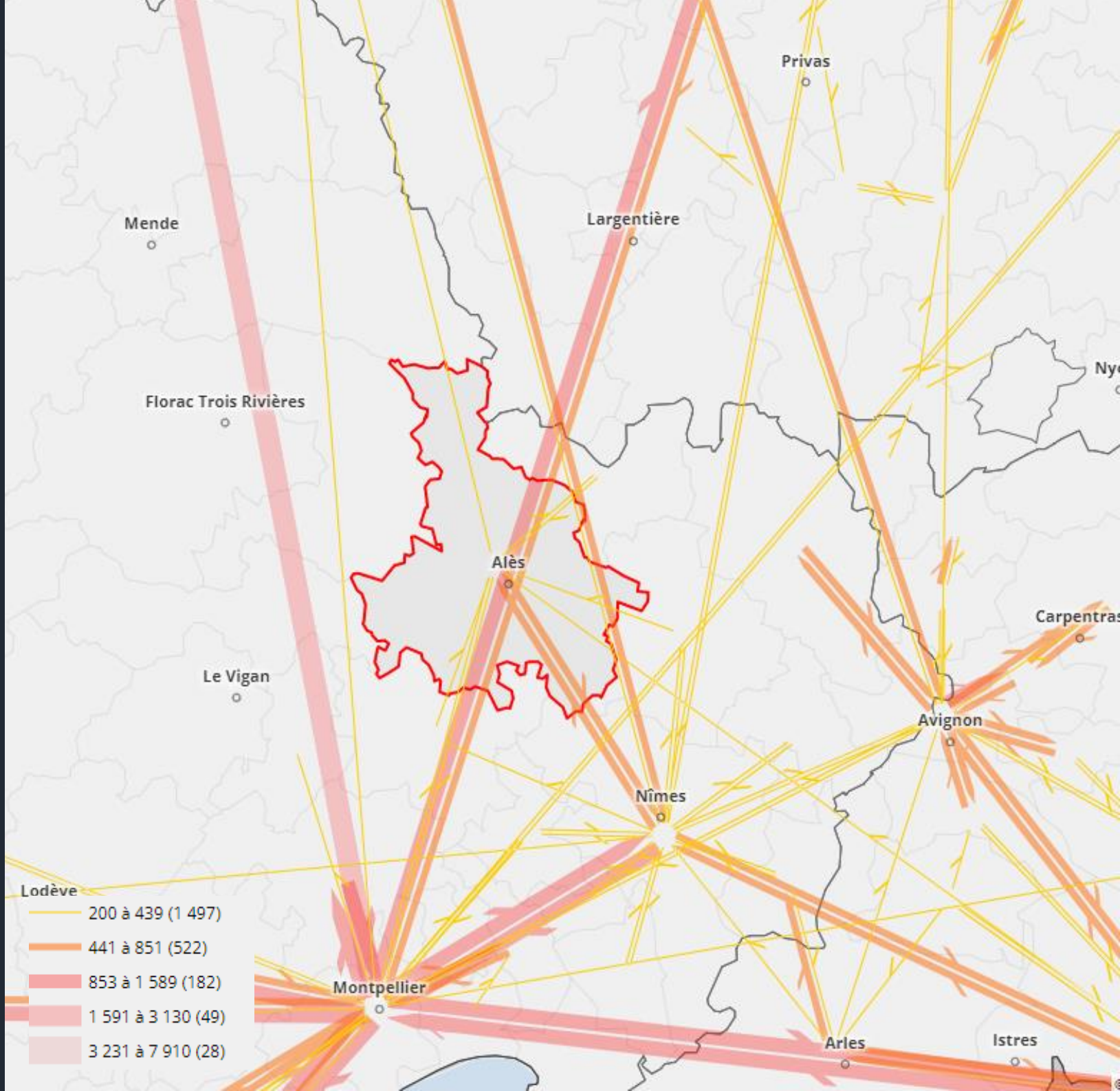


## PRINCIPALES DYNAMIQUES (2/4)

L'information sur les flux migratoires résidentielles est issue de l'exploitation statistique des bulletins individuels et, plus précisément, de la question « Où habitez-vous le 1er janvier x années plus tôt ? »

En exploitant les réponses à cette question, on peut connaître pour une zone géographique :

- le flux d'entrants dans la zone (individus qui ne résidaient pas dans cette zone x années auparavant et qui y résident maintenant) ; ce flux peut être réparti selon les zones d'origine
- le flux de sortants de cette zone (individus qui résidaient dans cette zone x années auparavant et qui n'y résident plus maintenant) ; ce flux peut être réparti selon les zones de destination, mais est limité aux individus recensés en France.





## PRINCIPALES DYNAMIQUES (3/4)

Les données de l'INSEE permettent également de dégager des tendances sur le profil des arrivants, que ce soit en termes d'âge ou de catégorie socioprofessionnelle\*.

NB : Les données 2018 sont entrées en vigueur en juillet 2021.

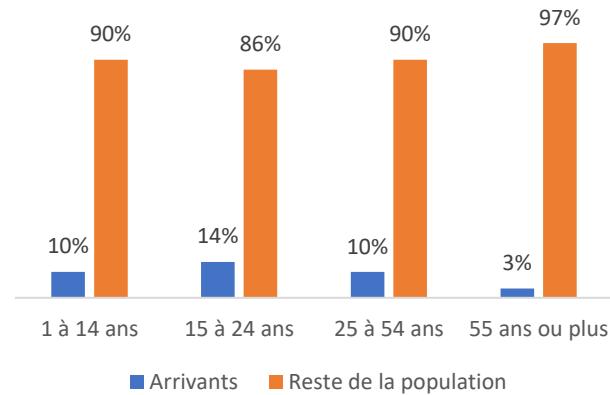
### Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2018) – En nombre

	Même logement	Autre logement de la même commune	Autre commune en France	Hors de France métropolitaine ou d'un DOM
<b>Alès Agglomération</b>	<b>114359</b>	<b>4617</b>	<b>1355</b>	<b>320</b>
Gard	656655	29694	41258	2085
Occitanie	5101778	262237	3	27565
France métropolitaine	5863408	9	2629553	22
			43004	295636

Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 114 359 habitants résidaient l'année précédente dans le même logement.

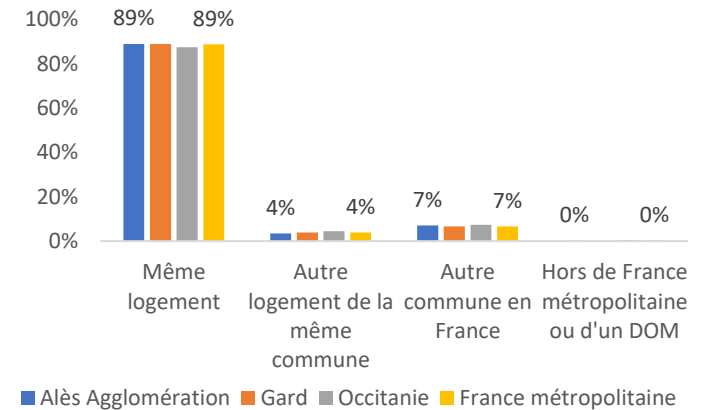
### Âge des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 14% des arrivants avaient entre 15 et 24 ans.

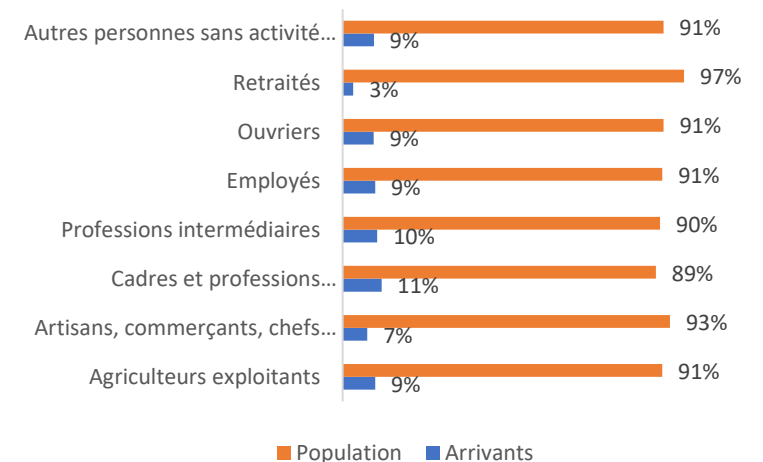
### Lieu de résidence de la population un an auparavant (2013- 2018) – En %



Source : INSEE RGP 2013-2018

En 2018, 4% de la population résidaient un an auparavant dans un autre logement de la même commune.

### Catégorie socioprofessionnelle\* des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 78% des arrivants sont des actifs, 11% faisaient partie de la catégorie cadres.



## TRANCHES D'ÂGE

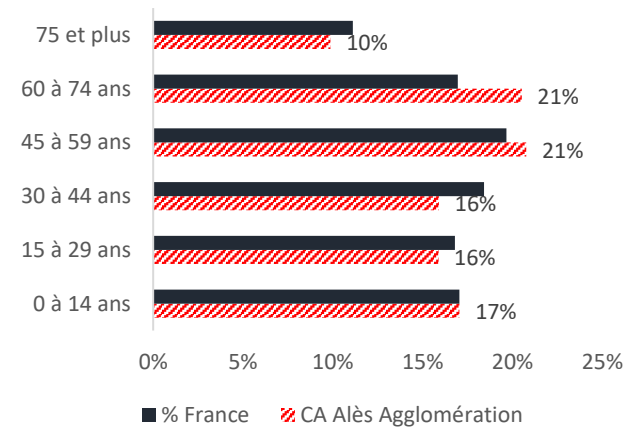
L'âge est la pierre angulaire de toute réflexion sur les besoins de la population. Par exemple, l'indice de jeunesse correspond au nombre d'individus de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans. Il permet de pointer deux réalités différentes : les besoins des jeunes et le niveau de vieillissement de la population.

Le détail de la population par classes d'âge permet d'avoir une idée précise de sa structuration.

Cette vision constitue un préalable essentiel à toute action en matière de petite enfance, d'enfance jeunesse, d'aide aux familles ou de soutien aux seniors.

\* L'indice de jeunesse est un indicateur qui affiche le niveau de vieillissement de la population. Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus. S'il est supérieur à 1, il témoigne de la prédominance d'une population jeune.

### Détail de la population par classes d'âge



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, les 60-74 ans ans représentaient 21% de la population, contre 17% pour la France métropolitaine.

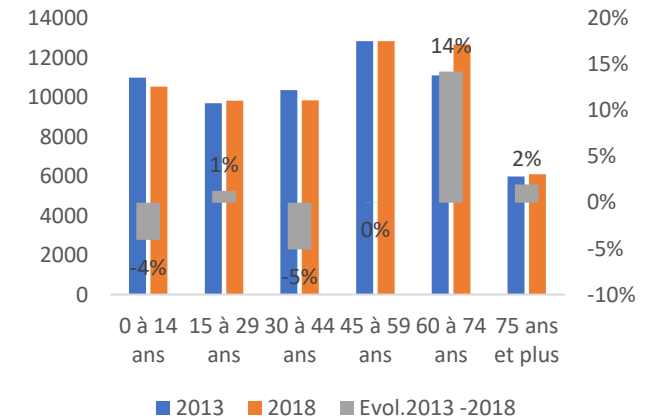
### Indice de jeunesse\*

	Alès Agglomération	Gard	France métropolitaine
Indice de jeunesse	0,65	0,70	0,93

Source : retraitement AUR Nîmes-Alès 2018

En 2018, on comptait 65 personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans.

### Evolution de la population par classes d'âge entre 2013 et 2018



Source : INSEE RGP 2013-2018

Entre 2013 et 2018, les individus de 30-44 ans sont passés de 10 376 à 9 847.

### Population par grandes classes d'âge

	2013		2018	
	Nb	%	Nb	%
0- 19 ans	28260	23%	28129	22%
20-64 ans	62410	51%	68376	53%
64 ans et plus	29839	25%	33427	26%

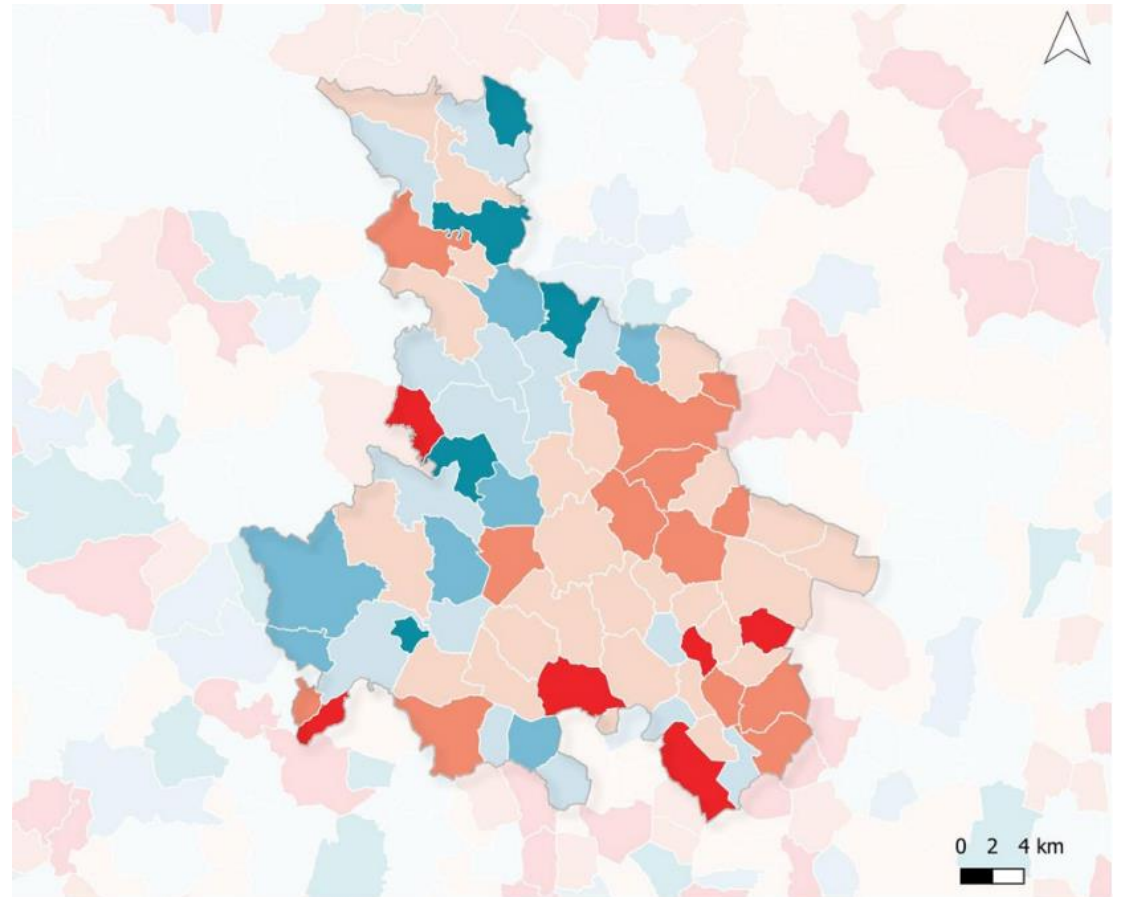
Source : INSEE RGP 2013-2018

En 2018, on enregistrait 53% de 20-64 ans au sein de la population, contre 51% en 2013.



## EVOLUTION DE LA POPULATION

Cartographie



### Evolution de la population entre 2013 et 2018

- Plus de -10%
- 5% à -10%
- 5% à 0%

- 0% à 5%
- 5% à 10%
- Plus de 10%

2 communes sur 3 présente une croissance démographique positive.

Source : INSEE RGP 2013 et 2019

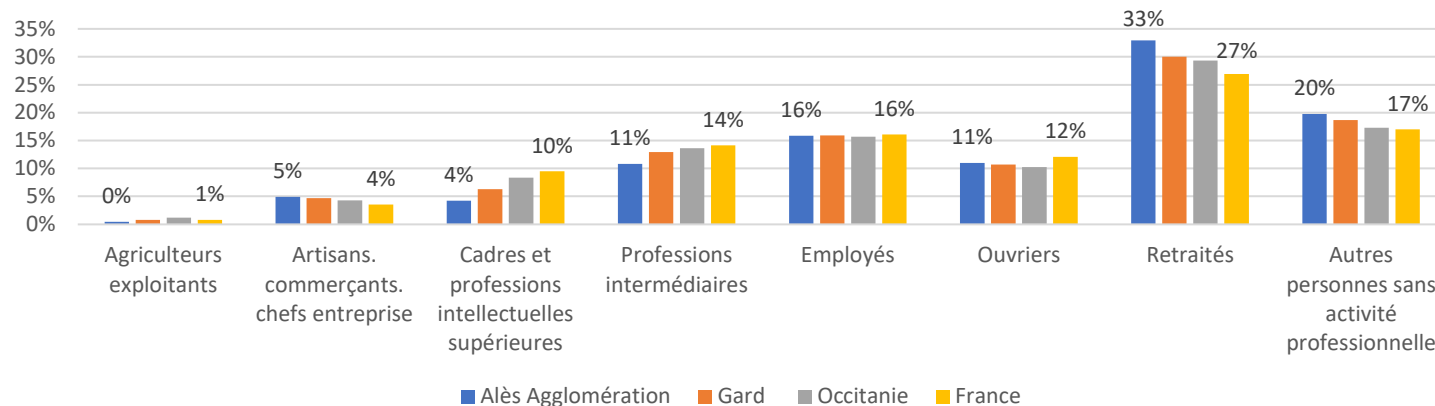


## CSP, DIPLÔME

Parmi les indicateurs disponibles, on compte également la catégorie socio professionnelle\*, nomenclature créée par l'INSEE en 1954.

Il est aussi intéressant d'observer la part de la population sans diplôme et diplômée du Brevet des collèges (ou équivalent), qui présente parfois des difficultés sociales.

### Les 15 ans ou plus par catégorie socio professionnelle\*



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était de 4% , alors que ce chiffre était de 10% pour la France métropolitaine.

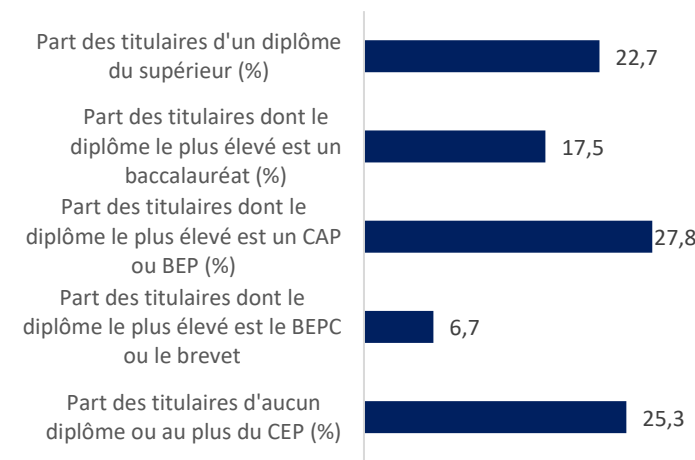
### Les 15 ans ou plus par catégorie socio professionnelle\* en 2013 et 2018

	2013	2018	Evol 2013-2018
<b>Agriculteurs exploitants</b>	709	507	-28%
<b>Artisans, commerçants, chefs entreprise</b>	5015	5379	7%
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	4564	4621	1%
<b>Professions intermédiaires</b>	12481	11817	-5%
<b>Employés</b>	16406	17301	5%
<b>Ouvriers</b>	12011	12017	0%
<b>Retraités</b>	35326	35946	2%
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	20247	21558	6%

Source : INSEE RGP 2013-2018

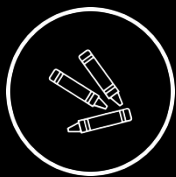
Entre 2013 et 2018, le taux d'évolution de la catégorie « employés » était de 5%.

### Population non-scolarisée par niveau de diplôme



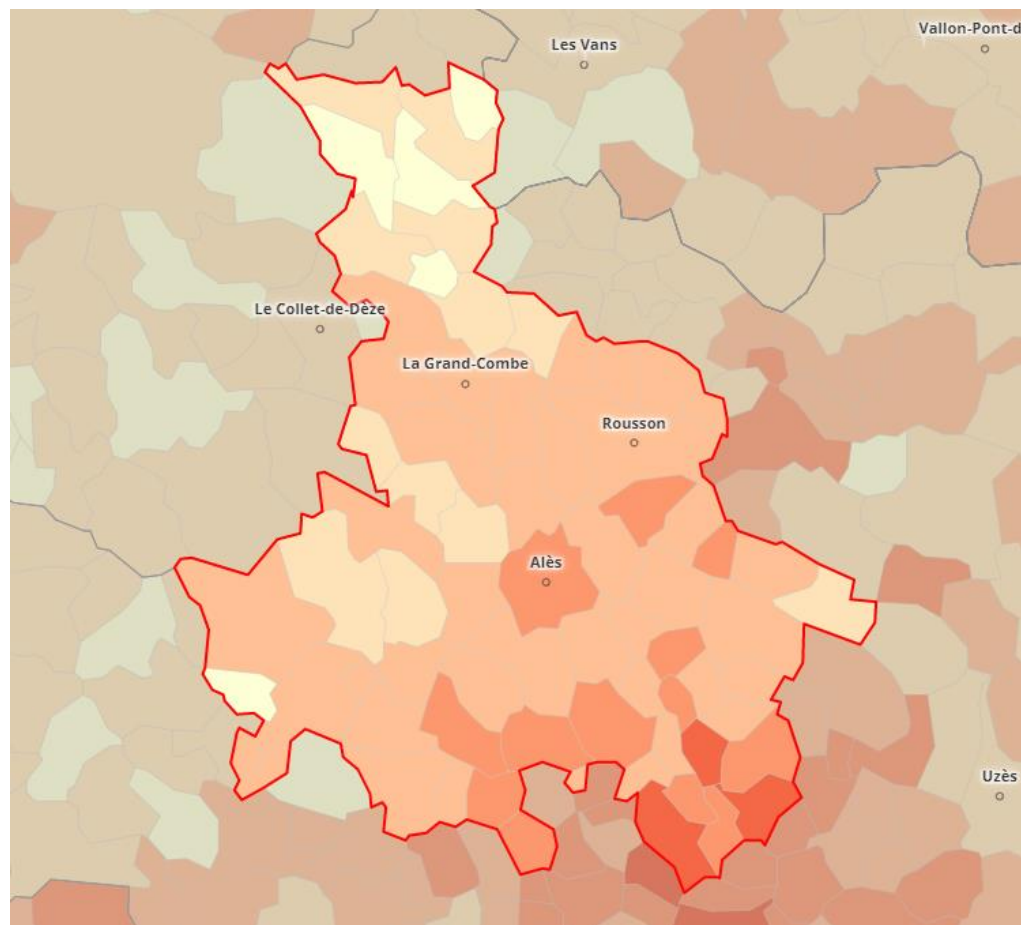
Source : INSEE RGP 2018

En 2018, on comptabilisait 22,7% des 15 ans ou plus non-scolarisés qui étaient diplômés de l'enseignement supérieur, contre 29 % en France métropolitaine.

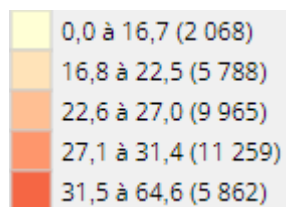


## LES MOINS DE 25 ANS AU SEIN DE LA POPULATION

Cartographie



Part des 0-25 ans au sein de la population



Source : INSEE RGP 2018

2

---

PETITE  
ENFANCE







## MOINS DE 3 ANS ET COUVERTURE GLOBALE

En plus de la part de moins de 3 ans dans la population, le niveau de besoins en matière de modes de garde est à appréhender à travers :

- La part des 2 ans qui sont scolarisés : moins les effectifs de cette âge sont scolarisés, plus les besoins de garde sont élevés
- L'emploi du ou des parent(s) : plus les parents sont en situation d'emploi, plus les besoins de garde sont élevés

Les équipements destinés à la petite enfance sont évidemment à mettre en lien avec les structures existantes dans les territoires proches.

### Part des moins de 3 ans au sein de la population et évolution

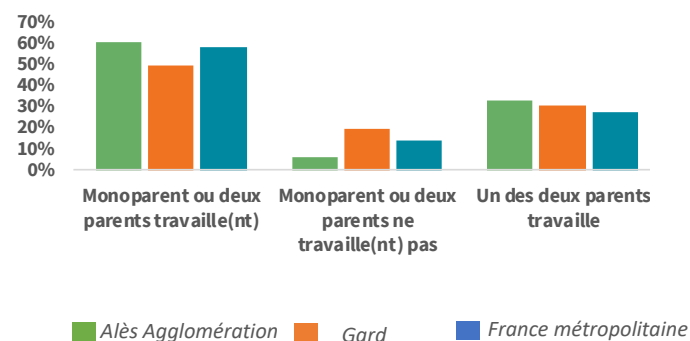
	Part dans la population	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Alès Agglomération	2,6%	-2,40%
France métropolitaine	2,9%	-2,10%

Nb de 0-3 ans CAF & MSA en 2020 : 3 537

Source : INSEE RGP 2020

En 2020, les moins de 3 ans représentaient 2,6% de la population.

### Moins de 3 ans par situation d'emploi du ou des parent(s)



Source : INSEE RGP 2020

En 2020, la part des moins de 3 ans dont le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas était de 6% contre 14% en France métropolitaine.

### Part des 2 ans scolarisés

	Nombre	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Alès Agglomération	167	-1,70%
Gard	596	-12,90%

Source : INSEE RGP 2020

En 2020, la part des deux ans scolarisés était de 20% , alors qu'en France métropolitaine elle était de 16%.

### Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants CAF & MSA pour les moins de 3 ans

	Nombre	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Alès Agglomération	19,5	1,90%
France métropolitaine	20,8	2,90%

Source : CAF 2020

En 2020, le taux de couverture global (assistants maternels, EAJE, école maternelle et garde à domicile) était de 19,5 pour 100 enfants de moins de 3 ans.



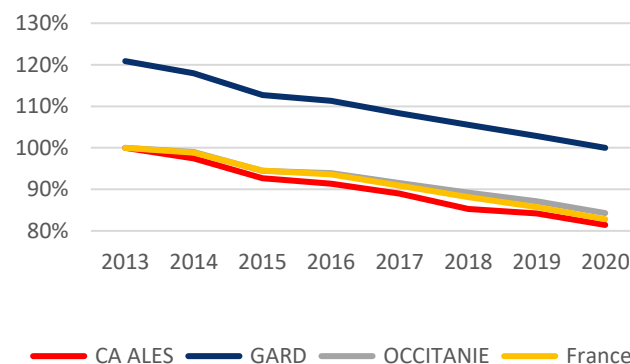
## ALLOCATAIRES DE LA PAJE

La PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant) est une aide financière versée aux parents de jeunes enfants, sous condition de ressources. Elle évolue donc en fonction de la croissance démographique des moins de 3 ans (naissances, installations de familles).

La Prepare\*, qui vient progressivement remplacer le CLCA-COLCA, concerne les parents ayant renoncé à leur activité professionnelle pour garder leur(s) enfant(s).

### Bénéficiaires prestations

#### Foyers allocataires percevant la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)



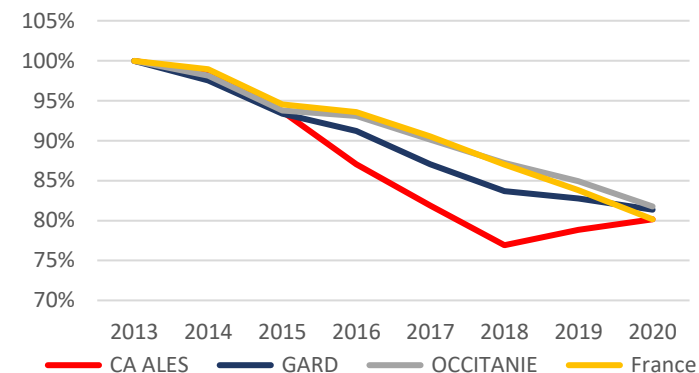
Le nombre de foyers bénéficiant d'une prestation d'accueil (Paje) a baissé de 19% sur cinq ans.

#### Foyers allocataires bénéficiaire de la Prepare CLCA COLCA

	Evolution 2017-2020
CA ALES	-24,8%
France métropolitaine	-22,5%

Source : CAF 2020

#### Foyers allocataires avec droit base Paje



Le nombre de foyers allocataires avec droit base Paje est en baisse entre 2013 et 2020.

#### Evolution des allocataires du CMG assistant maternel

	Evolution 2017-2020
CA ALES	-3,2%
France métropolitaine	-9,7%

Source : CAF 2020

3

ENFANCE - JEUNESSE





## DEMOGRAPHIE ET SCOLARISATION (1/3)

Il est nécessaire de connaître le poids des 3-24 ans au sein de la population.

En effet, le nombre et la représentativité de ces tranches définissent les politiques scolaires, d'accueil de loisirs, ou encore d'animation des collectivités locales.

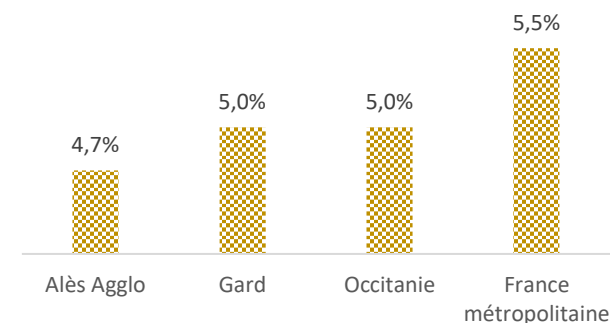
### Nombre d'individus par âges en 2013 et 2018

	2013	2019	Evol.
<b>0-5 ans</b>	<b>6778</b>	<b>6205</b>	<b>-8%</b>
<b>6-10 ans</b>	7065	7212	2%
<b>11-14 ans</b>	<b>7613</b>	<b>7371</b>	<b>-3%</b>
<b>15-19 ans</b>	6804	7341	8%
<b>20-24 ans</b>	<b>5974</b>	<b>5845</b>	<b>-2%</b>

Source : INSEE RGP 2018

Entre 2013 et 2018, le nombre de moins de 5 ans a connu une baisse de 8%.

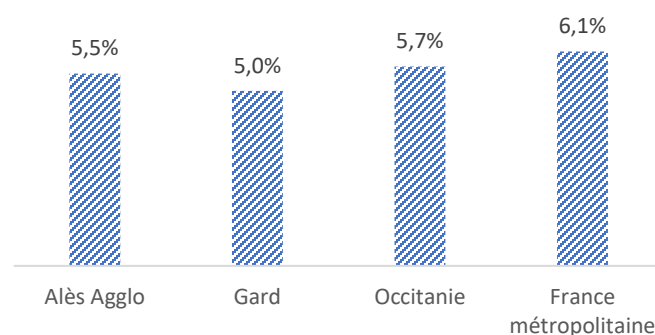
### Part des moins de 5 ans au sein de la population



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, la part des moins de 5 ans au sein de la population était de 4,7%, contre 5,5 % en France métropolitaine.

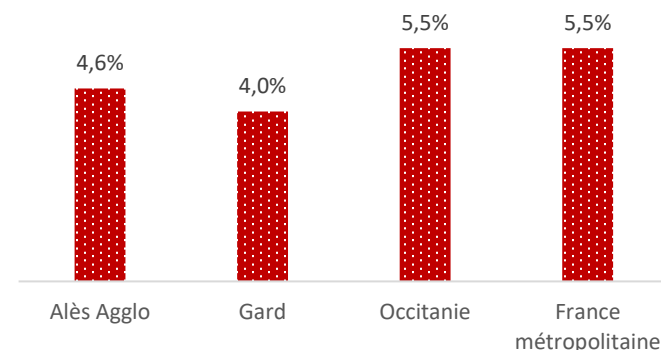
### Part des 6-10 ans au sein de la population



Source : INSEE RGP 2018

En 2015, la part des 6-10 ans au sein de la population était de 5,6%, contre 6,2 % en France métropolitaine.

### Part des 11-14 ans au sein de la population



Source : INSEE RGP 2018

En 2015, la part des 11-14 ans au sein de la population était de 4,9%, contre 4,9 % en France métropolitaine.

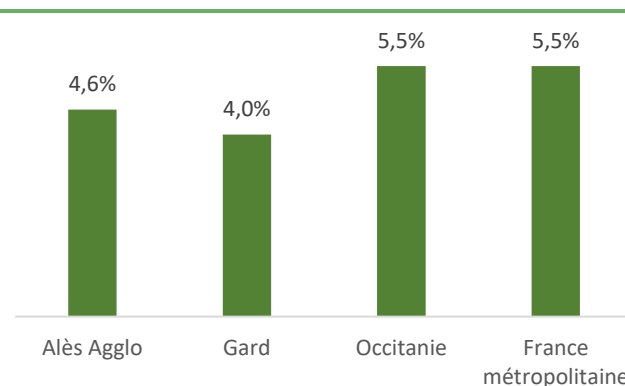


## DEMOGRAPHIE ET SCOLARISATION (2/3)

Lorsque les 20-24 ans sont peu représentés, cela signifie souvent que plusieurs d'entre eux sont partis ailleurs pour faire leurs études.

En outre, il est intéressant d'observer les taux de scolarisation, qui peuvent témoigner de différentes réalités : entrée plus tardive en maternelle, décrochage scolaire (15-17 ans), départ plus ou moins précoce dans la vie active...

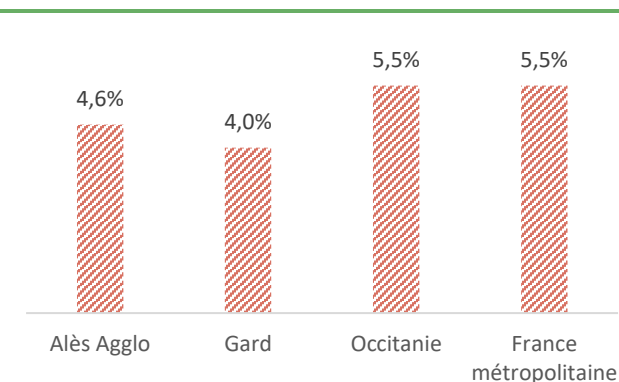
### Part des 15-19 ans au sein de la population



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, la part des 15-19 ans au sein de la population était de 4,6%, contre 5,5% en France métropolitaine.

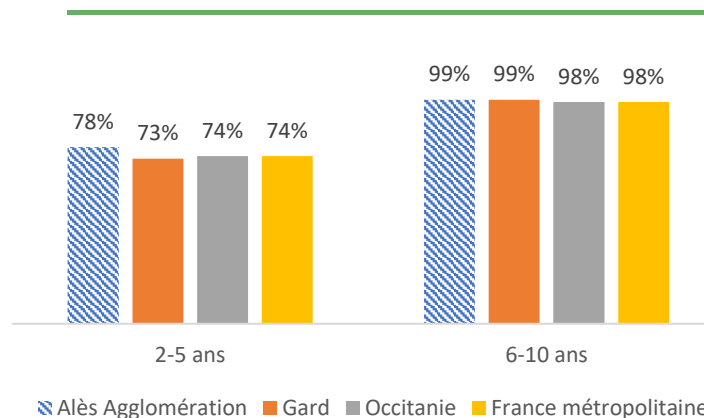
### Part des 20-24 ans au sein de la population



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, la part des 20-24 ans au sein de la population était de 4,6%, contre 5,5% en France métropolitaine.

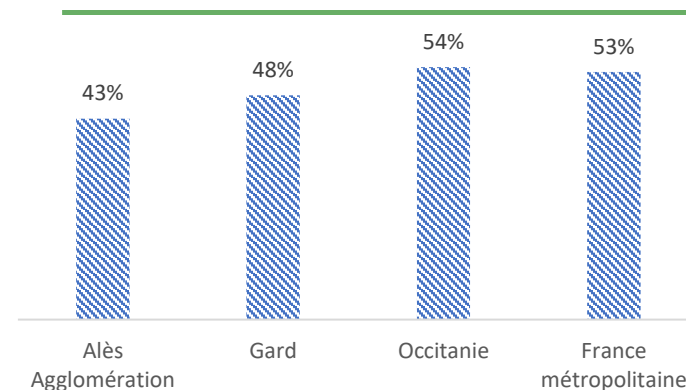
### Taux de scolarisation des 2-10 ans



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 78% des 2-5 ans étaient scolarisés, contre 74% en France métropolitaine.

### Taux de scolarisation des 11-17 ans



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 43% des 11-17 ans étaient scolarisés, contre 53% en France métropolitaine.



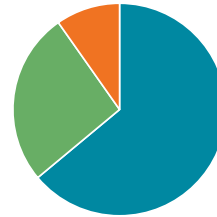
## DEMOGRAPHIE ET SCOLARISATION (3/3)

Le suivi, la gestion, et l'anticipation des effectifs scolaires est un enjeu prégnant pour de nombreuses collectivités.

A cette fin, la connaissance du lieu de scolarisation des différentes classes d'âges peut s'avérer particulièrement utile.

### Lieu de scolarisation des 2-10 ans

- Commune de résidence
- Autre commune
- Non-scolarisés

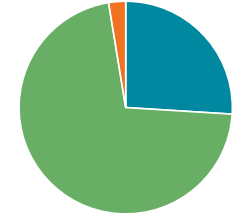


Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 1 717 enfants de 2-10 ans étaient scolarisés dans leur commune de résidence.

### Lieu de scolarisation des 11-17 ans

- Commune de résidence
- Autre commune
- Non-scolarisés

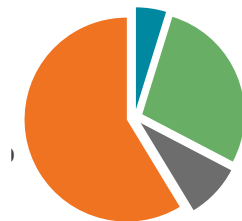


Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 1 732 individus de 11-17 ans étaient scolarisés en dehors de leur commune de résidence.

### Lieu de scolarisation des 18-24 ans

- Commune de résidence
- Autre commune du département de résidence
- En dehors du département de résidence
- Non-scolarisés



Source : INSEE RGP 2015

En 2018, 390 individus de 18-24 ans étaient scolarisés dans une commune d'un autre département.



L'observatoire d'Alès Myriapolis a recensé en décembre 2021 :

3 466 chômeurs jeunes (de 15 à 29 ans) dont :  
47% sont des femmes.  
44% sont des jeunes de 20 à 24 ans.

1 225 jeunes classés dans la catégorie des « autres inactifs » dont :  
38% sont des jeunes de 20 à 24 ans.

4 690 jeunes entre 15 et 29 ans sont des NEETs :  
La répartition entre hommes et femmes est relativement équilibrée, quelle que soit la tranche d'âge. Chez les NEETs, le nombre de femmes augmente sensiblement avec l'âge.



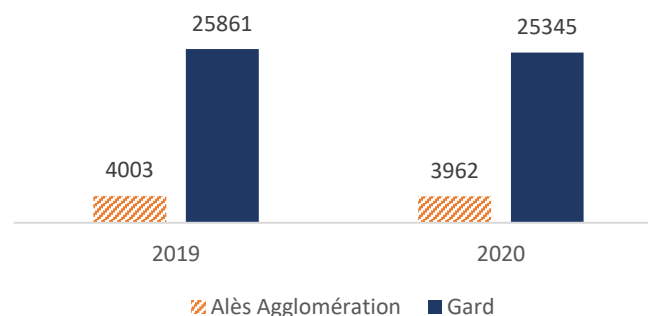
## EFFECTIFS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRÉ

L'Education Nationale a ouvert plusieurs de ses bases de données. Aujourd'hui, il est ainsi possible de connaître le nombre d'élèves par école et la répartition public-privé pour les 3 dernières années scolaires.

A noter que les données peuvent légèrement varier selon :

- La date de prise en compte au cours de l'année scolaire
- Le mode de comptabilisation, en particulier pour certains RPI

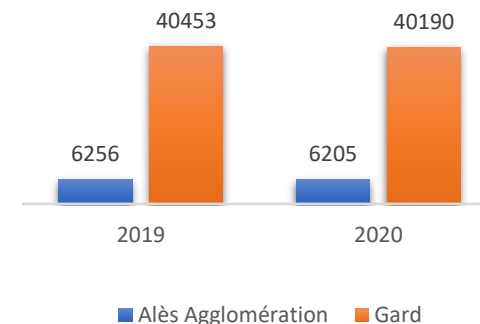
### Elèves de maternelle scolarisés de 2019 à 2020 – Public et privé



Source : Education nationale, 2019-2020

Durant l'année scolaire 2019-2020, 4003 élèves étaient scolarisés en maternelle dans le territoire.

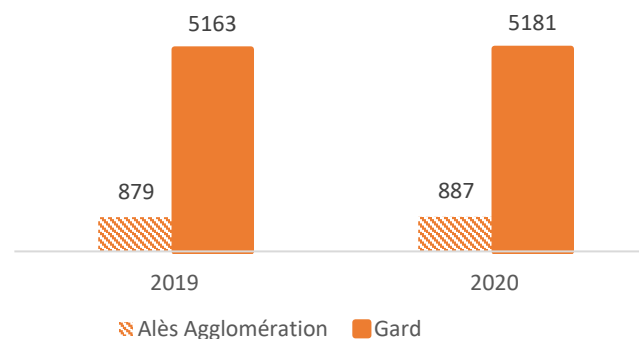
### Elèves d'élémentaire scolarisés 2019-2020 Public



Source : Education nationale, 2019-2020

Durant l'année scolaire 2020, 6205 élèves d'élémentaire étaient scolarisés dans le public.

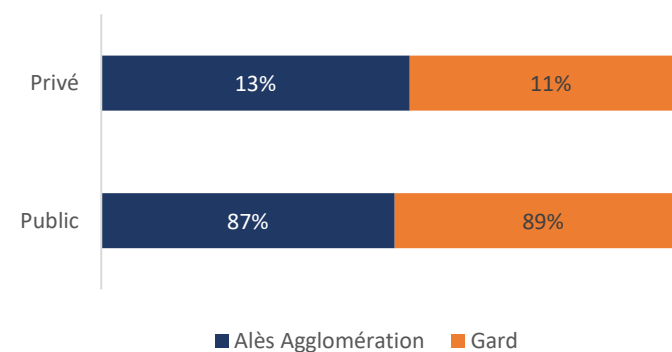
### Elèves d'élémentaire scolarisés 2019-2020 Privé



Source : Education nationale, 2019-2020

Durant l'année scolaire 2019-2020, 887 élèves d'élémentaire étaient scolarisés dans le privé.

### Répartition des élémentaires privé / public durant l'année 2019-2020



Source : Education nationale, 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, 13% des élèves d'élémentaire étaient scolarisés dans le privé, contre 11% au niveau départemental et 17% au niveau national.

4

FAMILLES







## FAMILLES ET MENAGES (1/2)

La répartition des familles par type permet de mettre en lumière les ménages en potentielle situation de fragilité socio-économique.

Par exemple, les familles monoparentales connaissent souvent des situations de vulnérabilité accrues par rapport aux couples avec enfants : isolement du parent, ressources financières moindres, difficultés de garde du/des enfant(s)...

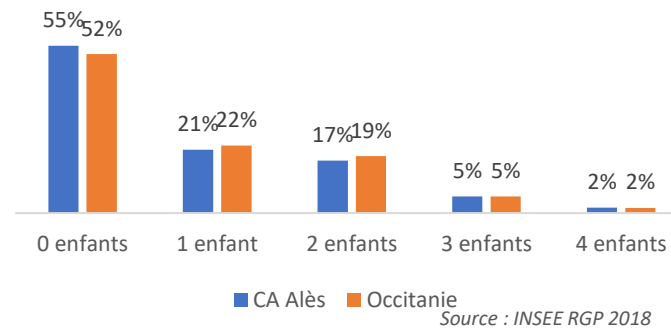
La plupart du temps, les familles monoparentales sont composées d'une femme seule avec enfant(s).

### Données de cadrage

Nombre total de familles : 37 125

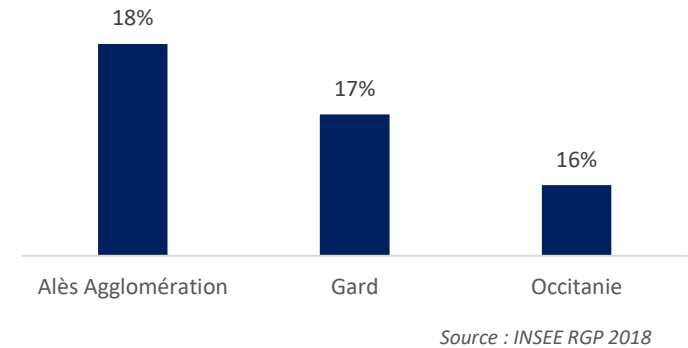
	Valeur	Évol. 2008-2018
Couples avec enfants	12 920	-2,9%
Nombre de familles monoparentales	6 829	21,6%
Couples sans enfants	17 376	5,6%

### Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans



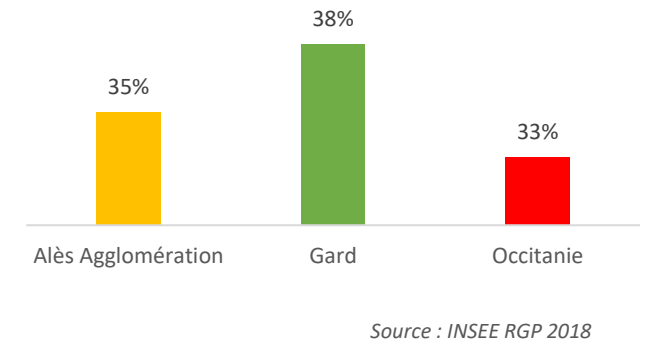
En 2018, 2 030 des familles avaient 3 enfants ou plus.

### La part des familles monoparentales en 2018



Les familles monoparentales représentaient 18% du total des familles, contre 16% dans la région Occitanie.

### Les couples avec enfants



En 2018, les couples avec enfants représentaient 35% des familles, contre 33% dans la région OCCI.



## FAMILLES ET MENAGES (2/2)

La part des personnes mariées est un indicateur complémentaire, permettant d'avoir une vision du caractère « familiale » d'une population.

Il en est de même pour la typologie des ménages, ou du nombre d'allocataires CAF toutes allocations confondues pour 100 habitants.

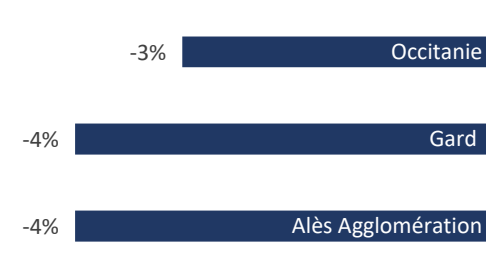
### Evolution du nombre de couples avec enfants et de familles monoparentales 2013-2018

	Familles monoparentales	Couples avec enfants
CA Alès	+14%	-4%
Gard	+11%	-2%

Source : INSEE RGP 2018

Entre 2013 et 2018, les familles monoparentales ont connu une évolution de 14%.

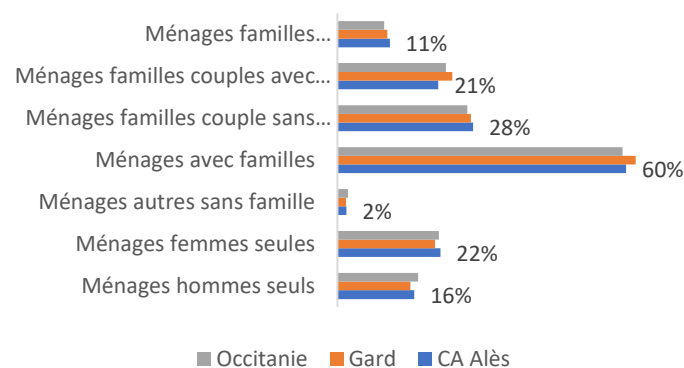
### Evolution des personnes de 15 ans ou plus mariées en 2013 et 2018



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, la part des personnes de 15 ans ou plus mariées était de 40%.

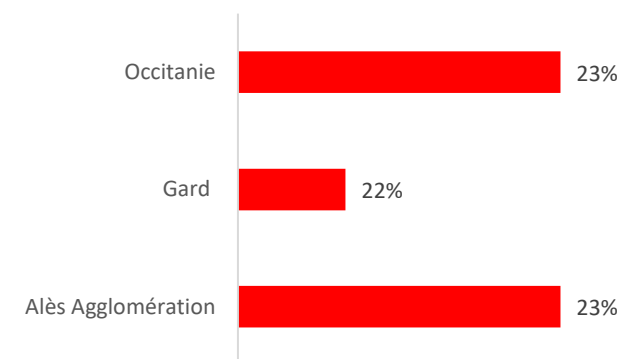
### Répartition des ménages par type



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, les hommes seuls représentaient 16% du total des ménages.

### Part des allocataires CAF\* dans la population



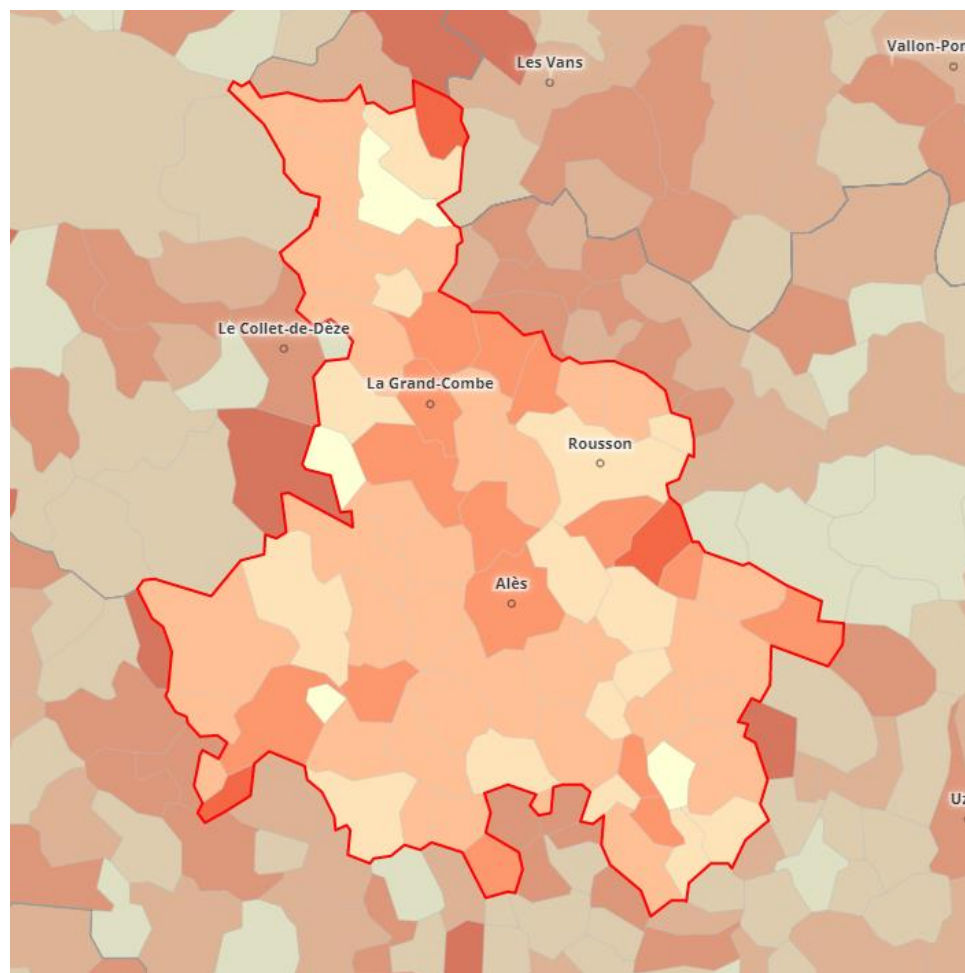
Source : CAF data 2020

En 2018, 23% de la population faisait partie d'un foyer allocataire CAF, contre 23% au niveau national.

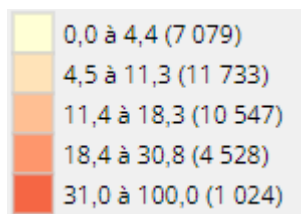


## FAMILLES MONO-PARENTALES

### Cartographie



Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles



Source : INSEE RGP 2018

5

SENIORS





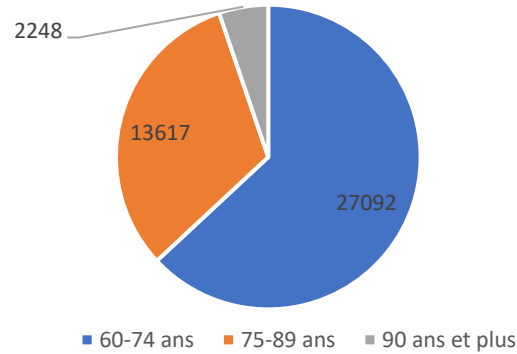
## DÉMOGRAPHIE ET ISOLEMENT

Le vocable « personnes âgées » ou « séniors » regroupe des réalités très différentes entre jeunes retraités dynamiques et personnes âgées dépendantes.

La part des personnes âgées par tranches d'âge (60-74 ans, 75-89 ans et 90 ans et plus), en 2013, permet une première appréhension des besoins de la population des aînés, et de leurs évolutions.

Les évolutions du nombre de retraités du Régime Général (soit plus des deux tiers des retraités) permettent d'avoir des données plus récentes sur l'évolution démographique des personnes âgées.

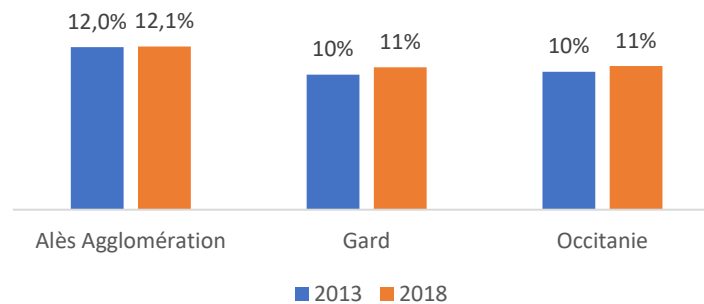
### Les séniors par âge



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, le territoire accueillait 2248 personnes de 90 ans ou plus.

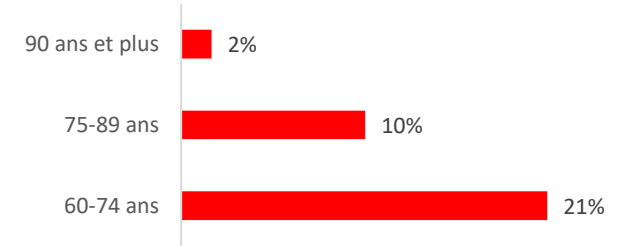
### Evolution de la part des 75 ans et plus au sein de la population



Source : INSEE RGP 2018

Entre 2013 et 2018, la part des 75 ans et plus au sein de la population est passée de 10,7% à 11,8%.

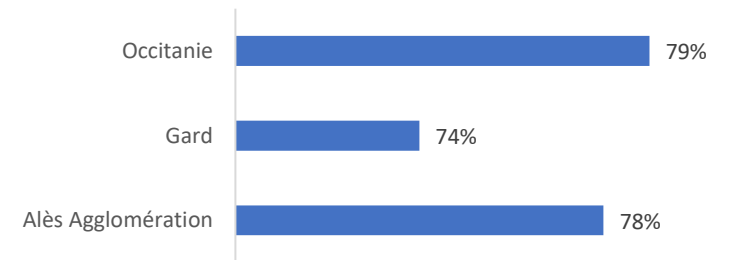
### Les 60 ans et plus au sein de la population



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, la part des plus de 60 ans au sein de la population était de 33% contre 25% en France métropolitaine.

### Les 65 ans et plus propriétaires



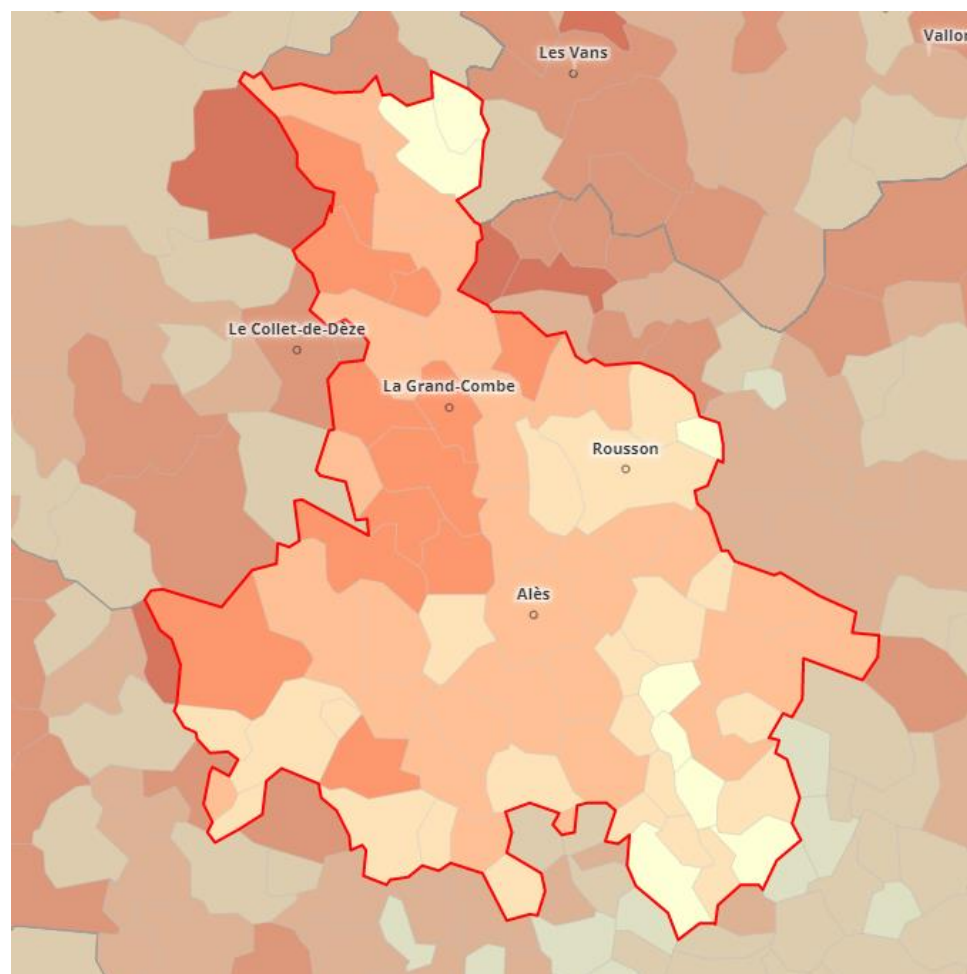
Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 78% des 65 ans et plus étaient propriétaires de leur logement, contre 79% dans la région Occitanie.

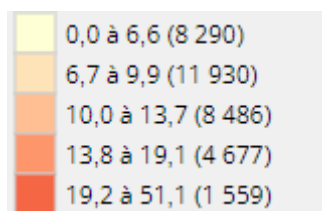


## LES PLUS DE 75 ANS

### Cartographie



### Part des 75 ans et plus au sein de la population



Source : INSEE RGP 2018

6

LOGEMENT





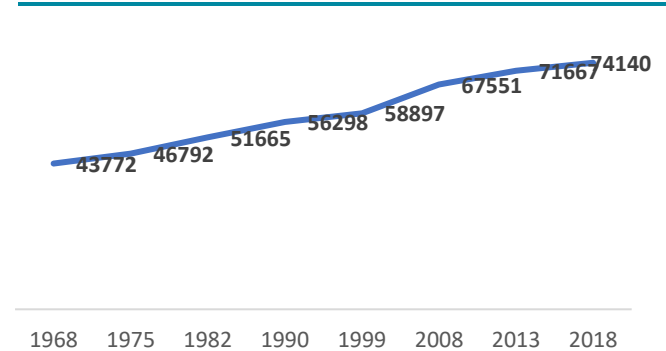
## TYOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS

Le logement est une thématique essentielle, révélatrice des caractéristiques de la population.

Par exemple, le type de logement ainsi que le nombre de pièces par résidence mettent en lumière la présence d'une architecture plus ou moins familiale.

Un taux de vacance élevé est souvent caractéristique d'un enjeu de rénovation d'une partie du parc de logement, peu adapté à la structure de la population et/ou aux standards actuels.

### Evolution du nombre de logements de 1968 à 2018

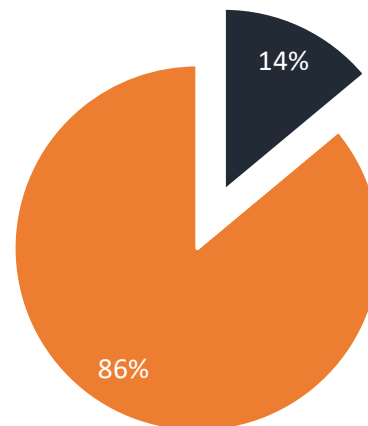


Source : INSEE RGP 1968 - 2018

De 1968 à 2018, le nombre de logements sur le territoire est passé de 43 772 à 74 140.

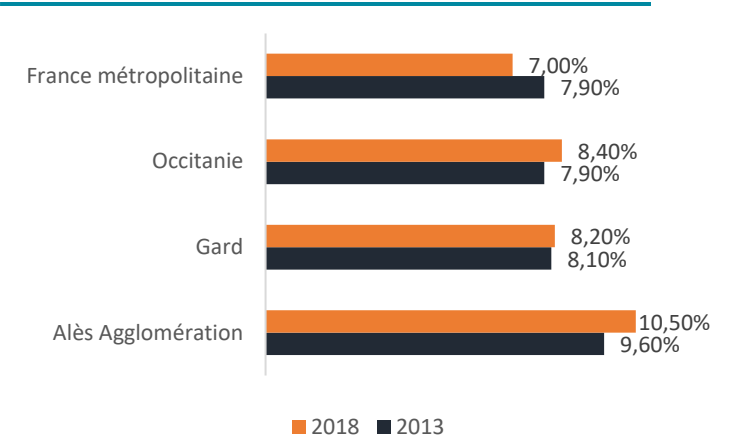
### Part des logements sociaux parmi les résidences principales

■ Logements sociaux ■ Autres résidences principales



En 2018, 14% des résidences principales étaient des logements sociaux contre 15,6% en France métropolitaine.

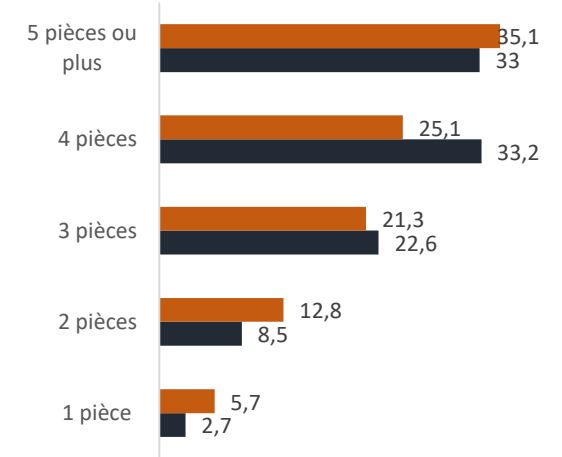
### Taux de vacance\*



Source : INSEE RGP 1968 - 2018

En 2015, 10,5% des logements du territoire étaient vacants, contre 7,9% pour la France métropolitaine.

### Résidences principales\* par nombre de pièces et logements par type



■ France métropolitaine ■ Alès Agglomération

En 2018, 33% des logements avaient 5 pièces ou plus contre 35,1% en France métropolitaine.



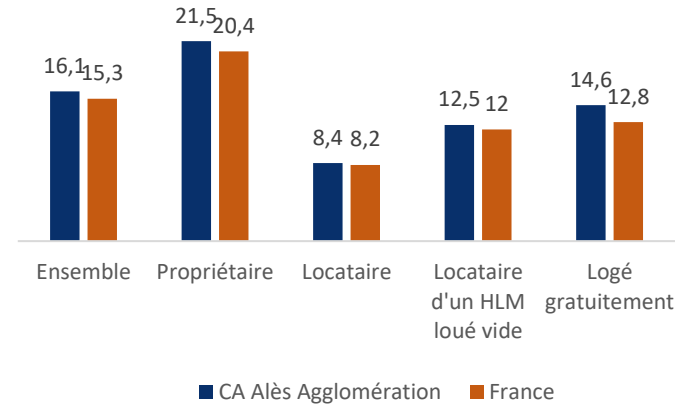


## ANCIENNETÉ ET MODES D'OCCUPATION

Le mode d'occupation des logements nous donne des indications sur le niveau de fragilité de la population. Les propriétaires connaissent, en effet, des niveaux de fragilité moindres que les locataires et ménages hébergés à titre gratuit.

En toute logique, l'ancienneté moyenne d'occupation d'un logement est toujours plus importante chez les propriétaires que les locataires.

### Ancienneté moyenne d'emménagement selon le statut d'occupation



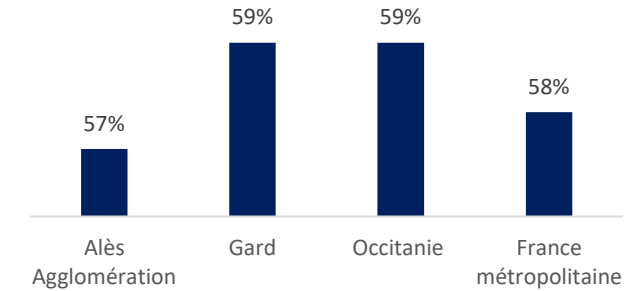
En 2018, les habitants du territoire résidaient dans leur logement actuel depuis en moyenne 15 ans.

### Locataires HLM\* et hébergés à titre gratuit

Résidences principales selon le statut d'occupation	En %	Évol. 2008-2018
Propriétaires	60%	5.4%
Locataires	37%	8.2%
- dont locataires d'un HLM loué vide	12%	11.6%
Logés gratuitement	3%	-18.5%

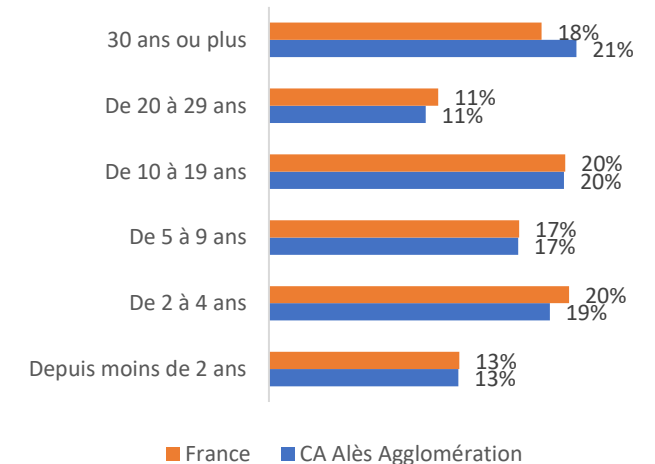
En 2018, 3% des ménages étaient hébergés à titre gratuit chez des tiers qui n'étaient pas membres de leur famille.

### Les propriétaires de leur logement



En 2018, 57% des habitants étaient propriétaires de leur logement, contre 58 % pour la France métropolitaine.

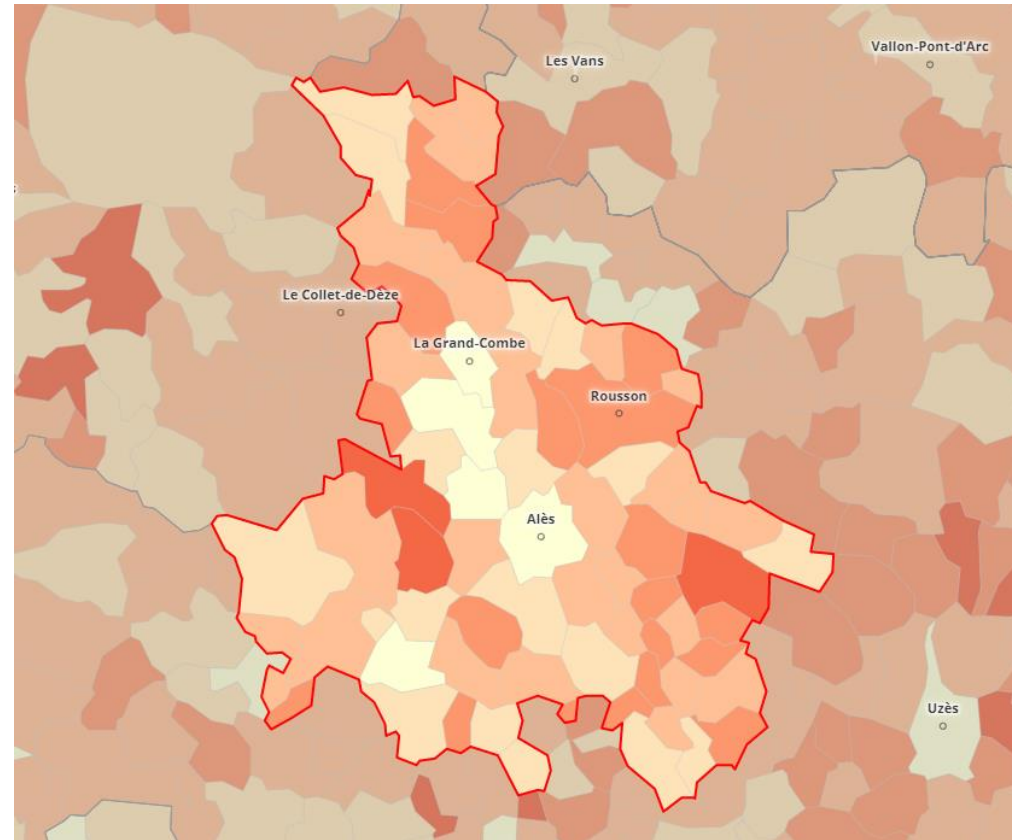
### Part des ménages selon l'ancienneté d'emménagement



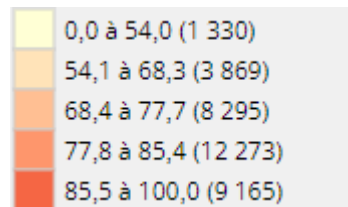


## PART DES PROPRIÉTAIRES

### Cartographie



### Part des propriétaires de leur logement



7

EMPLOI



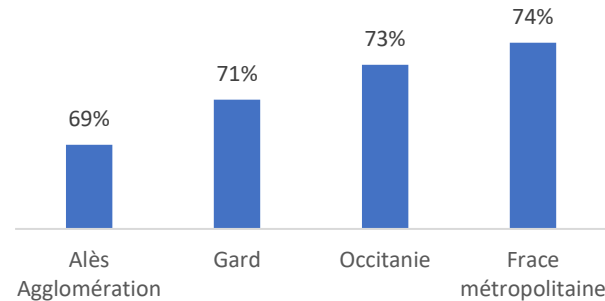


## ACTIFS ET CHÔMEURS

Le taux d'activité est le rapport entre les individus en emploi ou en recherche d'emploi, et l'ensemble d'une population donnée.

Le taux de chômage\* revient au rapport entre le nombre de chômeurs et l'ensemble de la population active.

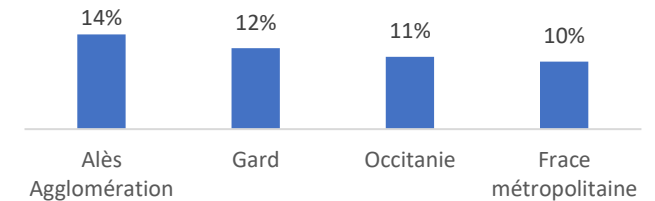
### Taux d'activité des 15-64 ans



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 69% des habitants étaient actifs, c'est-à-dire qu'ils étaient en emploi ou en recherche d'emploi.

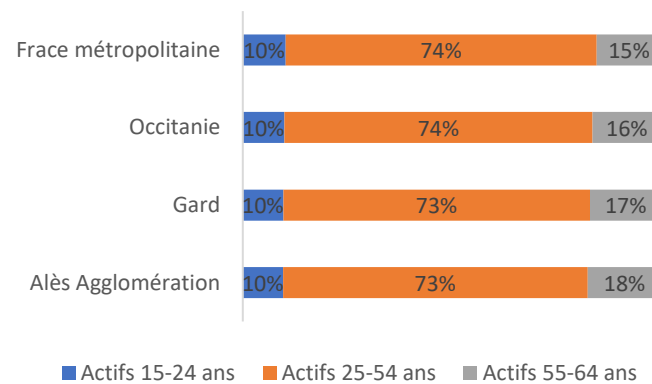
### Part des chômeurs dans la population en âge de travailler des 15-64 ans



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, le taux de chômage était de 14%.

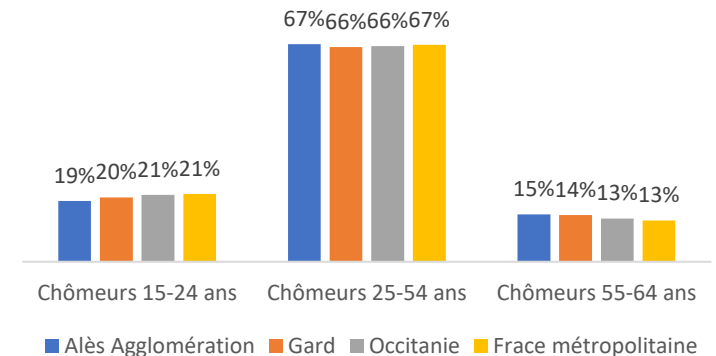
### Taux d'activité par tranche d'âge



Source : INSEE RGP 2018

10% des 15-24 ans étaient actifs en 2018, contre 10% pour la France métropolitaine.

### Part des chômeurs de la population en âge de travailler par tranche d'âge



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 19% des 15-24 ans étaient au chômage contre 21% pour la France métropolitaine.



## ACTIFS ET CHÔMEURS

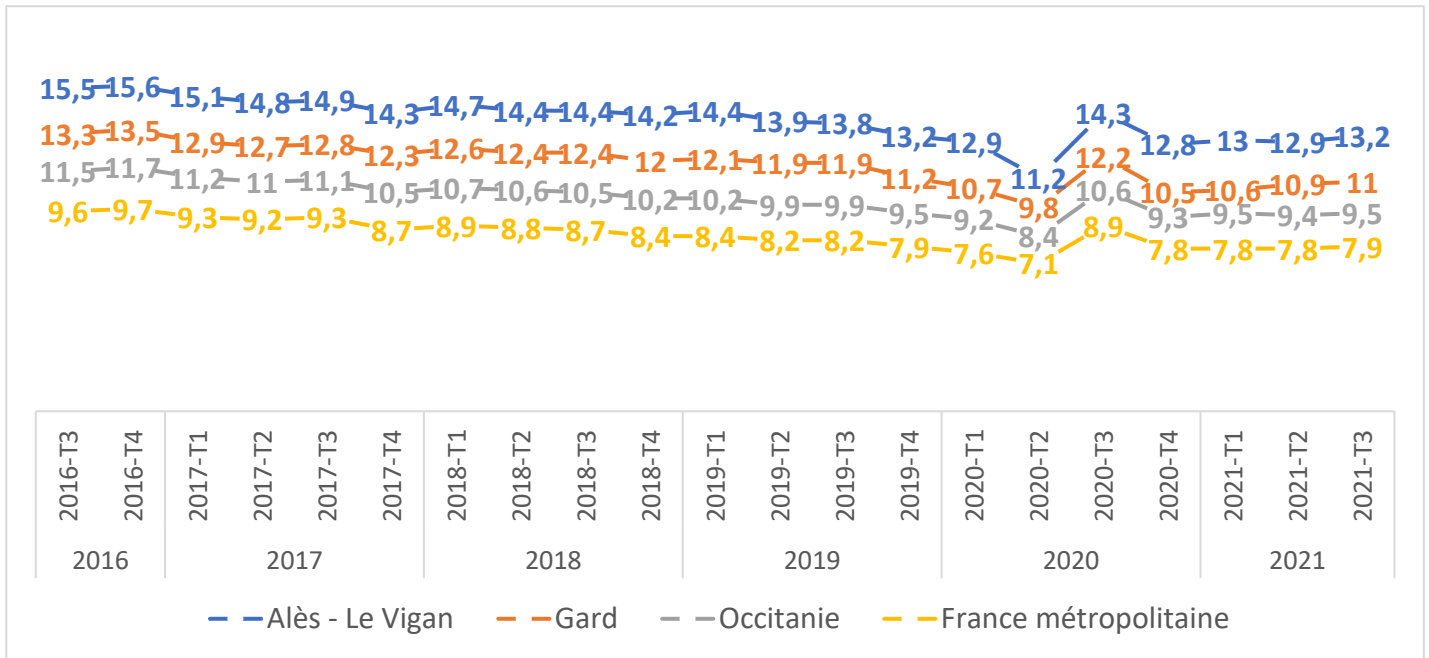
Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

### Evolution du taux de chômage depuis 2016



Au troisième trimestre de l'année 2021, le taux de chômage a enregistré une légère augmentation par rapport au deuxième trimestre de la même année (+0,3 points). Sur cinq ans, le taux de chômage a baissé de 2 points (contre 1,7 points en France).

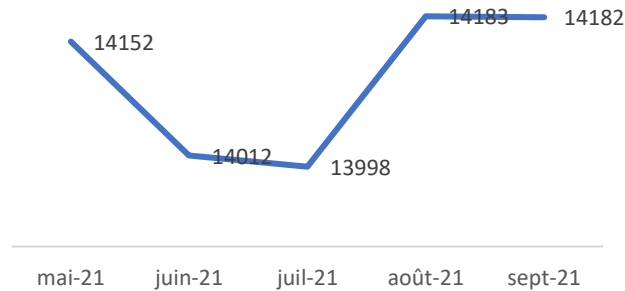


## DONNÉES PÔLE EMPLOI

Pôle emploi diffuse en Open Data les données de ses demandeurs pour les communes de plus de 5 000 habitants, et l'ensemble des EPCI de France métropolitaine.

Ces dernières sont particulièrement actualisées par rapport aux statistiques de demandes d'emploi de l'INSEE, mais sont à prendre avec mesure du fait d'une forte volatilité.

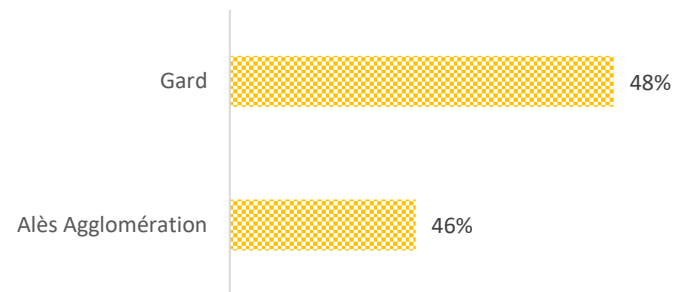
### Evolution des inscrits à Pôle emploi de catégorie ABC depuis mai 2021



Source : Pôle Emploi, 2021

En septembre 2021, le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) était de 14182 dans le territoire précisé ci-dessus.

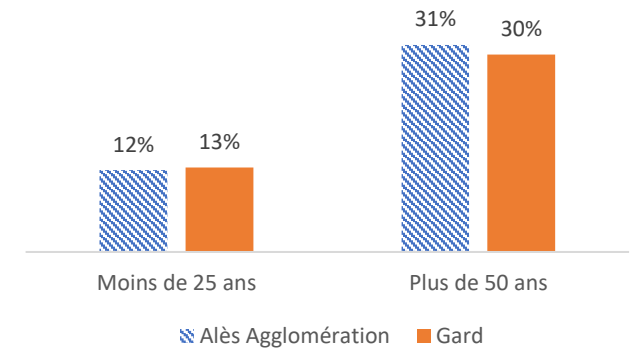
### DEFM de cat. ABC inscrits depuis plus d'un an



Source : Pôle Emploi, septembre 2021

En septembre 2021, 46% des DEFM de cat. ABC étaient inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an, contre 48% au niveau départemental.

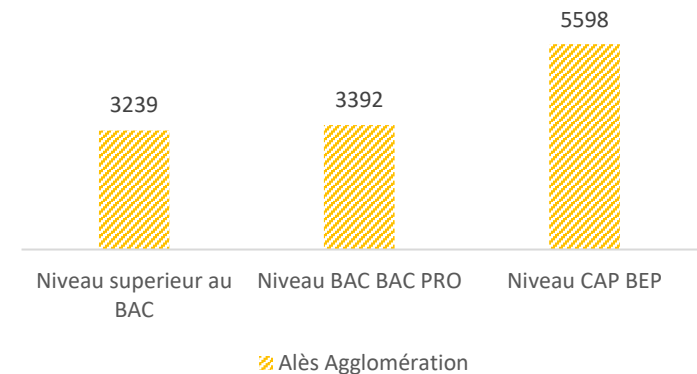
### DEFM de cat. ABC par âge en septembre 2021



Source : Pôle Emploi, septembre 2021

En septembre 2021, 1758 (12%) des DEFM de cat. ABC avaient moins de 25 ans, contre 12% au niveau national.

### DEFM de cat. ABC par niveau de diplôme en septembre 2021



Source : Pôle Emploi, septembre 2021

En septembre 2021, 22% des DEFM de cat. ABC avaient un niveau de diplôme supérieur au BAC, contre 13% au niveau national.

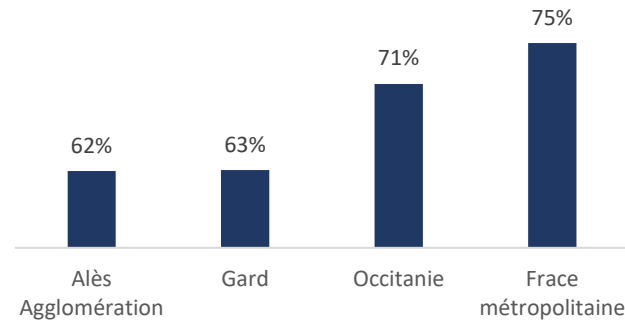


## TYPOLOGIE D'EMPLOIS

La part des actifs en CDI ou dans la fonction publique témoigne quant à elle de la stabilité de l'emploi.

Par ailleurs, le nombre d'actifs occupés pour un emploi permet d'identifier la capacité à trouver du travail au sein même de la commune de résidence. Cela a des incidences sur la mobilité quotidienne.

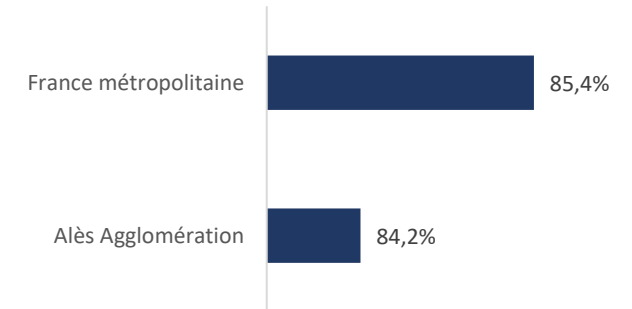
### Part des salariés parmi les actifs occupés



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 62% des actifs occupés étaient salariés.

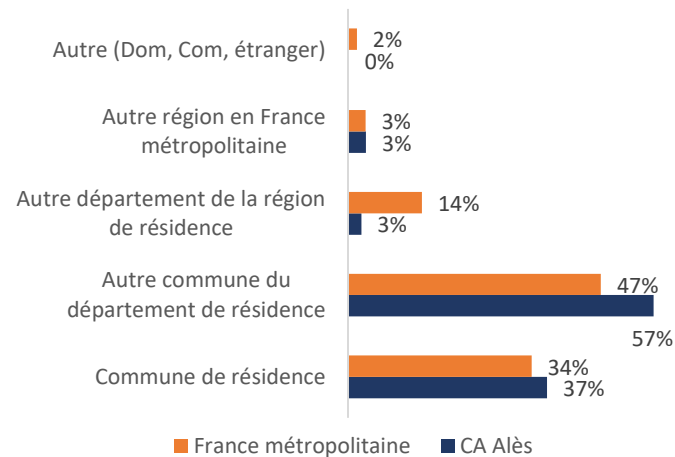
### La part des salariés travaillant en CDI ou dans la fonction publique



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 84,2% des actifs étaient en CDI ou dans la fonction publique, soit avec un emploi « stable ».

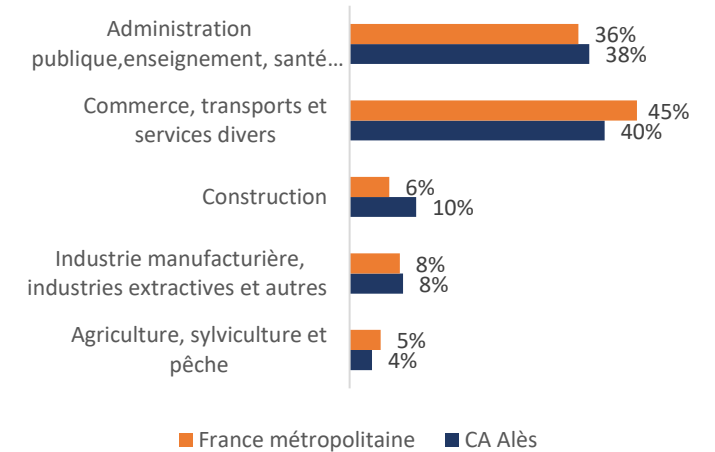
### Nombre d'actifs occupés par lieu de travail



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, on comptabilisait 15 583 personne(s) active(s) résidant sur le territoire, pour 1 emploi présent.

### Nombre d'actifs pour un emploi dans la commune de résidence selon le secteur d'activité



Source : INSEE RGP 2018

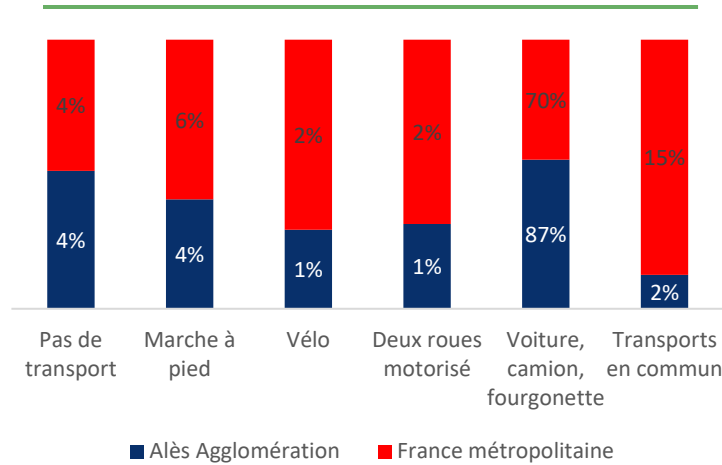
38% des actifs travaillant sur la commune de résidence travaillent dans l'administration publique, enseignement et santé.



## MODES DE TRANSPORTS

Le mode de déplacement utilisé pour se rendre au travail est souvent révélateur du niveau de développement des infrastructures routières ou de l'offre de transports en commun.

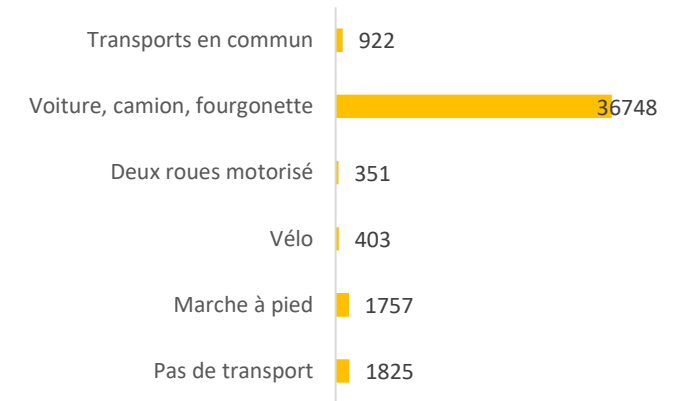
### Moyen de transport des actifs occupés\* (%)



Source : INSEE RGP 2018

En 2020, seulement 2% des personnes se déplaçaient en transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail contre 15% en France.

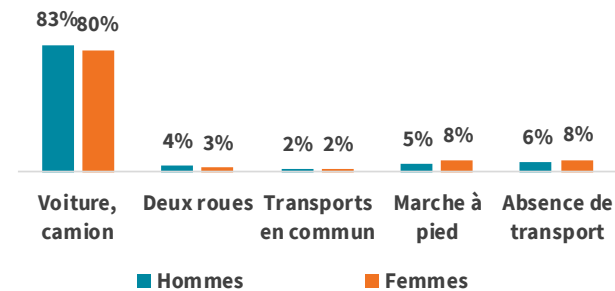
### Moyen de transport des actifs occupés\* (nb)



Source : INSEE RGP 2018

En 2018, la part des actifs se déplaçant en voiture était de 36748.

### Moyen de transport par sexe



Source : INSEE RGP 2018

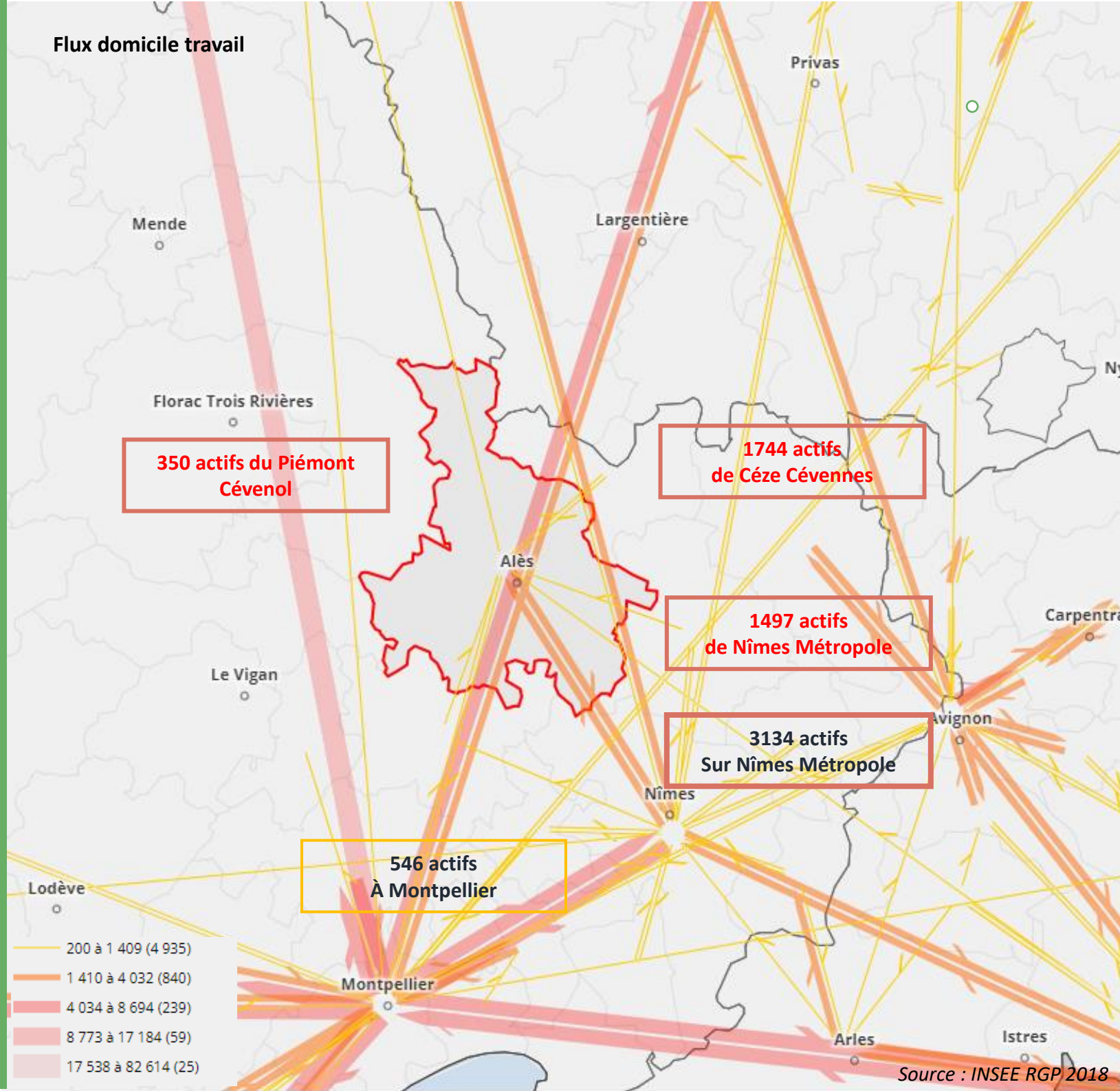
En 2018, 8% des actives occupées se déplaçaient à pied pour se rendre au travail, contre 5% pour les hommes.





## LES FLUX DE DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Les migrations domicile-travail, aussi appelées navettes ou migrations alternantes, sont comptabilisées en déterminant, pour chaque actif ayant un emploi, la commune du lieu de résidence (là où il est recensé) et la commune du lieu de travail (là où il déclare travailler).



# 8

## ENTREPRISES





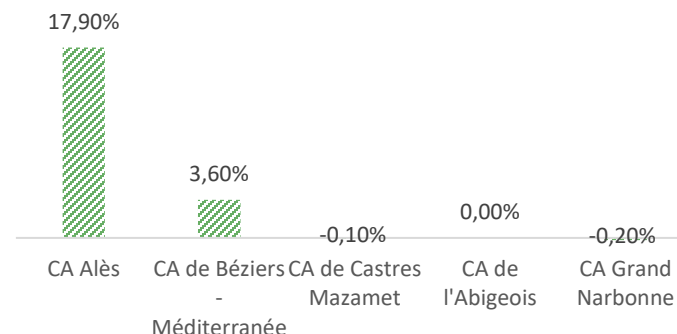
## ENTREPRISES IMPLANTÉES

Depuis janvier 2017, l'intégralité de la base SIRENE est disponible en Open data. Cette formidable source d'informations permet d'avoir une vision extrêmement précise de la typologie des entreprises, leurs dates de création, ou encore leurs effectifs.

Sont ici comptabilisés l'ensemble des établissements productifs (notion de l'INSEE proche du terme « marchand »), en sachant qu'une entreprise peut contenir plusieurs établissements localisés dans différents lieux.

\* Les activités des organisations associatives ne sont pas reprises ici (TECO 2020).

### Evolution du nombre d'établissements productifs\* du secteur marchand hors agriculture\* entre 2015 et 2020

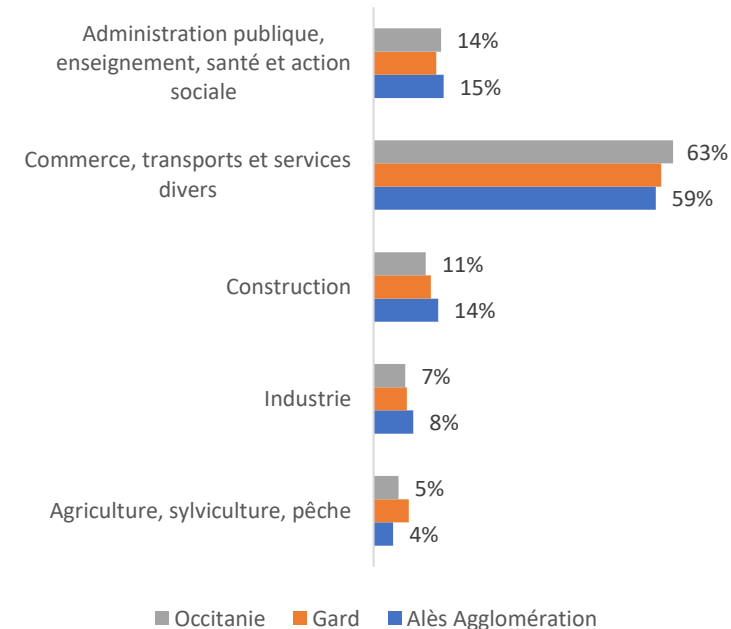


Nb d'établissements enregistrés dans SIRENE : **10 610**

Source : Répertoire SIRENE, 1er février 2021

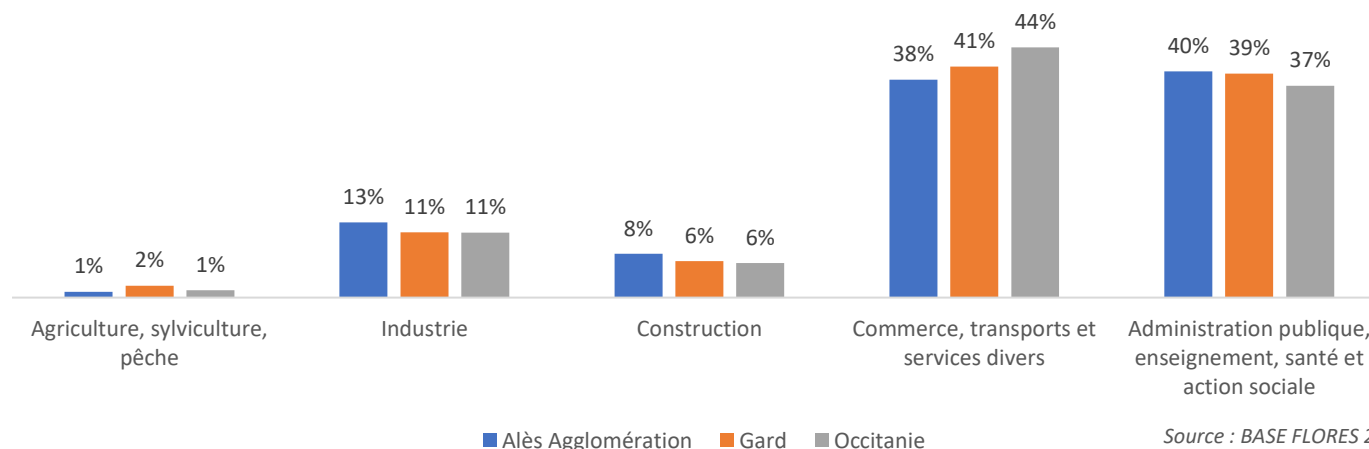
En 2020, le territoire a connu une augmentation de 17,9% par rapport à 2015. Il comptait **10 610 établissement(s) actif(s)**.

### Répartition des établissements par secteur d'activité



Source : BASE FLORES, 1er février 2021

### Les emplois présents dans le territoire par type, en 2020



Source : BASE FLORES 2020

En 2020 (dernière donnée disponible), le territoire totalise 31 407 emplois en 2020.

+5% par rapport à 2015 (29 909 emplois salariés)

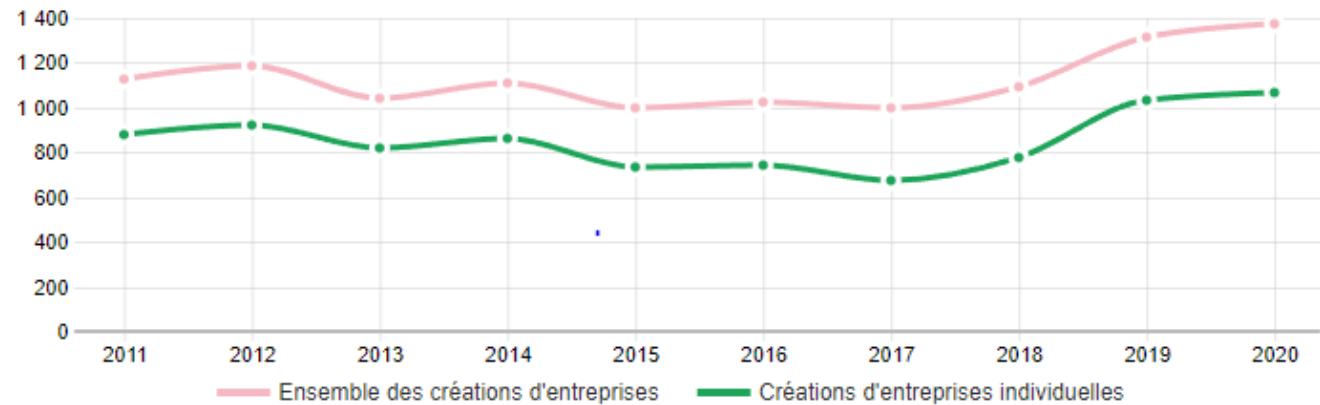
15% des emplois présents sur le territoire étaient de la catégorie administration publique ou enseignement.



## CRÉATIONS D'ENTREPRISES

La base SIRENE est régulièrement actualisée. Cela permet notamment de présenter les créations et fermetures par trimestre.

### Créations d'établissements actifs par an



Source : Répertoire SIRENE, 1er février 2021

Au dernier trimestre 2018, le nombre d'établissements productifs qui ont été créés était de 1372 (+21% par rapport à 2015).

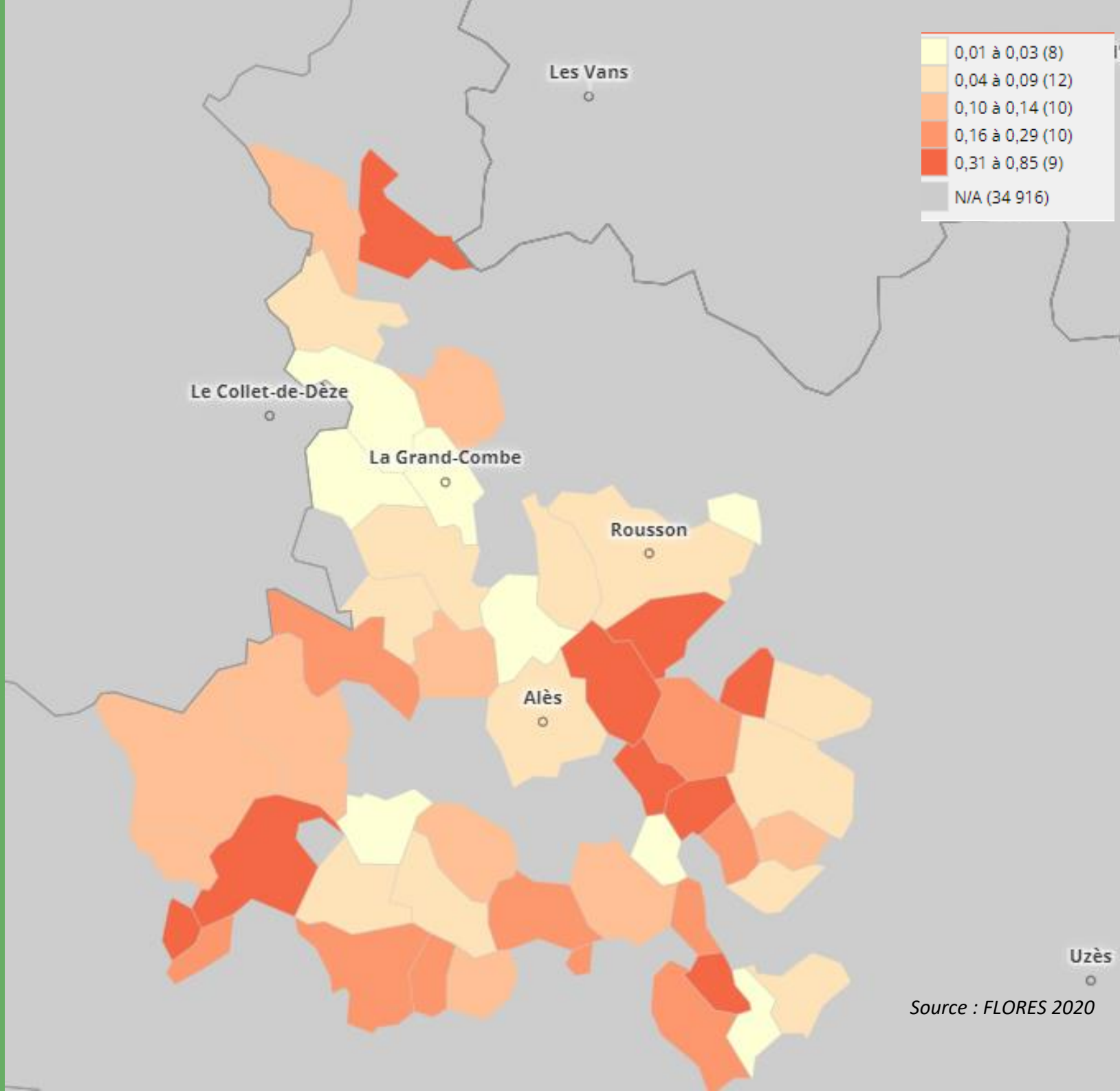
### Créations d'entreprises individuelles en 2020 par secteur d'activité

	Création d'entreprises individuelles		Part des entreprises individuelles dans les créations d'entreprises (%)	
	CA Alès Agglomération	France	CA Alès Agglomération	France
Ensemble	1 063	630 110	77,5	74,3
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	70	30 358	80,5	75,7
Construction	159	50 256	75,7	62,5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	367	206 120	77,6	76,2
Information et communication	21	29 222	87,5	68,3
Activités financières et d'assurance	7	4 510	18,4	21,1
Activités immobilières	15	17 616	40,5	49,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	168	144 913	77,4	74,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	118	73 991	86,1	90,6
Autres activités de services	138	73 124	92,6	89,0

Source : Répertoire SIRENE, 1er février 2021



## EMPLOIS LIÉS A L'INDUSTRIE



# 9

## REVENUS ET PRÉCARITÉ



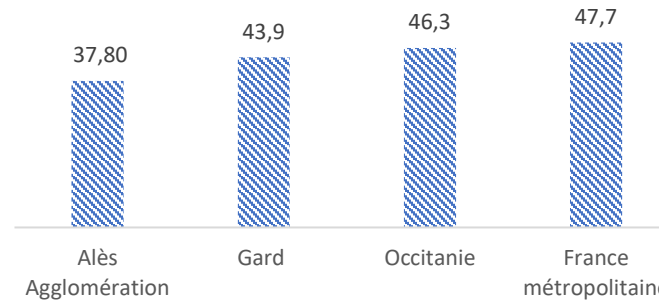


## REVENUS DE LA POPULATION

Le revenu moyen\* et la part des foyers fiscaux imposés permettent de disposer d'une première vision de la richesse d'un territoire.

Ces éléments peuvent être affinés par le rapport interdécile\*, qui indique les niveaux d'inégalités présents (plus il est élevé, plus l'écart de revenus au sein d'une population donnée est élevé).

### Part des ménages fiscaux imposés en 2018 (%)

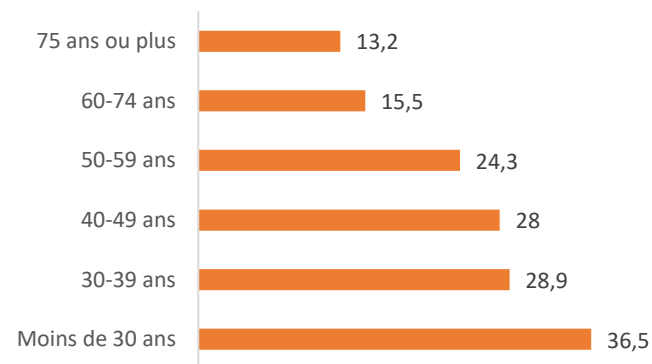


Nombre de personnes dans les ménages fiscaux : 124 263

Source : Insee 2020

En 2018, la part des ménages fiscaux imposés est de 37,8% sur Alès Agglomération contre 47,7% en France métropolitaine.

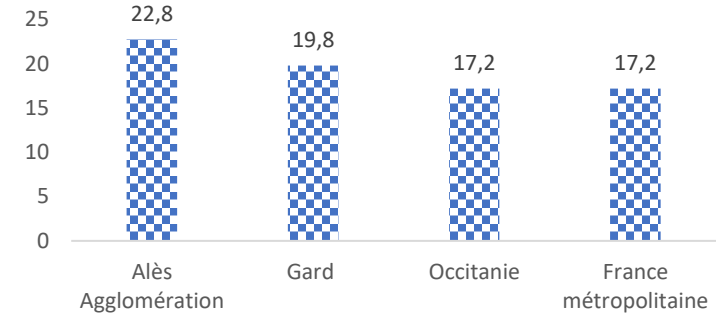
### Taux de pauvreté par tranche d'âge en 2018 (%)



Source : Insee 2020

Le taux de pauvreté chez les moins de 30 ans est le plus élevé parmi les différentes tranches d'âges.

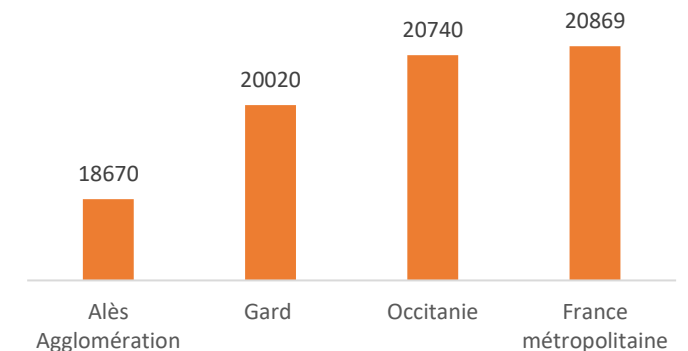
### Taux de pauvreté dans l'ensemble (%)



Source : Insee 2020

En 2018, 22,8% est le taux de pauvreté sur Alès Agglomération contre 17,2% en France métropolitaine.

### Médiane du niveau vie (€) en 2018



Source : Insee 2020

En 2018, le revenu médian était de 18670 €, alors qu'il atteignait 20 869 € au niveau national.



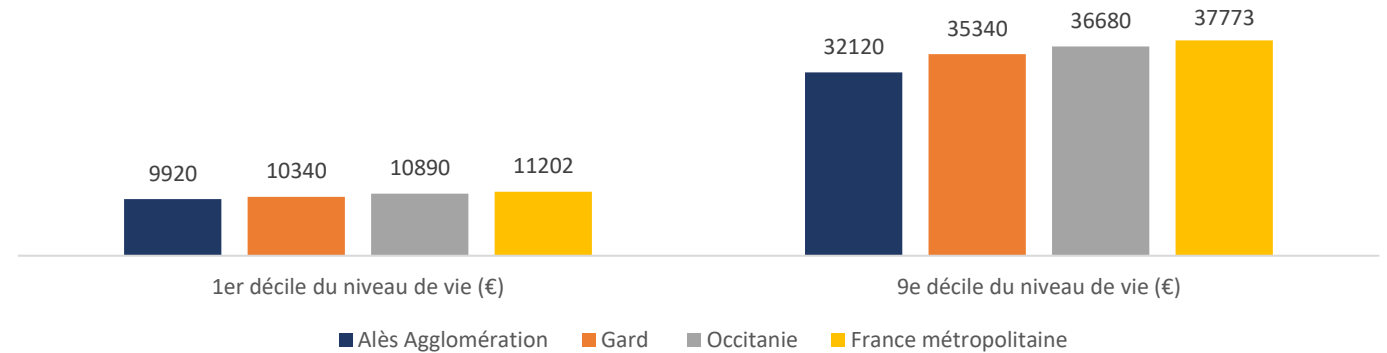
## FRAGILITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE (1/2)

Il est aussi utile d'observer le revenu au 1er décile, c'est-à-dire du foyer fiscal le plus riche parmi les 10% les plus pauvres. En effet, cet indicateur témoigne (ou non) d'importants niveaux de fragilité.

Depuis le 1er janvier 2016, la prime d'activité est venue remplacer le RSA activité. Cette évolution a conduit à une baisse importante du nombre de bénéficiaires du RSA au niveau national.

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

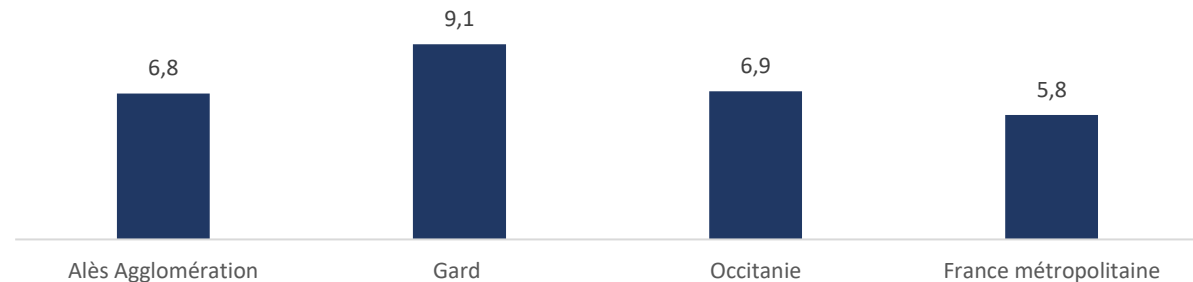
### Le revenu au 1<sup>er</sup>\* et au 9<sup>ème</sup>\* décile en 2018



Source : Insee 2020

En 2018, le plus riche des ménages des 10% (les moins riches) déclarait un revenu annuel de 9920 €, contre 11 202€ pour la France métropolitaine.

### Foyers allocataires CAF au RSA\* pour 100 ménages en 2018



Source : Caf.data, 2020

En 2020, 6,8% des foyers au RSA étaient enregistrés pour 100 ménages présents sur le territoire.



10

---

TOURISME



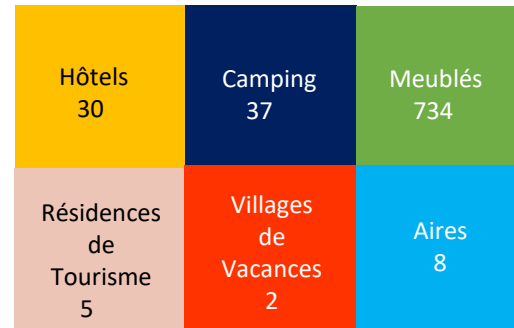


## PROFIL TOURISTIQUE

L'INSEE produit chaque année des données relatives au tourisme. Elles concernent principalement l'offre d'hébergement (nombre d'établissements et capacité d'accueil).

Il est également possible de mener une première analyse du caractère touristique du territoire au travers des emplois présents sur le territoire : une part importante de ces derniers dans l'hébergement et la restauration témoignera par exemple d'un important potentiel touristique.

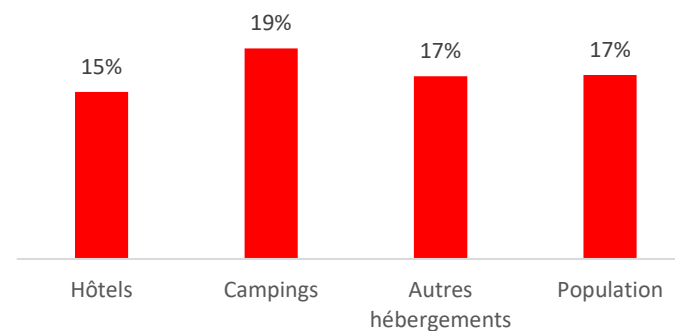
### Tour d'horizon des équipements touristiques en 2018



Source : service Taxe de séjours 2018

En 2018, on enregistrait 30 hôtel(s) et 37 camping(s) sur le territoire.

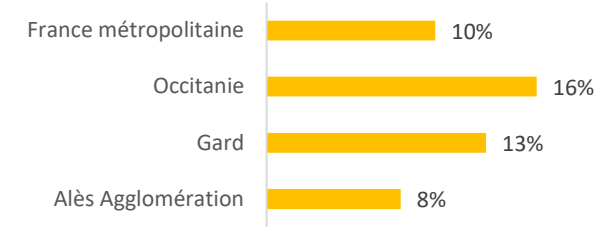
### La capacité d'accueil du territoire par rapport au département



Source : INSEE 2018

En 2018, alors que le territoire accueillait 17% de la population du département, il accueillait 19% des emplacements de camping.

### La part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements

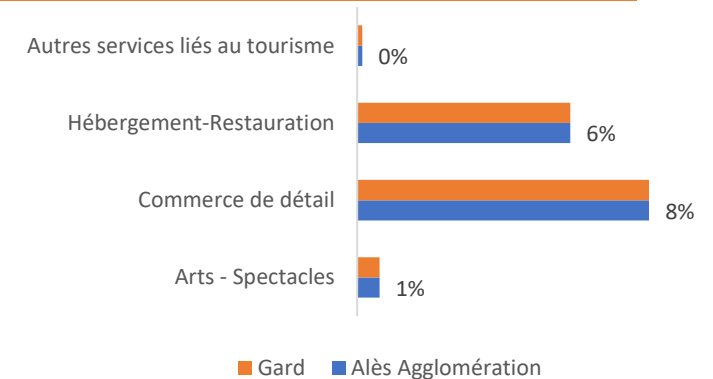


Nb de résidences secondaires : 5 939

Source : INSEE RGP 2018

En 2018, 8% des logements de l'EPCI étaient des résidences secondaires, contre 10 % pour la France métropolitaine.

### La représentativité des emplois en lien avec le tourisme



Source : SIRENE 2018

En 2018, 6% des emplois étaient dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration.



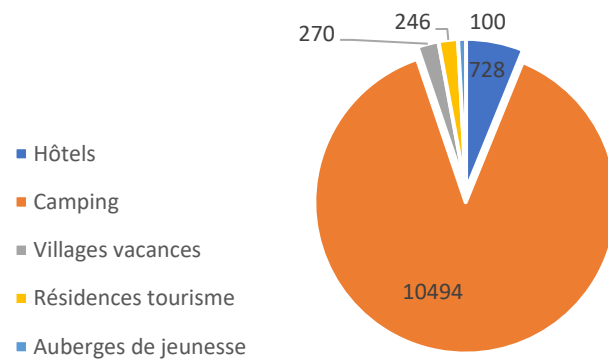
## HEBERGEMENT ET FREQUENTATION

L'INSEE classe les hébergements touristiques en plusieurs catégories, permettant d'estimer le nombre de lits :

- Hôtels (1 chambre = 2 lits)
- Campings (1 emplacement = 3 lits)
- Résidences de tourisme et Villages Vacances (ex. Center Parc, Pierre et vacances, Club Méditerranée...)
- Auberges de jeunesse

A noter que les gîtes et meublés de tourisme ne figurent dans aucune base nationale, rendant difficile leur comptabilisation. Certaines données proviennent du service Taxe de Séjours d'Alès Agglomération.

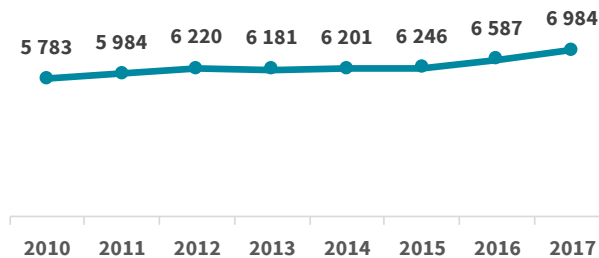
### Capacité d'accueil des hébergements par type en 2018



Source : INSEE 2018

En 2018, le nombre de lits estimés pour les camping était de 10 494.

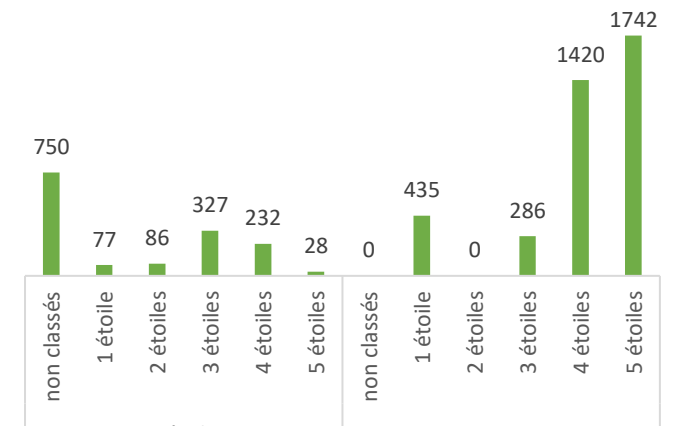
### Evolution des nuitées\* dans le département (en milliers) depuis 2010



Source : INSEE 2010-2017

En 2017, le nombre de nuitées du département tous modes d'accueil confondus était de 6 884 milliers.

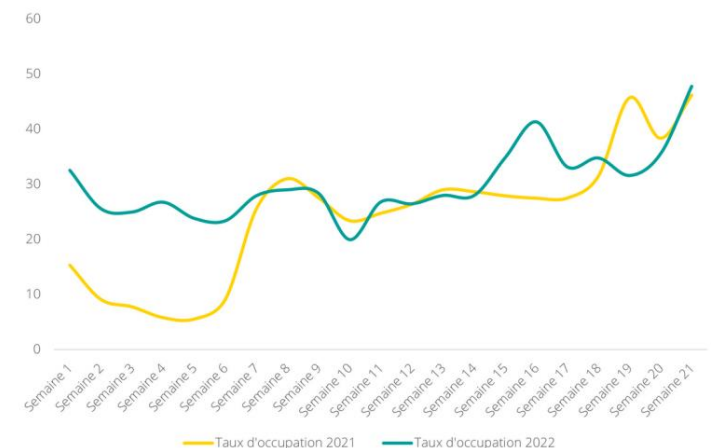
### Classement des hôtels et campings en 2018



Source : INSEE 2018

En 2018, 327 chambre(s) étaient situées au sein d'un hôtel 3 étoiles.

### Evolution du taux d'occupation hebdomadaire sur les 21 premières semaines en 2021

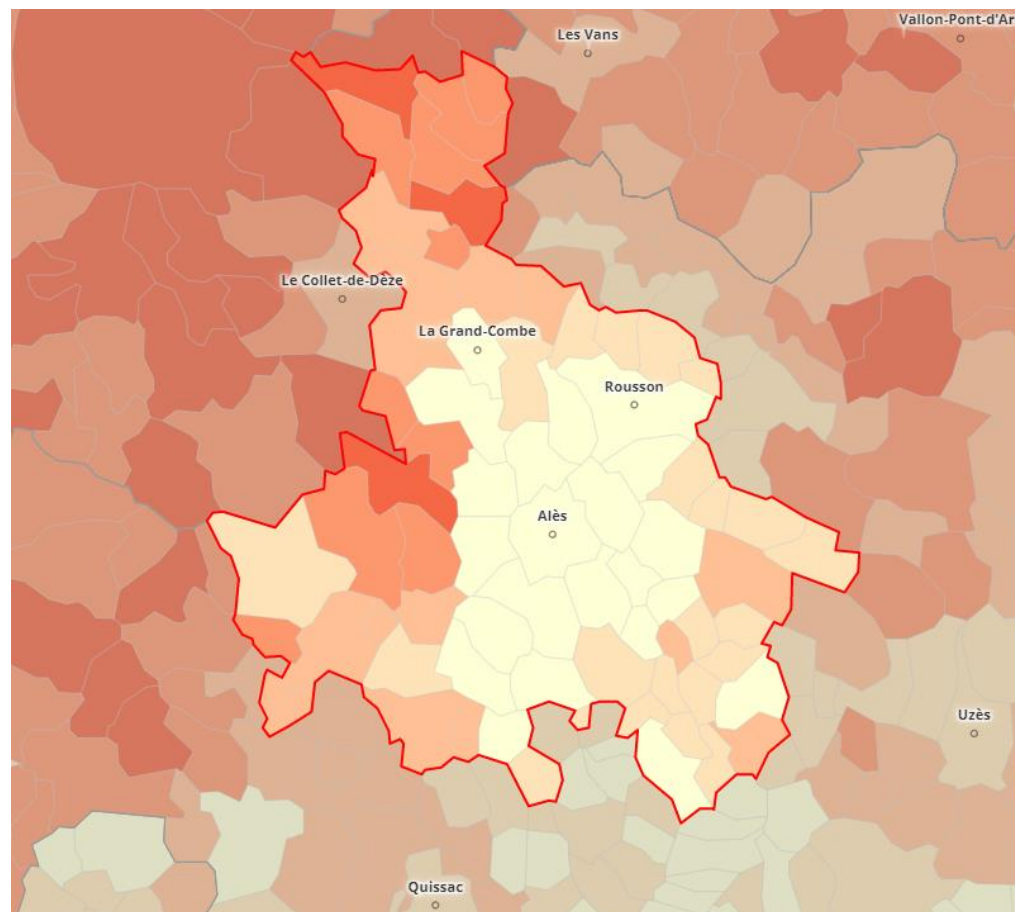


Source : Office de Tourisme 2022



## RÉSIDENCES SECONDAIRES

### Cartographie



### Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements



11

VIE LOCALE

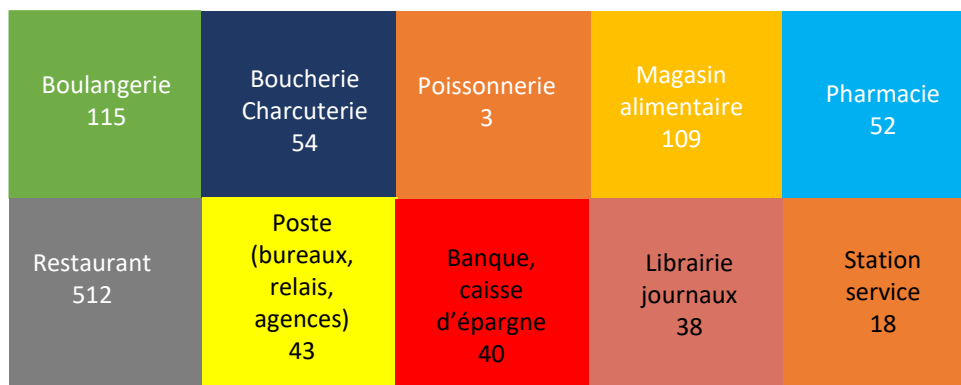




## LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Même si les frontières administratives ne reflètent pas toujours des bassins de vie, les taux d'équipements en commerces de proximité permettent de nourrir une première réflexion sur la facilité d'accès aux services du quotidien pour les habitants.

### Les commerces et les services présents sur le territoire



Source : BPE 2018

En 2018, le territoire accueillait notamment 43 point(s) de contact de la Poste.

### Taux d'équipement de certains services du quotidien (pour 1 000 habitants)

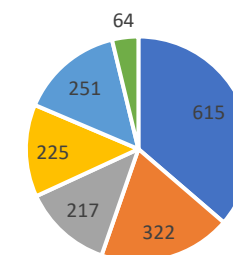
	Boulangerie	Magasins alimentaires	Banques caisses d'épargne
<b>Alès Agglomération</b>	0,89	0,84	0,31
<b>Gard</b>	0,91	0,82	0,39
<b>Occitanie</b>	0,84	0,81	0,49
<b>France métropolitaine</b>	0,72	0,68	0,51

Source : BPE 2018

En 2018, le nombre de boulangeries présentes pour 1000 habitants était de 0,89 , contre 0,72 pour la France métropolitaine.

### Les artisans présents par type

- Maçon
- Plâtrier, peintre
- Menuisier, charpentier, serrurier
- Plombier, couvreur, chauffagiste
- Électricien
- Entreprise générale du bâtiment



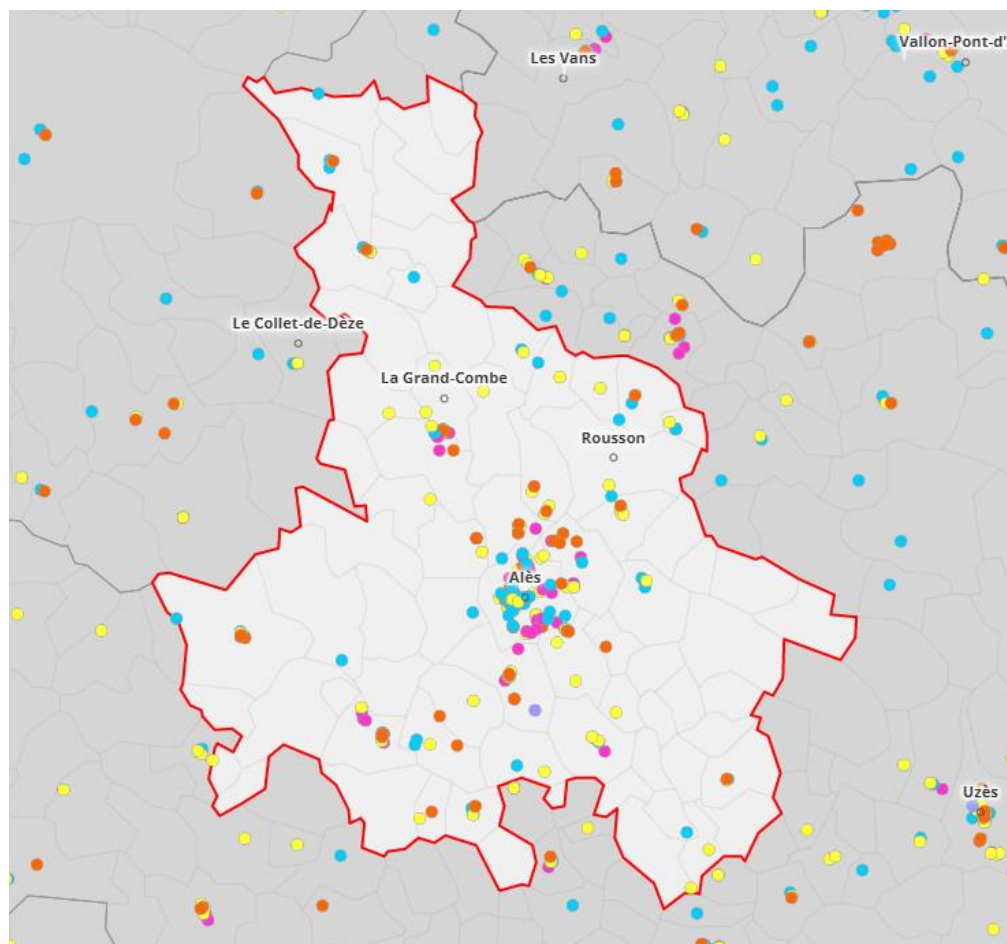
Source : BPE 2018

En 2018, on comptait 225 plombiers-chauffagistes.



## LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

### Cartographie



#### Nombre de commerce alimentaire par commune

- Hypermarché, supermarché
- Boucherie charcuterie
- Epicerie, supérette
- Poissonnerie
- Boulangerie



## LES LICENCIÉS SPORTIFS

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un service du ministère de l'Éducation nationale.

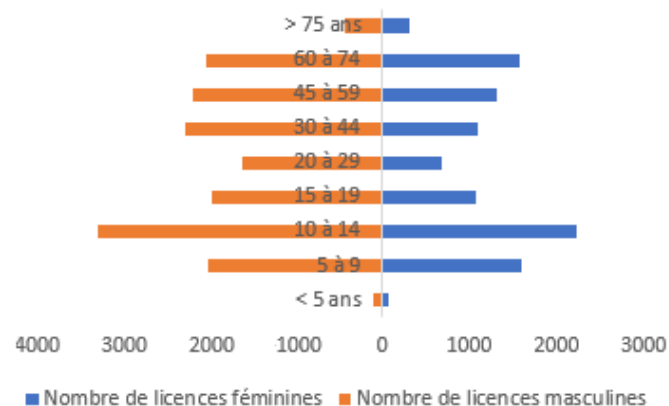
Il produit différentes données sur les licenciés sportifs résidant dans le territoire, qui permettent d'appréhender le dynamisme sportif d'un territoire.

Ces données sont bien entendu à mettre en perspective avec la pratique amateur, dont il n'existe malheureusement pas de données à une échelle communale ou communautaire.

### Données de cadrage

- Nb total de licenciés sportifs : 25 728
- Part des licences en QPV : 10%
- 391 clubs sportifs agréés
- 24 fédérations unisport olympiques
- 26 fédérations unisport non olympiques
- 14 fédérations multisports
- Nombre d'équipements sportifs et sites de sport nature : 648

### Pyramide des âges des licenciés sportifs en 2018



Source : INJEP, 2018

En 2018, on comptabilisait 3 560 jeunes de 15 à 29 ans (12% des jeunes du département) disposant d'une licence sportive.

### Licenciés sportifs\* pour 100 habitants



Source : INJEP, 2018

En 2018, le nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants était de 19,9, contre 22,1 au niveau national.

### Les 5 premières licences enregistrées dans le territoire

Classement territoire d'étude	Nombre de licenciés
1 Fédération Française de football	3698
2 Fédération Française de tennis	1717
3 Union nationale du sport scolaire (UNSS)	1568
4 Fédération Française d'éducation physique et de gymnastique volontaire	1281
5 Fédération Française de pétanque et jeu provençal	1174

Source : INJEP, 2018

En 2018, la première fédération en nombre de licences dans le territoire était la FF de football.





## LES LICENCIÉS SPORTIFS

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un service du ministère de l'Éducation nationale.

Il produit différentes données sur les licenciés sportifs résidant dans le territoire, qui permettent d'appréhender le dynamisme sportif d'un territoire.

Ces données sont bien entendu à mettre en perspective avec la pratique amateur, dont il n'existe malheureusement pas de données à une échelle communale ou communautaire.

### Nombre d'équipements sportifs et sites de sport de nature

Indicateurs	CA Alès Agglomération	Gard	Occitanie	France entière
Nombre d'équipements sportifs et sites de sport de nature par habitant (pour 10 000 hab.)	50,5	49,5	59,7	46,5
Nombre d'équipements sportifs (hors sports de nature) par habitant (pour 10 000 hab.)	46,5	44,5	49,1	40,7
Densité d'équipements sportifs et sites de sport de nature (equ./km <sup>2</sup> )	0,7	0,6	0,5	0,5
Densité d'équipements sportifs (hors sports de nature) (equ./km <sup>2</sup> )	0,6	0,6	0,4	0,4

Source : INJEP, 2022

# DÉFINITIONS

**Actif** : Un actif est une personne qui est en capacité de travailler. Un actif occupé est une personne qui a un emploi.

**Allocation adulte handicapé (AAH)** : Aide financière versée par la CAF aux personnes en situation de handicap selon des conditions de ressources et d'autonomie.

**Aides au logement** : Les aides au logement sont des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de logement des familles (loyer, mensualités d'emprunt). Elles sont accordées sous condition de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné. Elles sont calculées en tenant compte également de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire.

**Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS)** : Aide financière versée, sous conditions de ressources et destinée au paiement d'une complémentaire santé. Cette aide est versée aux individus dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond de la CMU-C.

**Allocataires Caisse d'Allocations familiales (CAF)** : Les allocataires CAF sont des personnes qui perçoivent au moins une allocation de la part de la Caisse d'allocations familiales au vu de leur situation familiale et/ou monétaire.

**Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** : Aide financière versée par la CAF aux parents d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap et destinée à financer frais d'éducation et de soins

**Catégories socio-professionnelles :**

- **Agriculteurs exploitants**
- **Artisans, commerçants, chefs d'entreprise**
- **Cadres, professions libérales et professions intellectuelles supérieures** : professionnels de santé libéraux, professionnels juridiques et techniques libéraux, cadres d'entreprises, cadres de la fonction publique...
- **Professions intermédiaires** : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales, techniciens, contremaîtres...
- **Employés** : agents de service de la fonction publique, militaires, policiers, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce...
- **Ouvriers** : ouvriers industriels, artisanaux, agricoles, chauffeurs...
- **Retraités**
- **Autres personnes sans activité professionnelle** : élèves, étudiants, hommes/femmes au foyer

**Capacité d'autofinancement brute** : Ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement ou de la collectivité et dont il/elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers

**Charges de personnel** : Les charges de personnel sont constituées de l'ensemble des rémunérations des agents d'une collectivité et des charges sociales et fiscales liées à ces rémunérations.

**Complément de libre choix du mode de garde (CMG)** : Aide financière versée par la CAF aux parents exerçant une activité professionnelle et destinée à financer partiellement les frais de garde (par un assistant maternel agréé) des enfants de moins de 6 ans

**Contribution sociale généralisée (CSG)** : Impôt créé en 1991 pour participer au financement de la sécurité sociale.

**Couverture Maladie Universelle-Complémentaire (CMU-C)** : Complémentaire santé gratuite, sous condition de ressources, permettant une prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé

**Crime** : Infraction que la loi punit d'une peine de réclusion ou de détention comprise entre 10 ans et la perpétuité

**Délit** : Infraction d'une gravité intermédiaire, entre la contravention et le crime, jugée devant le tribunal correctionnel

**Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : Elle représente la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle est attribuée annuellement aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux départements et aux régions. Elle est globale et libre d'emploi.

**Etablissement productif** : Caractère productif d'un établissement déterminé en fonction de la catégorie juridique et de l'activité, et dans certains cas de l'effectif. Il se rapproche de la notion du caractère marchand de la comptabilité nationale. Toutes les entreprises sont des établissements productifs.

**FTTH** : Réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit et dans lequel la fibre optique se termine au domicile de l'abonné

**Familles monoparentales** : Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

# DÉFINITIONS

**Familles** : Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

**Foyer à bas revenus** : Un foyer est considéré à bas revenus par la CAF si son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à 60% du RUC médian.

**Hébergé à titre gratuit** : Situation d'une ou plusieurs personnes résidant, à titre gracieux, chez une autre personne propriétaire ou locataire de son logement

**HLM loué vide** : Un logement HLM est une habitation à loyer modéré au sein d'un immeuble construit avec l'aide de l'État et de diverses collectivités et affectée aux foyers qui ont de petits revenus. Un HLM loué vide est un logement non-meublé.

**Indice de jeunesse** : Différence entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus

**Licenciés sportifs** : Les licenciés sportifs sont les titulaires d'une licence d'une fédération ou d'une association à caractère sportif.

**Logement vacant** : Logement inoccupé qui est soit proposé à la vente ou à la location, soit déjà attribué à un locataire ou un acheteur en attente d'occupation, soit en attente de règlement de succession, soit conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés, soit gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

**MWh** : Symbole de Mégawattheure, unité de mesure de l'énergie, qui correspond à la puissance d'un mégawatt actif pendant une heure

**Ménage** : De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Nuitée** : Une nuitée est une unité de mesure utilisée dans le monde de l'hôtellerie pour comptabiliser la fréquentation de la clientèle dans un établissement. Elle permet de déterminer le taux de remplissage de ce dernier et de calculer la taxe de séjour au réel. Le nombre de nuitées est égal au nombre de nuits passées par les clients dans cet établissement.

**Pension d'invalidité** : Aide financière qui est attribuée par la Sécurité sociale à une personne qui a une capacité de travail réduite, en raison d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle ou encore d'une usure prématurée de l'organisme, et qui doit faire face à une perte de gain. Certaines conditions sont nécessaires pour en bénéficier. Cette pension est calculée selon plusieurs critères, dont la capacité de travail, le salaire annuel moyen perçu au cours des dix meilleures années d'activité et les revenus de la personne.

**Population étrangère** : Population qui n'est pas de nationalité française

**Population immigrée** : Population, de nationalité française ou non, née étrangère à l'étranger et résidant en France

**Population active** : La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

**Potentiel financier par habitant** : Élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Il représente le potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'État, perçue par la commune l'année précédente. Plus ce potentiel est élevé, plus la commune peut être considérée comme riche.

**Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)** : Aide financière versée par la CAF, sous conditions de ressources, aux parents d'enfants de moins de 3 ans

**Prestations sociales** : Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.

**Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)** : La PreParE est une prestation permettant à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

# DÉFINITIONS

**Prime d'activité** : Aide financière venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi. Elle est attribuée mensuellement en tant que complément aux rémunérations des travailleurs aux revenus modérés.

**Potentiel financier par habitant** : Élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Il représente le potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente. Plus ce potentiel est élevé, plus la commune peut être considérée comme riche.

**Revenu de solidarité active (RSA)** : Aide financière versée par la CAF pour les personnes de 25 ans et plus (ou 18-25 ans qui sont parents isolés) destinée à assurer un niveau minimum de ressources

**Résidence principale** : Habitation occupée de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes d'un même ménage

**Revenu de solidarité active (RSA)** : Aide financière versée par la CAF pour les personnes de 25 ans et plus (ou 18-25 ans qui sont parents isolés) destinée à assurer un niveau minimum de ressources

**Revenu médian et rapport interdécile** : Le revenu médian correspond au niveau au-dessous duquel se situent 50 % des revenus. C'est de manière équivalente le revenu au-dessus duquel se situent 50 % des salaires. Il se différencie du revenu moyen qui est la moyenne de l'ensemble des revenus de la population considérée.

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

**Solde naturel** : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès

**Solde migratoire** : Différence entre le nombre de personnes entrées et le nombre de personnes sorties du territoire

**Taux de chômage** : Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, ce qui amène souvent à parler d'un « halo » autour du chômage.

Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle Emploi et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.

Dans le second cas, le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

**Taux de vacance** : Part des logements vacants, non occupés, sur l'ensemble des logements

**Travail à temps partiel** : Mode de travail qui peut être mis en place à l'initiative de l'employeur ou du salarié, impliquant une durée de travail inférieur à la durée légale (35h)

## **ANNEXE 2 – Tableau des indicateurs**

**INDICATEURS**

**SUIVI ET ÉVALUATION CGEAC ALÈS AGGLOMÉRATION 2025-2027**

<b>AXES D'INTERVENTION</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>VALEUR RÉALISÉE 2025</b>	<b>VALEUR CIBLE 2026</b>	<b>VALEUR CIBLE 2027</b>
<b>ÉVEIL CULTUREL (0 – 3 ANS)</b>	Nombre d'actions dans les lieux d'accueil de la petite enfance / Dont nombre d'actions impliquant activement les parents			
	Liens développés entre les structures d'accueil Et la culture			
	Évolution de la relation Parent – Enfant / Désir exprimé de développer une pratique culturelle avec son enfant			
<b>LES 16 – 25 ANS</b>	Nombre d'actions pour les jeunes de 16 à 25 ans			
	Dont hors temps scolaire			
	Dont avec des acteurs de la sphère sociale			
	Dont intergénérationnelles			
	Activation du Pass Culture			
	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans participants			
	Désir exprimé par les jeunes d'intensifier leurs pratiques culturelles			
<b>RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL (TOUS ÂGES)</b>	Nombre d'actions dans des communes de moins de 1.000 habitants			
	Cartographie des actions			
	Ressenti par rapport à la vitalité du territoire / Sentiment d'appartenance à l'Agglomération			